

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 10 mars 2022 - 18 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 33 et procède à l'appel nominatif des Élus.

| | |
|----------------------|--|
| PRÉSENTS | Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC |
| PROCURATIONS | Mme CALVO a donné procuration à M. LOUZON Mme STEMER a donné procuration à Mme BEAUFORT Mme VALENTI a donné procuration à Mme LE PRIOL M. BARBA a donné procuration à M. CANILLO M. GAUTHIER a donné procuration à M. BAË |
| ABSENT(E)S | / |
| PRÉSIDENT | Mme SIMÉON Françoise, Maire |
| SECRÉTAIRE | M. JÉROME Alain |
| ORDRE DU JOUR | <ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2022 3 - Aides d'urgence pour le peuple Ukrainien 4 - Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 5 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA Patrimoine Languedocienne - Prêt Haut de Bilan (PHB) pour soutien à la reprise des chantiers de 4 résidences 6 - Rapport annuel 2021 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées 7 - Attribution d'une subvention de projet pour les associations "l'Audacieuse" et "Compagnie du Vent dans les Poches" 8 - Formation des Élus - bilan 2021 9 - Formation des Élus - modification de l'enveloppe financière 10 - Marché public - fourniture en achat et maintenance de photocopieurs et imprimantes pour la Mairie et le CCAS 11 - Marché public de travaux - rénovation du groupe scolaire de la Béouzo - lots 02, 03 et 04 12 - Marché public de travaux - rénovation du groupe scolaire de la Béouzo - lot 01 13 - Adhésion au groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la passation et l'exécution des marchés d'électricité et de gaz 14 - Régularisation de la situation administrative des préfabriqués des écoles élémentaires de Cantelauze et du Trépadé 15 - Préservation et conservation de l'ancienne gare - autorisation de dépôt du permis de démolir pour son annexe 16 - Zone à Faibles Émissions (ZFE) de Toulouse-Métropole - proposition d'une motion 17 - Dénomination de la future voie de la Zone d'Activités Économiques du Pistoulet 18 - Le Muretain Agglo - informations diverses 19 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 20 - Questions orales posées par les divers groupes 21 - Informations diverses |

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| Convocation : | Nombre de membres : |
| date : 4 mars 2022 | du Conseil Municipal : 33 |
| envoi : 4 mars 2022 | en exercice : 33 |
| affichage : 4 mars 2022 | présents : 28 |
| | votants : 33 |

Mme la Maire : les modalités d'organisation de la séance n'ont pas changé.

C'est la dernière fois, j'espère, que nous nous retrouvons ici, dans la salle du Trépadé. Le prochain Conseil Municipal devrait se tenir dans la salle du Conseil Municipal. Nous allons donc retourner à la Mairie, en espérant que nous n'ayons pas besoin de revenir ici. Ce qui laisse penser que la pandémie est derrière nous.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Entretien et curage des fossés
 2. Projet de réseau de chaleur
- Droit de suite concernant l'effondrement des berges aux 13 Vents.

Mme la Maire : "effondrement" est un bien grand mot compte-tenu de ce qui a été constaté.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : M. JÉROME ? *Ce dernier acquiesce.*

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. JÉROME Alain, du groupe Citoyenneté, en qualité de secrétaire de séance.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Mme la Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022.

| | | |
|-------------|---------------|----|
| VOTE | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstentions : | 0 |

3 - AIDES D'URGENCE POUR LE PEUPLE UKRAINIEN (délibération n° 2022-032)

Mme la Maire : nous aurions malheureusement préféré ne pas parler de l'Ukraine, mais c'est un sujet inévitable compte-tenu de la gravité des événements qui s'y déroulent et de la guerre déclarée par la Russie contre un pays démocratique, qu'il veut manifestement annexer, malgré l'opinion internationale qui s'est clairement prononcée contre ce qui est considéré comme une agression absolument injustifiée. M. POUTINE est un dictateur et se comporte comme tel.

Aujourd'hui, nous savons qu'environ 2,5 millions d'Ukrainiens ont quitté leur pays. Les instances internationales évoquent la possibilité de 5 millions de réfugiés qui arriveraient en Europe de l'ouest. Le seul côté positif, si tant est qu'il y en ait un sur ce très triste événement, c'est l'unité de l'Europe qui prend une position commune par rapport à ce qu'il se passe en Ukraine, et qui, manifestement ouvre ses portes aux réfugiés Ukrainiens.

Pour ce qui concerne la ville de Fonsorbes, nous avons un appartement, que nous mettons à disposition d'une famille Ukrainienne. Il s'agit du T3 situé au-dessus du laboratoire d'analyse. Il vient d'être réhabilité, il est donc tout neuf. Nous l'avons équipé, grâce aux quelques meubles que nous avons, mais principalement en appelant les enseignes de la ville à qui nous avons demandé de participer à l'équipement de cet appartement de façon à ce qu'une famille soit accueillie, si tant est que la Préfecture nous désigne une famille, avec des équipements neufs, une cuisinière neuve fournie par EXCÉDENT ÉLECTROMÉNAGER de Plaisance. L'équipement de maison, linge, draps, couettes, etc, a été fourni par CARREFOUR ; l'équipement de la cuisine a été fourni par INTERMARCHÉ. Nous avons également récupéré, grâce au SECOURS CATHOLIQUE qui s'est également impliqué, notamment l'un de ses membres qui a démarché DARTY, BOULANGER, un micro-ondes neuf, une bouilloire, une cafetière, etc. L'appartement est donc prêt à accueillir une famille dans des conditions, me semble-t-il, parfaites puisqu'il ne s'agit pas de récupération de type vide-greniers, il s'agit de matériel neuf.

Je n'ai pas contacté d'autres enseignes, par exemple CENTRAKOR, puisqu'avec Christine LACOSTE nous irons vérifier tout le matériel, l'équipement mis à disposition, et je demanderai à CENTRAKOR de compléter ce qui manque. Je ne doute pas que la réponse soit positive.

J'ai également contacté des enseignes qui vendent des vêtements en leur demandant s'il était possible d'envisager des bons d'achats de façon à ce que la famille qui arrivera puisse aller chercher des vêtements neufs dans les enseignes en question. J'ai eu une réponse positive de la part de SPORT 2000 ; je n'ai pas encore interrogé DISTRI CENTER, je le ferai dans les jours qui viennent. Je n'ai pas sollicité non plus LIDL, je le ferai en temps et en heure, puisque nous pouvons supposer qu'ils iront chercher de la nourriture, sachant que nous, Mairie de Fonsorbes, nous leur donnerons bien-entendu des bons d'achats pour aller chercher de quoi remplir leur frigo et garde-manger.

Une famille était susceptible d'arriver, c'était une famille composée de quatre personnes. Mais elle a préféré s'arrêter au Monténégro, c'étaient des proches de Fonsorbais. Nous attendons le retour de la Préfecture.

Voilà pour ce qui concerne l'appartement.

Ensuite, nous avons été sollicités, comme toutes les Mairies de France, par l'AMF (Association des Maires de France) et la Protection Civile, pour savoir si nous étions prêts à lancer une campagne de dons. C'est donc ce que nous avons fait par le biais des réseaux sociaux, le site Internet.

Demain, la Protection Civile viendra récupérer le premier chargement, qui est conséquent puisque j'ai interpellé également les quatre pharmacies de la ville pour qu'elles fassent un don de matériel paramédical, de soins, et autres. Elles ont également répondu présentes.

J'ai aussi été en contact avec Mme ALARY, Provisoire du lycée : les lycéens ont également lancé un appel aux dons. Donc, la Protection Civile passera demain en Mairie et au lycée pour récupérer tout ce qui a été donné. Je dois dire que les Fonsorbais ont été particulièrement généreux. Je ne doute pas que cela dure puisque malheureusement les besoins seront conséquents encore pendant, sans aucun doute, de très longs mois.

L'autre décision que je vous demande de prendre, si vous êtes d'accord, c'est de voter une subvention de 5 000,00 €. Nous verrons la suite des événements, mais il est possible que nous fassions encore appel à la générosité de la commune pour soutenir au mieux les réfugiés et ceux qui vont rester en Ukraine dans les conditions que nous imaginons extrêmement difficiles.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : dans ce cas-là, tout ce qui peut être fait est toujours bon à prendre. Je tiens à souligner aussi, à rajouter à tout ce que tu as fait, qu'une association fonsorbaise, bien connue des Fonsorbais, "Sakado", s'est mise en œuvre dès le départ, c'est-à-dire il y a quinze jours, aux premiers assauts de, je dirais POUTINE, même pas de la Russie, de POUTINE et de son armée, contre l'Ukraine. Elle s'est mise en accord avec une autre association, qui est "collecte Ukraine 31", située à Labarthe sur Lèze, et qui est passée sur France 3 le soir-même parce que c'était vraiment le boom du départ de ces soutiens. Elles ont collecté tellement de dons qu'elles n'ont pas pu les transporter, parce qu'au tout début il n'y avait pas de départ pour l'Ukraine de Toulouse, il fallait partir de Perpignan. Il s'avère que, outre les dons, outre les sommes que nous pouvons verser, il y avait aussi un problème de logistique derrière : c'est comment regrouper tous ces dons et les emmener sur des points centraux pour partir en camions vers l'Ukraine.

Voilà, je voulais rajouter cela, ces deux associations, par l'intermédiaire de Sandrine FÉDOU et Nathalie LAMBERT à Labarthe sur Lèze, qui ont fait un travail énorme. D'autres associations se sont créées, maintenant nous avons des départs de Toulouse pour aller en Ukraine. Donc, tout s'organise, et il faut continuer là-dessus.

Je tiens aussi à remercier le Conseil Départemental que j'ai eu dans la foulée, qui a accepté de payer la location de tous les camions pour partir de Labarthe sur Lèze vers Perpignan, charger ces camions et aller en Ukraine.

Voilà, tout ce qui peut être fait doit être fait. Ce sont des êtres humains. Malheureusement, nous parlons de l'Ukraine, mais il faut aussi parler, faire notre mea-culpa aussi ; je l'ai vu dans la presse, des personnes de l'extrême droite commencent à le faire, c'est que les réfugiés, ce n'est pas que l'Ukraine. Donc, j'espère que cela ouvrira notre esprit, que cela ouvrira notre cœur et que dans l'avenir nous serons tous ensemble, du même rang, dans un même sens pour essayer d'aider tous ceux que nous pouvons aider.

Mme la Maire : je vous rappelle, M. MAILHÉ, que lorsque la guerre avait débuté en Syrie, nous avions aussi préparé un appartement pour accueillir une famille syrienne. Il se trouve que nous n'avons jamais été sollicités par les services de l'État. Mais, nous nous étions donné les moyens d'accueillir également une famille syrienne. Nous sommes donc vraiment dans cet état d'esprit. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Arrivée de M. BARBA Jean-Luc à 18 h 44

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 29 | Votants : 33 |
|-------------------|---------------|--------------|

M. Mailhé : c'est ce que je tenais à préciser. L'ouverture d'esprit doit se faire énormément.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : nous n'allons pas rajouter grand-chose, juste dire que nous soutenons bien évidemment la démarche. Nous trouvons que c'est positif pour la commune. Et puis, insister, il y a l'action publique à travers la commune, mais il y a l'action des Fonsorbais qui répondent présents à chaque fois, et puis les associations ; c'est l'ensemble qu'il faut saluer. Donc, nous voterons bien-sûr la proposition.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une aide financière de 5 000,00 € au peuple Ukrainien via la Fédération Nationale de la Protection Civile.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

4 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 (délibération n° 2022-033)

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : pour démarrer, j'ai recopié l'introduction du DOB. Donc, ceux qui l'ont vue reconnaîtront certains passages.

Il présente les données du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 par vidéoprojection.

INTRODUCTION

L'année 2022 s'inscrit dans un contexte incertain. Certes, la crise sanitaire semble s'atténuer, reléguée au second plan par la guerre en Ukraine et les répercussions que celle-ci va avoir sur les équilibres mondiaux, politiques, sociaux, économiques et environnementaux.

Cette situation risque de fortement perturber nos prévisions et nos programmations pluriannuelles.

Aujourd'hui, ont été prises en compte la hausse du coût des énergies et les probables difficultés sociales à venir pour les ménages les plus fragiles.

De manière plus générale, la municipalité, par ses choix budgétaires, s'attache à améliorer le quotidien des Fonsorbais et à préparer l'avenir.

De fait, notre volonté est de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager l'autofinancement nécessaire et suffisant pour la réalisation de notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements). Pour autant, le renforcement indispensable des services et de leurs actions, le maintien des budgets culture, écoles, associations, et l'amélioration de l'entretien de la ville restent prioritaires.

Fidèles à nos engagements, le développement durable est l'axe directeur qui guide nos choix.

Donc, le contexte, aujourd'hui, n'est pas neutre.

ÉLÉMENTS de CONTEXTE

- La crise sanitaire et sociale due à la COVID19
Nous allons le voir, il y a de nombreux impacts non prévus, autant positifs que négatifs.
- L'inflation repart à la hausse
Nous avons l'impact sur les taux d'intérêts. Pour Fonsorbais, les taux sont fixes sur la majorité des prêts. Il nous en reste encore 4 avec des prêts indexés sur le livret A, ce qui représente 1,48 % de la dette).
- La hausse du coût des énergies et des matières premières
L'impact est loin d'être négligeable :
 - déjà 30 % sur l'électricité dès 2022 (+ 108 K€)
 - augmentation du gaz prévue
 - prix des carburants qui flambent.
 La guerre en Ukraine aura un impact certain sur les matières premières.
Tout cela impactera donc certainement notre budget.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des taux d'imposition en 2022 et 2023 ; comme prévu sur le PPI, nous prévoyons une baisse en 2024 de 0,5 point de la TFB (Taxe Foncière Bâti).
Pour information : en 2022 et 2023, elle est de 55,60 %, et en 2024, elle serait de 55,10 %
- La revalorisation des bases d'imposition n'a pas suivi l'inflation de 2021. C'est pour cela que nous avons eu une revalorisation de 3,4 % en 2022. En fait, c'est pour rattraper le retard sur les années passées.
- DMTO (Droits de Mutation) : + 550 K€
+ de 600 M€ en 2020 et 2021. Nous préférons donc revenir à un chiffre proche de 2019, donc avant la crise sanitaire.
- Stabilité des dotations de l'État
Elles sont stables depuis plusieurs années. Nous attendons toujours une réforme, tous les ans il est dit qu'elle devrait arriver.
- Fin des reversements de budgets annexes
Nous devrions clore cette année le budget de "la Rose du Parc" et de "Cachac 2", et peut-être "Cachac 3" en fin d'année, voire début d'année prochaine.

Dans les recettes, nous n'avons pas de produits exceptionnels connus à ce jour. Comme son nom l'indique, c'est exceptionnel. Donc, s'ils arrivent, ce sera en cours d'année.

Les données chiffrées sont les suivantes :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Fiscalité | 7 065 624 | 7 397 941 | 7 772 612 | 7 987 881 | 8 150 196 | 8 253 387 |
| Dotations et participations | 3 388 565 | 3 373 763 | 3 394 041 | 3 445 383 | 3 438 304 | 3 448 236 |
| Produits de gestion courante | 369 541 | 255 555 | 431 182 | 265 000 | 265 000 | 265 000 |
| Produits exceptionnels | 58 270 | 143 349 | 379 228 | 20 000 | 10 000 | 10 000 |
| Autres recettes d'exploitation | 581 892 | 695 220 | 584 382 | 509 006 | 511 756 | 512 256 |
| Recettes réelles de fonctionnement | 11 463 892 | 11 865 828 | 12 561 445 | 12 227 270 | 12 375 256 | 12 488 879 |

Recettes par habitant au CA prévisionnel de 2021 : 1 016 €

Moyenne de la strate : 1 313 €

Les 2 premières lignes représentent 93 % des recettes :

- 65 % dus à la fiscalité :
 - revalorisation forfaitaire de 3,4 % en 2022, mais rattrapage et inflation à venir.
 - la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) est maintenue en 2022
- 28 % dus aux Dotations et Participations
- Produit gestion courante : derniers reversements des Budgets Annexes.
- Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2021 de 5,86 %, elles devraient baisser en 2022 de 2,66 %, et nous envisageons de nouveau une hausse de 1,21 % en 2023 et de 0,92 % en 2024.

Pour information : recette par habitant en 2021 : 988 €. Elle a donc légèrement augmenté. Elle est en dessous de la moyenne de la strate.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges de personnel : contraintes gouvernementales, remplacements actés et nouveaux métiers (une diapositive spécifique suivra).
- Charges à caractère général :
 - Hausse des fluides : électricité : augmentation de 108 K€. La part fluides et carburant est portée à 739 K€

- Renforcement de l'entretien de la ville : 2 contrats pour 135 K€
- Budgets maintenus pour Scolaire – Culture – Associations et Manifestations
- AC (Attribution de Compensation) du Muretain Agglo : stabilité (eaux pluviales + services communs + extinction de la dette)
Nous espérons que le futur pacte financier et fiscal présenté dans le cadre du projet de territoire 2022-2026 ira dans le sens de l'équité de traitement que nous revendiquons.
- Augmentation de la subvention du CCAS de 5 K€, elle est donc de 325 K€ et sera portée à 330 K€, soit encore 5 K€ de plus, en 2023 et 2024, si la situation actuelle n'empire pas.
- Contribution au SDEHG, dont la route de Tarbes. Nous sommes passés de 109 K€ à 141 K€, en raison d'une partie de l'effacement des réseaux de la route de Tarbes.

Les données chiffrées sont les suivantes :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Charges de personnel | 5 469 850 | 5 417 831 | 5 589 509 | 5 924 000 | 6 042 480 | 6 163 330 |
| Charges à caractère général | 1 887 064 | 1 639 043 | 1 760 101 | 2 094 759 | 2 100 195 | 2 184 013 |
| Atténuations de produits - dont l'Agglo | 1 700 833 | 1 738 154 | 1 746 801 | 1 770 755 | 1 717 774 | 1 740 394 |
| Charges de gestion courante | 839 927 | 780 008 | 853 290 | 899 544 | 926 932 | 794 162 |
| Charges financières | 157 036 | 138 137 | 119 708 | 124 500 | 112 500 | 107 500 |
| Charges exceptionnelles | 15 793 | 4 344 | 6 298 | 21 311 | 21 311 | 21 311 |
| Provisions | 0 | 0 | 3 583 | 1 500 | 0 | 0 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 10 070 503 | 9 717 518 | 10 079 290 | 10 836 369 | 10 921 192 | 11 010 710 |

Dépenses par habitant au CA prévisionnel de 2021 : 815 €

Moyenne de la strate : 1 176 €

Charges de Personnel : hausse de 5,98 %, soit de 335 K€

Les contraintes gouvernementales représentent 55 K€ ; sans elles, il y aurait eu une augmentation de 5 %

Hausse de l'assurance de 42 K€ ; sans elle, il y aurait eu une augmentation de 4,25 %

Charges à caractère général : forte hausse due à l'énergie et à l'intégration du contrat espaces vert.

Les dépenses réelles de fonctionnement : augmentation de 3,72 % en 2021, même niveau que 2018 et 2019. Elles devraient augmenter de 7,51 % en 2022, de 0,78 % en 2023 et de 0,82 % en 2024.

Pour information : Dépenses par habitant 2021 : 809 € (elles ont aussi augmenté un peu).

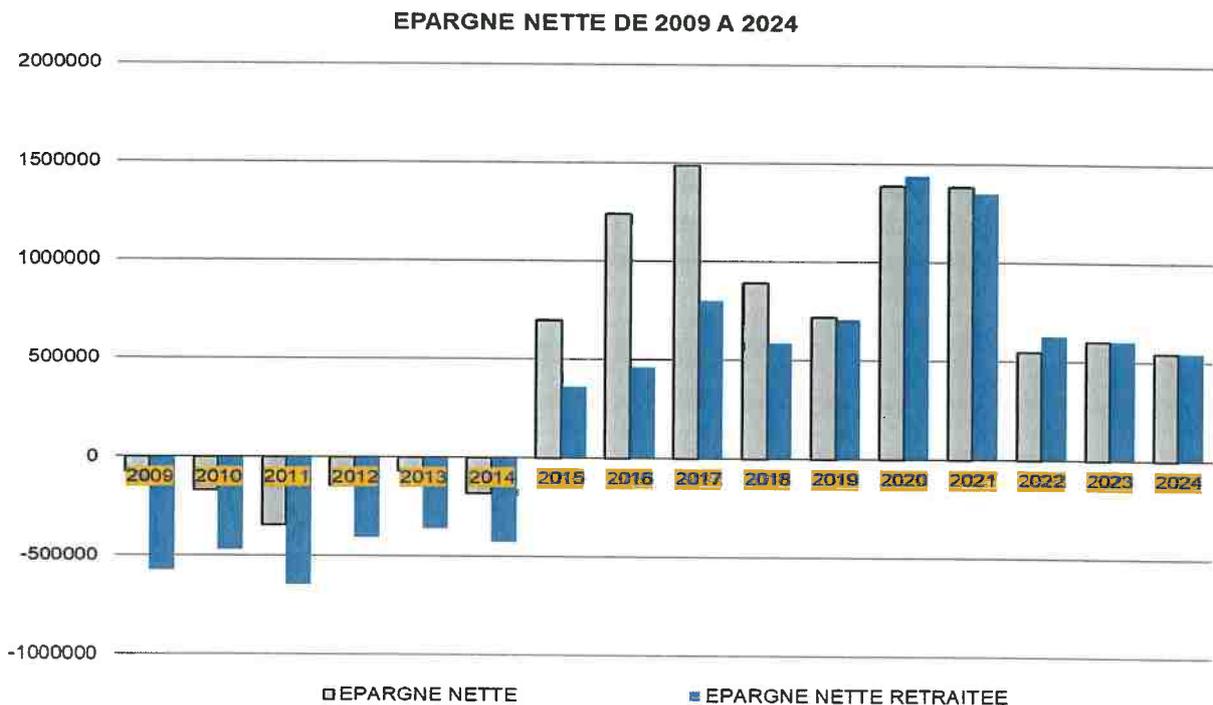
L'ÉPARGNE DE LA COLLECTIVITÉ

L'épargne nette de 2021 reste exceptionnelle ; nous prévoyons une épargne nette entre 550 et 600 K€ pour les années à venir, correspondant au niveau d'avant la crise.

Les données chiffrées sont les suivantes :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Produits de fonctionnement courant | 11 384 065 | 11 700 927 | 12 160 665 | 12 185 714 | 12 343 700 | 12 457 323 |
| - Charges de fonctionnement courant | 9 897 674 | 9 575 037 | 9 953 284 | 10 690 558 | 10 787 381 | 10 881 899 |
| = EPARGNE DE GESTION | 1 486 392 | 2 125 890 | 2 207 381 | 1 495 156 | 1 556 319 | 1 575 424 |
| + Solde exceptionnel large | 63 491 | 123 934 | 49 358 | 17 745 | 7 745 | 7 745 |
| = Produits exceptionnels larges | 79 785 | 128 778 | 56 656 | 41 556 | 31 556 | 31 556 |
| - Charges exceptionnelles larges | 16 294 | 4 844 | 7 298 | 23 811 | 23 811 | 23 811 |
| - Intérêts | 156 536 | 137 637 | 118 708 | 122 000 | 110 000 | 105 000 |
| = EPARGNE BRUTE | 1 393 347 | 2 112 187 | 2 138 031 | 1 390 901 | 1 454 064 | 1 478 169 |
| - Capital | 672 003 | 724 344 | 754 130 | 843 240 | 851 667 | 933 333 |
| EPARGNE NETTE | 721 344 | 1 387 843 | 1 383 902 | 547 661 | 602 397 | 544 836 |
| EPARGNE NETTE RETRAITEE | 706 199 | 1 437 184 | 1 348 951 | 627 661 | 602 397 | 544 836 |

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE LA COLLECTIVITÉ



Le graphe nous montre un redressement des finances de la commune avec une épargne nette positive depuis 2015. Nous voyons aussi que nous avons deux années exceptionnelles. En 2022, nous revenons pratiquement au niveau de 2018-2019.

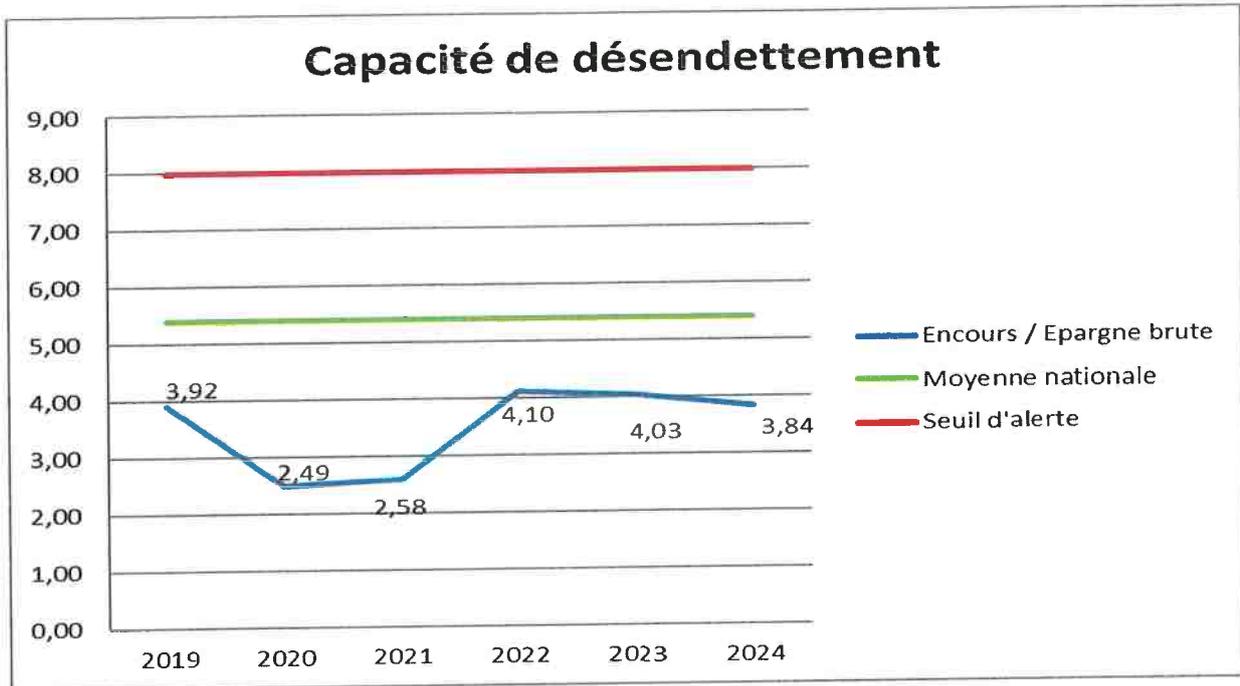
LA DETTE DE LA COMMUNE

- au 31/12/21: 5 515 K€
Pour information : au 31/12/2020, elle était de 5 261 k€
Donc, la différence est le prêt contracté l'année dernière.

- Faible taux des emprunts
 - Emprunt de 2021 : 1 M€ à 0,77 %

Nous prévoyons, comme présenté dans le PPI au 1^{er} juillet 2021, de contracter un emprunt de 1 M€ pour 2022, 2023 et de 750 K€ en 2024.

Notre encours par habitant reste bien inférieur à l'encours moyen des communes de notre strate, soit 846 €.

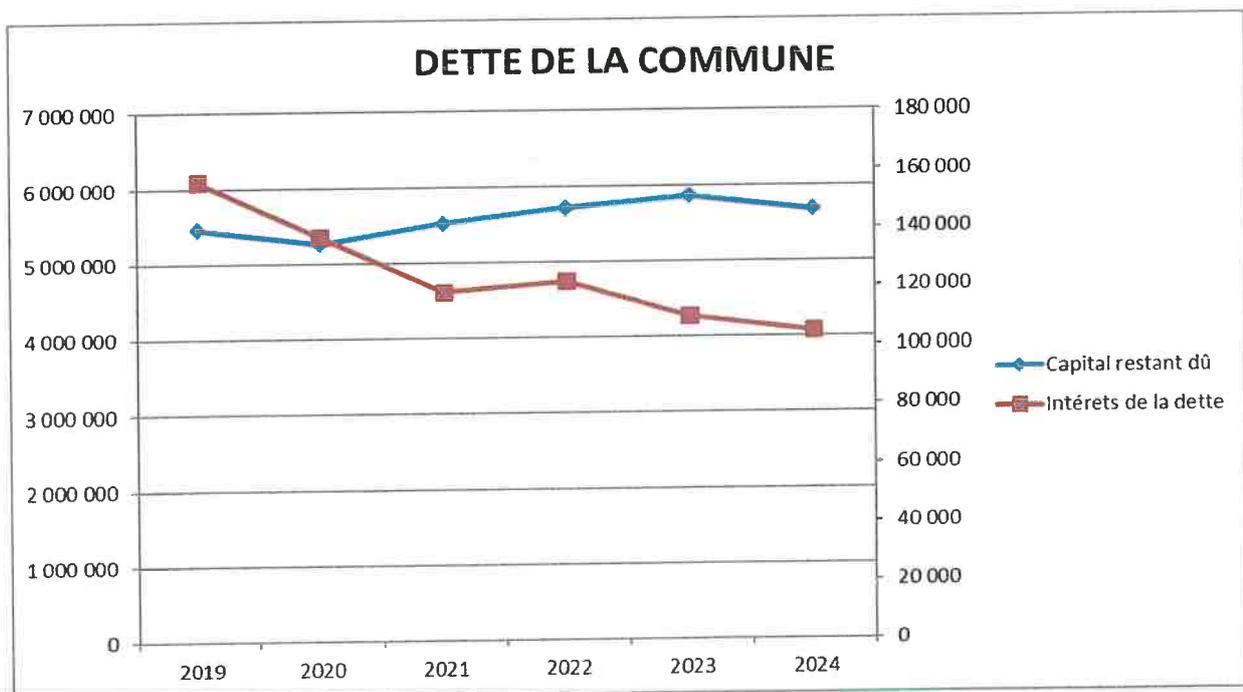


Aujourd'hui, la capacité de désendettement se situe à 4,10 ans en 2022, à 4,03 ans en 2023 et à 3,84 ans en 2024. Elle diminuera donc car des prêts auront pris fin.

Nous restons quand même vigilants sur notre endettement et notre capacité de désendettement, même si ce ratio connaît des limites dans un contexte récessif et de crise sanitaire.

Il est vrai que la capacité de désendettement dépend de l'épargne brute. Donc, quand cette dernière augmente, la capacité de désendettement descend.

Elle se situe en dessous de la moyenne nationale, et largement en dessous du seuil d'alerte.



Les courbes représentent le capital restant dû par rapport aux intérêts de la dette. Il faut éviter qu'elles ne se rapprochent.

Comme prévu dans le PPI de juillet 2021, l'en-cours augmente en 2022 et 2023, et baisse en 2024. La commune bénéficie aujourd'hui de taux d'intérêts bas qui nous permettent d'avoir un coût de dette faible. Les intérêts sont en train de remonter, nous verrons ce que deviendront ces courbes dans le cours de l'année. La baisse dès 2023 est due à l'arrêt de prêts anciens à taux plus élevés qu'aujourd'hui, ils sont autour de 20 %, alors qu'aujourd'hui ils sont autour de 3 ou 4 %.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

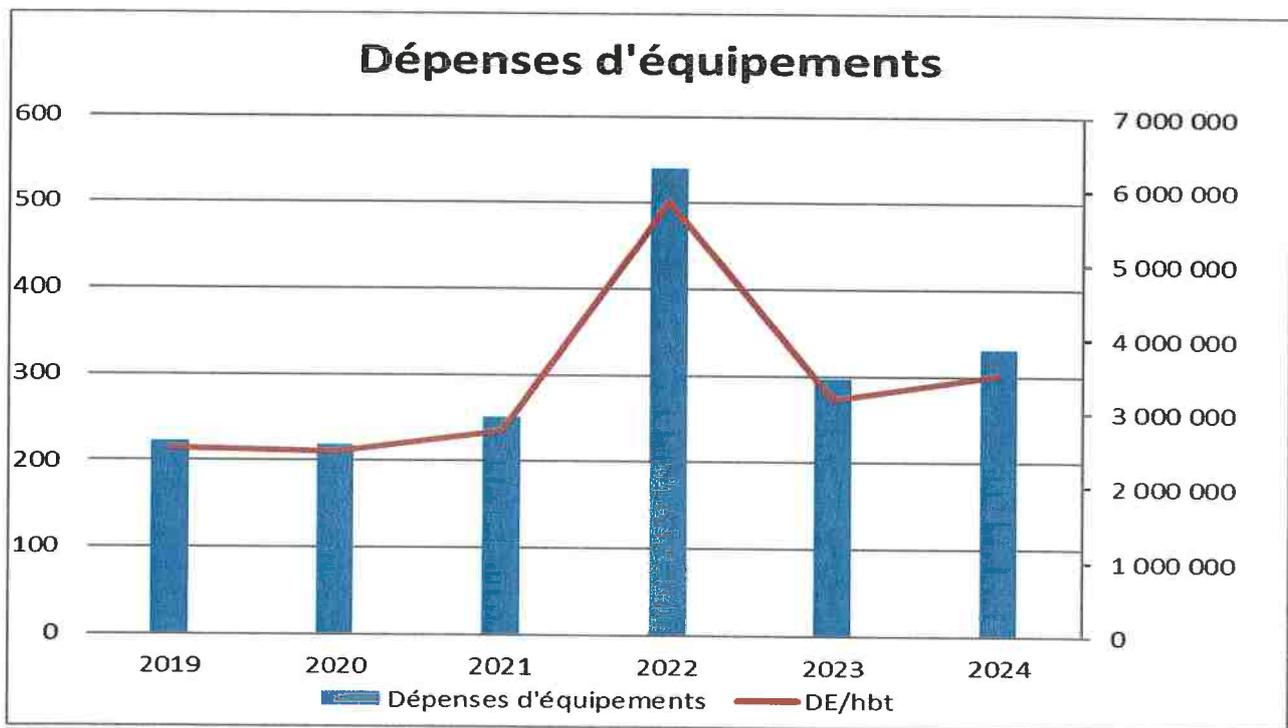
- Autofinancement élevé à 2,26 M€
- Les recettes d'investissement sont évaluées à 8,97 M€, dont une enveloppe prévisionnelle d'emprunt de 1 000 000 € :
 - Excédent : 1 812 000 €
 - Affectation de résultat : 1 425 000 €
 - Virement de la section fonctionnement : 1 800 000 €
 - Amortissements : 575 000 €
 - FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et Taxe d'Aménagement : 537 000 €
(dont 337 000 € de FCTVA)
 - Cessions : 172 000 €
 - Subventions : 1 510 000 €

Pour information :

L'affectation de résultat est le virement du fonctionnement fait en 2021 vers l'investissement.

L'autofinancement est le virement du fonctionnement vers l'investissement qui arrivera de 2022, c'est donc une prévision.

LES INVESTISSEMENTS



Nous voyons qu'en 2022 les investissements en équipements sont élevés. Ils sont dus à deux événements :

- le report d'investissement de 2021 sur 2022, évalué à 1,08 M€. La partie la plus importante est le terrain synthétique pour le football.
- une avance sur le PPI prévue en 2023 de 1,16 M€, pour la route de Tarbes et le groupe scolaire de la Béouzo.

Les chiffres de 2023 et 2024 redeviennent conformes au PPI.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les données chiffrées sont les suivantes :

| THEMES | RAR 2021 | BP 2022 | TOTAL |
|----------------------------------|-----------|-------------|-------------|
| ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS | 246 854 € | 1 890 850 € | 2 137 704 € |
| CŒUR DE VILLE | 22 260 € | 1 946 615 € | 1 968 875 € |
| VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS | 13 586 € | 879 385 € | 892 971 € |
| BATIMENTS COMMUNAUX | 53 833 € | 526 100 € | 579 933 € |
| AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS | 33 825 € | 184 842 € | 218 667 € |
| FONCTIONNEMENT DES SERVICES | 58 364 € | 293 420 € | 351 784 € |
| ACHATS ET TRAVAUX DIVERS | 241 454 € | 580 175 € | 821 629 € |
| TOTAL | 670 176 € | 6 301 387 € | 6 971 563 € |

Le développement durable est transversal, il se retrouve dans chaque thème

Nous voyons que la plus grande partie des investissements porte sur les écoles et le cœur de ville.

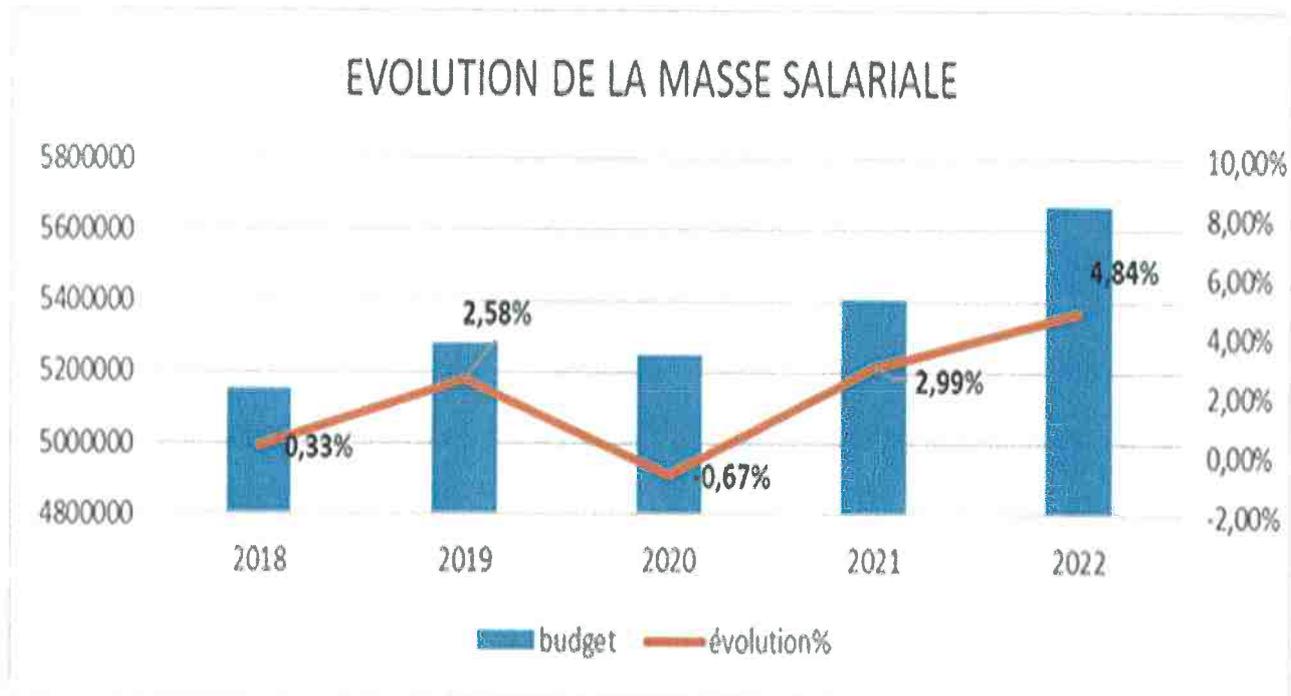


LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE 2022

- Rénovation du groupe scolaire de la Béouzo : 1 M€
- Le terrain synthétique aux Boulbènes : 700 K€

- Le projet de revitalisation du cœur de ville, dont la RD 632, la 2^{ème} phase du Parc des Lavoires, le Jardin du Calvaire : 1,9 M€
- Cheminement piétons cycles : 500 K€
- Travaux éclairage public : 250 K€
- Ravalement façade bâtiment Cantelauze côté cours maternelle : 45 K€
- Travaux de sécurisation des écoles : 70 K€
- Télé-relève des compteurs de la commune : 55 K€
- Travaux médiathèque : bureau des archives/stockage : 140 K€
- Préservation et solidification de l'ancienne gare : 110 K€
- Mise en sécurité de la salle de Bidot : 110 K€
- Équipements des services techniques : 120 K€
- Le renouvellement du parc des photocopieurs : 70 K€

VOLET RESSOURCES HUMAINES



En matière de recrutement, les prévisions prennent en compte :

- Des décisions déjà actées :
 - le remplacement de la responsable adjointe médiathèque sur 8 mois
 - le contrat Parcours Emploi Compétences sur une année entière
 - le recrutement d'un Directeur des projets éducatifs et sociaux transversaux sur les ¾ de l'année, suite au départ du coordonnateur parentalité - PEDT
- Des nouveaux métiers avec :
 - le recrutement d'un chargé d'accessibilité, de prévention et de sécurité des ERP en suite au départ à la retraite du coordonnateur sécurité des bâtiments
 - un conseiller numérique
 - un conseiller énergétique par le biais d'un contrat d'apprentissage
 - un service civique orienté vers le développement durable
- Des renforts de services consécutifs à des absences identifiées

L'année 2022 sera donc une année chargée au niveau des Ressources Humaines, et nécessitera une attention financière toute particulière. D'autant plus que sera menée en parallèle l'étude d'une participation à la protection sociale complémentaire pour une mise en œuvre ultérieure.

VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Les actions intervenant sur les 3 axes
 - Améliorer la structure et la qualité des différents modes de déplacement (réhabilitation de la route de Tarbes)
 - Définir un cadre de vie urbain attractif et de qualité (tout en préparant le Fonsorbes de demain : Parc des Lavois, Calvaire)
 - Permettre la dilatation du centre-bourg
2. Climat et énergie
 - Déplacements doux (réfection, création de pistes cyclables, création de cheminements piétons, plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics pour le centre-ville et les secteurs proches des établissements scolaires)
 - Réduction des consommations et production d'énergie propre
 - poursuite de la rénovation des bâtiments
 - éclairage public : remplacement des lampadaires à bulle
 - ombrières photovoltaïques sur le parking du lycée
3. Développer et aménager le territoire durable
 - Étude des 3B : aménagement de la zone Bidot en partenariat avec les communes limitrophes
 - Plantations d'arbres
 - Développer une stratégie de gestion des eaux pluviales
4. Développement local et qualité de vie : lien social
 - le développement des échanges et de la convivialité
 - l'implication citoyenne
 - la satisfaction des besoins et des attentes des Fonsorbais
 - le soutien aux associations par les subventions et l'aménagement/entretien des structures
 - le soutien de la culture avec un agenda semestriel
 - une offre économique de proximité
 - le développement économique n'est pas oublié avec la mise en œuvre de la Zone Économique du Pistoulet d'ici 2023

Conclusion :

Le redressement des finances de la commune nous permet d'aborder plus sereinement ce délicat travail d'élaboration du budget et d'absorber les aléas conjoncturels qui nous sont imposés, sans pour autant restreindre les efforts d'investissements programmés avec la mise en œuvre du PPI présenté le 1^{er} juillet 2021.

Toutefois le contexte international (coût des énergies et guerre en Ukraine) et environnemental (rapport du GIEC) et leurs effets sur notre quotidien (commune et ménages) est à prendre en considération. Il doit nous inciter à pousser plus avant la réflexion et les actions concernant nos modes de fonctionnement et de consommation : la transition écologique, les mobilités douces, la rénovation et la sobriété énergétiques, le renforcement de la solidarité.

La qualité du service public et la qualité de vie des Fonsorbais restent au cœur de nos préoccupations : équipements et actions dans les divers domaines socio-éducatifs, sportifs, culturels, aménagement de la ville et de ses parcs, préservation du patrimoine, sont des marqueurs forts dans nos choix budgétaires 2022.

Merci.

Mme la Maire : merci, Pascal, pour cette présentation.

Il s'agit du Débat des Orientations Budgétaires, donc débattons.

M. Pilet : merci de l'attention que vous allez porter à la contribution que nous allons présenter. Au travers de la contribution que nous allons présenter, il y aura plusieurs questions ou réflexions, et nous espérons que nous pourrions avoir des réponses et en discuter dans un second temps, et après l'intervention du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" aussi.

"La présentation de ce document, donc du ROB, donne à penser à une situation maîtrisée autour de nombreux objectifs. Donc, nous pouvons être en accord pour certains. Sauf que tout cela apparaît comme de grandes intentions, et, suivant leur déclinaison, cela peut devenir tout bon ou tout mauvais, et nous le verrons dans la suite de ce Conseil Municipal sur des points qui vont être abordés.

La situation internationale est des plus inquiétantes. Il y a, comme vous le dites dans le ROB, la guerre en Ukraine dont il est impossible d'en prédire les conséquences. L'épidémie de COVID reste actuelle et son évolution reste incertaine, même si comme tout le monde nous voudrions que cela soit un épisode du passé. Les derniers chiffres évoquent un rebond et des nouveaux variants sont évoqués dans les espaces officiels.

Nous regrettons de ne pas voir un mot sur les conséquences du réchauffement climatique dont les rapports successifs du GIEC sont de plus en plus inquiétants, avec une incertitude sur notre devenir. Ainsi, nous pouvons nous attendre à une économie mondialisée déstabilisée. Nous savons que les grandes parties de notre planète risquent d'être inhabitables. Nous ne pourrions pas laisser les personnes sans solution, que cela soit ici ou ailleurs ; cela rejoint les interventions par rapport à l'Ukraine, et, malheureusement, d'autres réfugiés que nous risquons d'avoir. Rien qu'en Occitanie, les documents de la Région posent clairement des zones ne pouvant plus être habitées. Tout cela aura un impact bien au-delà de l'augmentation des tarifs des assurances, de l'énergie, etc. Nous devons repenser notre modèle. Les indicateurs présentés dans le ROB ne le font pas. Nous retrouvons ces conséquences à tous les échelons. Vous reprenez les notes de conjoncture présentant ce sombre tableau, et, pourtant, vous avez oublié les réalités positives qui existent. En effet, en 2021, les entreprises, en particulier les plus grandes, ont dégagé des milliards de profits redistribués en dividendes. Les 27 entreprises les plus grosses ont dégagé 103 milliards de bénéfices, que ce soit bien clair, c'est du bénéfice, redistribués et cela a même été réestimé à 130 milliards. Les 5 plus grosses banques enregistrent des résultats records de 30 milliards. Donc, uniquement sur ces 32 sociétés, c'est 160 milliards qui se dégagent et qui vont correspondre, ou pas loin, d'être l'équivalent des frais liés avec le COVID.

Notre société aura du mal à retrouver des jours heureux si un rééquilibrage urgent dans le sens de l'intérêt commun ne se fait pas. Présenter une situation économique en occultant cette dichotomie n'est plus admissible. Cette dichotomie se retrouve à tous les échelons, nous le voyons sur le Muretain Agglo. Avant d'avoir un problème de budget global, nous avons une incohérence dans les répartitions des participations financières et un manque de visibilité de leur utilisation. On entend qu'il y a un travail qui est en train d'être fait, nous verrons ce qu'il donne, mais, pour l'instant, on fait avec cette réalité où les choses nous paraissent très incertaines.

Donc, ces crises nous obligent à nous réinventer.

Nous allons nous recentrer sur la commune.

Il nous semble, à travers le document du ROB, que l'effort et la continuité des actions ne sont pas visibles. Je vais prendre un exemple : le projet des ombrières photovoltaïques, nous n'en trouvons plus trace.

Nous alertons aussi, depuis des années, sur l'entretien des fossés. La commission promise ne s'est jamais réunie, et nous savons que des fossés entretenus permettent à l'eau d'être beaucoup mieux contenue et d'éviter de se retrouver sur la route et d'aller inonder, comme nous l'avons vu sur les derniers épisodes. Donc, nous espérons, c'est la question que nous avons posée pour ce Conseil Municipal, qu'une programmation sera faite en ce sens, surtout que les documents de la Région indiquent que nous pouvons craindre des phénomènes climatiques plus dévastateurs sur le périmètre de notre commune et autour. Et, il est urgent de rattraper le retard et d'anticiper ces prévisions qui sont relativement inquiétantes.

Les réseaux pluviaux et tout à l'égout sont aussi une urgence pour le bien-être des Fonsorbais. Je vais pondérer, ou donner une information, il semble qu'il y ait des initiatives qui soient prises au moins depuis le début de la semaine autour du tout à l'égout, au moins sur certaines parties de la commune, donc nous nous en félicitons. Mais, il faut traiter l'ensemble de la commune.

Nous soutenons les réhabilitations des bâtiments communaux. Mais là aussi, que d'occasions manquées pour aller vers des bâtiments autonomes en énergie ; nous devons tendre à cela. Pour nous, lutter contre le réchauffement climatique, cela se décline de façon précise, sans ambiguïté dans le vocabulaire, par des bâtiments à énergie positive. Nous regrettons que dans les travaux de l'école de la Béouzo, la solution préconisée pour le chauffage et faire gagner en économies aient été refusés.

Nous déplorons l'absence de récupérateurs d'eau ou de tout autres systèmes qui iraient, de manière beaucoup plus concrète, dans cette lutte cruciale pour le devenir de notre planète. Et l'argent soi-disant économisé aujourd'hui va entraîner des dépenses dans l'avenir bien supérieures, nous le voyons, et je pense que nous pouvons tous le mesurer aujourd'hui, avec l'augmentation du prix de l'énergie.

Au-delà de cela, nous voulions souligner, dans certains passages de ce document, des phrases qui nous paraissent mystérieuses. Je vais reprendre en particulier un passage que je vais lire, page 36 du document, donc je cite *"permettre la dilatation du centre-bourg avec intensification des fonctions de centralité et une densification des tissus à proximité des nouvelles polarités pour le mettre à l'échelle de la ville de demain par la création d'une nouvelle polarité de centre-bourg accompagnée d'une densification de mixité urbaine, en lien avec l'urbanisation au Nord du boulevard urbain (quartier de Hournes-Portérény) et en lien avec les centralités périphériques (quartiers en relais du centre : Béouzo, Cantelauze, les Boulbènes, parc de Bidot, etc)."* Nous aimerions que vous puissiez nous

expliquer le sens, et du coup à quoi vont servir les 1 125 000 € en 2022 prévus pour ces actions. Nous nous demandons du coup s'il va y avoir des projets de constructions à Bidot.

Il est évoqué le maillage pour le déplacement et la canalisation du trafic. Qu'est-ce que cela va vouloir dire concrètement ? Là aussi, des réflexions ont été engagées sur les modes de déplacement sur la commune, des études faites, et plus rien. Nous, nous n'avons eu aucun retour.

La réalité financière de la commune permet d'agir, même si les prévisions ayant conduit au PPI, travaillées en commun, doivent être réinterrogées en permanence en regard du contexte général que vous avez très bien décrit. Nous regrettons de ne pas être associés à la préparation du budget qui permettrait de définir ces choix de manière précise, de le faire en concertation et en faisant exister l'ensemble des sensibilités. En regard du contexte politique général, cela nous paraît indispensable.

L'accessibilité nous interroge, nous sommes avides de voir la présentation dans ce Conseil qui va être faite. Là aussi, nous déplorons l'absence de travail commun. Nous en profitons pour alerter sur les normes non respectées dans la réalisation de la route de Tarbes. Nous espérons que cela va être corrigé pour l'accès de tous.

Nous n'avons pas su voir la concrétisation de la compétence commerces dans ces orientations, je parle "commerces". Nous savons que cela est difficile pour eux. Donc, allez-vous engager un plan d'action et de soutien en incluant les commerçants du marché ou bien laisser faire la main invisible du marché comme cela est souvent dit en Conseil Communautaire ? Nous déplorons la promesse non tenue d'aides aux commerçants de la route de Tarbes. Nous avons alerté et formulé des demandes depuis juin 2021.

Nous ne comprenons plus votre politique culturelle et son orientation. Nous y reviendrons dans un autre point du Conseil.

Nous ne voyons pas non plus apparaître votre politique en matière de sécurité. Nous alertons, et nous avons martelé la priorité autour de la protection des personnes. Les chiffres indiquent malheureusement une hausse des agressions envers nos concitoyens en 2021. Des signes inquiétants remontent. Je prends les devants parce qu'on va me dire que ce n'est pas vrai, etc. Je vous renvoie au dernier Conseil Municipal où ce que nous avons amené sur le personnel a été, je pense, confirmé, en tous cas, c'est pris en compte et on s'en félicite et on remercie, notre message a été entendu, des choses se mettent en place pour apporter une réponse au personnel. Et nous remercions aussi d'avoir accepté de nous rencontrer pour que nous puissions contribuer, à notre petite place, à trouver des solutions.

Par rapport au personnel, nous observons une baisse constante du personnel en équivalent temps plein. Avec une population qui augmente, les besoins croissants, nous restons dubitatifs sur le maintien de la qualité du service public. Là aussi, ce sujet demande un énorme travail, en particulier de définition précise des missions et du service voulu pour nos concitoyens.

Nous trouvons la partie sur la vie associative des plus réduites. Où en sont les associations ? Quelle est l'offre aujourd'hui ? Est-ce que tous les besoins sont couverts ? A-t-on assez de locaux pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain ?

Nous saluons le travail collectif qui a été fait au CCAS autour des actions soutenues par l'ensemble des groupes du Conseil Municipal. Nous soulignons aussi la hausse du budget, et nous la saluons. Nous redisons l'importance, par rapport au CCAS, que l'action se tourne vers les gens et qu'on se donne les moyens d'aller vers les personnes. Une action autour de la solitude, en particulier des aînés, nous semble nécessaire.

Comme nous le disions en introduction, préciser les actions est indispensable pour savoir la direction que prend la commune. Cela est nécessaire pour nos concitoyens, mais aussi pour les agents de la collectivité afin qu'ils se projettent au mieux dans leurs missions. Nous pensons que cela peut permettre de se retrouver sur un grand nombre de points, ce qui est primordial pour la commune.

Nous terminons cette intervention par une proposition, qui est pour nous, et on l'espère pour vous tous, une priorité, l'aménagement du chemin des Capelliers. La sécurité des personnes n'y est pas assurée, des personnes âgées, des enfants, des adultes l'utilisent, bref, tout le monde, et se retrouvent en danger. Nous avons eu le témoignage, par exemple, de personnes âgées qui ne peuvent plus monter au village à pieds parce que ça leur fait trop peur, elles ont eu des frayeurs. Nous avons recueilli malheureusement de nombreux témoignages. Et nous pensons qu'il faut agir avant qu'un accident arrive, qu'on regretterait tous. C'est sûrement l'espace urbanisé de la commune des plus dangereux actuellement au vu du nombre de personnes qui le fréquentent. Nous proposons donc, pour la partie haute, de retravailler les écluses pour dégager un espace de circulation à moindres coûts, sans gêner les riverains qui sont à proximité, jusqu'au pont. Et du pont jusqu'aux 13 Vents, à minima un busage des fossés. Ces travaux restent dans les enveloppes financières possibles pour la commune, c'est un choix à faire. Nous devons aussi solliciter le Département. Cette demande de sécurisation est appuyée par la signature de Fonsorbais à travers une pétition qui a été signée par 327 personnes ; donc, on va la remettre à Mme la Maire, pour que tous les Élus en soient au

courant. Nous comptons la remettre au Conseil Départemental parce qu'on pense que son appui est indispensable pour que la commune réalise cet aménagement. *Mme Bobo remet la pétition à Mme la Maire.* Et, nous invitons l'ensemble du Conseil à s'associer à cette initiative, et nous allons nous permettre de faire circuler les pétitions pour ceux qui veulent la faire signer. Et nous espérons que nous allons pouvoir construire une volonté, une action commune, collective, pour faire aboutir au plus vite cette sécurisation.

Nous vous remercions."

Mme la Maire : merci, M. PILET. Nous allons essayer de vous répondre.

Vous avez fait remarquer que nous n'avions pas pris en compte le contexte écologique extrêmement compliqué. Je crois que vous n'avez pas lu la conclusion puisque nous faisons bien référence au dernier rapport du GIEC, qui est passé inaperçu pour la plupart des gens puisqu'il est malheureusement arrivé les premiers jours de la guerre en Ukraine. Donc, oui, nous sommes bien conscients des difficultés climatiques qui s'annoncent et nous essayons de les prendre en considération pour tout ce qui concerne les travaux que nous avons lancés, en terme donc de rénovation thermique des bâtiments communaux.

Vous avez parlé des ombrières. Bien évidemment qu'il n'en est pas question dans le cadre du Débat des Orientations Budgétaires. Ce n'est pas porté par la ville de Fonsorbes. C'est un aménageur qui construit les ombrières, ce n'est pas la ville de Fonsorbes qui les paiera. Il est donc logique qu'elles n'apparaissent pas sur les Orientations Budgétaires.

Vous avez parlé des fossés, nous vous répondrons tout à l'heure.

Vous avez parlé de politique culturelle : je ne sais pas à quoi vous faites référence, d'autant que nous ne vous voyons jamais lors des spectacles proposés, ou lors des animations culturelles. Donc, je ne vois pas comment vous pouvez juger de la qualité de notre offre culturelle puisque vous ne participez pas.

Sur la sécurité, vous avez parlé d'une augmentation des agressions en 2021. J'aimerais bien que vous ressortiez le chiffre, parce que si nous sommes passés de 1 à 2, effectivement, elles ont augmenté de 100 %. Par contre, les atteintes corporelles sont aujourd'hui malheureusement principalement intrafamiliales, et c'est là que cela pose problème. Quand vous parlez d'insécurité, "agressions", cela laisse penser que nous risquons de nous faire attaquer en sortant place du Trépadé ou ailleurs sur la commune. Jusqu'à preuve du contraire, Fonsorbes est une ville plutôt tranquille. Mais, si vous voulez bien, nous sortirons les chiffres de façon à ce que vous vous rendiez-compte de la réalité des choses, du nombre de cambriolages qui reste extrêmement modéré. Donc, je ne peux pas vous laisser dire publiquement ...

M. Pilet : ... nous pouvons échanger là-dessus ? Vous permettez que je réponde ?

Mme la Maire : nous ...

M. Pilet : ... juste sur les chiffres. Ce sont les chiffres qui viennent du Gouvernement qui met en accès libre l'ensemble des statistiques de la Police et de la Gendarmerie, donc avec les chiffres de 2021 ...

Mme la Maire : ... M. PILET, ...

M. Pilet : ... tout est en transparence, donc ...

Mme la Maire : ... nous avons les chiffres officiels qui nous ont été remis par les services de la Gendarmerie qui traitent spécifiquement de Fonsorbes, avec toutes les types d'atteintes aux biens et aux personnes ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Les chiffres qui sont sur le site du Gouvernement, vous n'allez pas me dire qu'ils sont faux ?

Mme la Maire : écoutez, nous vous sortirons ceux qui nous ont été remis par la Gendarmerie, parce que je ne peux pas vous laisser dire cela. Quand vous parlez d'augmentation de l'insécurité et des agressions, combien d'agressions y a-t-il eu sur Fonsorbes en 2021 ?

M. Pilet : non, vous interprétez les choses. Nous n'avons pas dit "d'insécurité", nous avons dit "une augmentation des attaques à la personne".

Mme la Maire : oui. Donc, comment traduisez-vous "attaques à la personne" ?

M. Pilet : "attaques à la personne", il faut après évaluer quelles sont ces formes d'attaques, ce que nous pouvons faire. Je pense, par exemple, quand on demande qu'il y ait plus d'agents à la Police Municipale, etc,

...

Mme la Maire : ... M. PILET, attendez ...

M. Pilet : ... c'est un débat ... excusez-moi, c'est un débat que nous ne pouvons pas prendre comme ça, à la légère, en lançant des ...

Mme la Maire : ... je ne peux pas vous laisser dire des choses fausses, M. PILET ...

M. Pilet : ... ce sont des choses vraies, les chiffres sont vrais ...

Mme la Maire : ... en ce qui concerne l'insécurité à Fonsorbes, sortez-moi les chiffres des agressions et des attaques à la personne sur la commune.

M. Pilet : ... il n'y a pas de problème ...

Mme la Maire : ... il y en a eu une ou deux l'année dernière.

M. Pilet : nous irons voir ...

Mme la Maire : ... je vous sortirai le document qui nous a été fourni par la Gendarmerie. Il n'y a aucun problème là-dessus ...

M. Pilet : ... pareil, nous les avons. Excusez-moi, mais si le site du Gouvernement met en ligne des chiffres faux, à moi la peur.

Mme la Maire : à tout hasard, peut-être Philippe, les as-tu sur ton ordinateur.

M. Pilet : nous allons vous donner le lien et nous allons les avoir. Je pense que ce n'est pas pour rien que je demande que la commission sécurité se réunisse. Je pense que M. FRANCHINA sait que je le relance en permanence, et que nous nous inquiétons depuis longtemps ...

Mme la Maire : ... arrêtez d'être sur l'insécurité à Fonsorbes parce que c'est vraiment insupportable, M. PILET. Vous générez un climat qui n'existe pas dans la réalité des choses.

M. Pilet : non, le climat est généré quand on va installer des caméras dans le parc de Cantelauze et qu'on dit que c'est pour lutter contre le Front National, là, on le génère.

Mme la Maire : non. Vous, vous avez parlé d'agressions et d'atteintes aux personnes ...

M. Pilet : ... oui ...

Mme la Maire : ... nous ne sommes pas là-dedans. Nous évitons les feux de poubelles, et nous évitons peut-être de mettre le feu aux équipements que nous avons sur Cantelauze.

M. FRANCHINA, peux-tu nous dire ...

M. Franchina, Conseiller délégué à la tranquillité publique : ... oui, ce qui est étrange, c'est que nous avons des contacts réguliers avec la Gendarmerie. Les chiffres officiels de la commune nous ont été communiqués, et je ne vois pas en quels points ces chiffres peuvent être alarmistes, compte-tenu des discours qui sont tenus par les Gendarmes en terme de sécurité sur Fonsorbes. Donc, je suis très, très surpris de votre interprétation.

Mme la Maire : tu ne les as pas, Philippe, sur ton ordinateur ?

M. Franchina : je suis en train de regarder.

Mme la Maire : si tu les retrouves, merci de nous les annoncer.

Ensuite, vous parlez du personnel et de la baisse du nombre de ...

M. Pilet : ... juste, j'en profite aussi, puisque ...

Mme la Maire : ... d'équivalent temps pleins ...

M. Pilet : ... juste sur la culture. C'est une position commune ...

Mme la Maire : ... oui ...

M. Pilet : ... nous sommes en groupe. Alors, je sais que l'observation et la surveillance des personnes sont votre approche, nous, nous essayons d'avoir une action globale. Des gens vont dans les spectacles, et, en même temps, définir une politique culturelle est de savoir où nous allons, ce n'est pas de se dire "est-ce que les spectacles ont été de qualité ou pas ?". Il ne faut pas tout mélanger.

Mme la Maire : bien-sûr.

M. Pilet : et je trouve déplorable d'oublier que je parle au nom d'un groupe, au nom de plusieurs personnes

...

Mme la Maire : ... je parle du groupe entier. Globalement, nous ne vous voyons pas. Personnellement, j'assiste aux spectacles, M. PILET, je peux donc en parler ...

M. Pilet : ... excusez-moi. L'école maternelle, il y a longtemps que je n'y suis plus, je ne veux rentrer dans ça "il n'est pas venu au spectacle". Je fais partie d'une commission, nous essayons de travailler. Nous y reviendrons tout à l'heure ...

Mme la Maire : ... très bien. Pour être critique, M. PILET, il faut assister à ce qu'il se passe sur la commune. Quand on ne participe pas, il paraît difficile d'être critique.

M. Pilet : ... d'accord, je ne participe pas, il n'y a pas de problème, mais ne vous inquiétez pas, du monde y participe, nous sommes au courant de ce qu'il se passe.

Mme la Maire : oui, mais peut-être devriez-vous venir, vous vous feriez votre idée personnelle sur la question.

Je continue.

M. Pilet : excusez-moi. Ces attaques de culpabiliser sur la personne, nous donnons chacun du temps à la commune, vous, l'ensemble des Élus ...

Mme la Maire : ... je crois, M. PILET, que sur les papiers que vous distribuez, vous ne vous privez pas pour attaquer les personnes. Donc, excusez-moi, ne venez pas nous faire la leçon là-dessus.

M. Pilet : non, nous n'attaquons pas les personnes mais les postes.

Mme la Maire : oui, certes, si vous le dites ...

M. Pilet : ... effectivement, quand on raisonne comme cela, vous ... afin, c'est sûr, nous ne serons pas d'accord.

Mme la Maire : vous permettez ? Je continue.

Donc, sur le personnel ...

M. Pilet : ... juste sur les ombrières. Les exemples que nous prenions, c'était pour repérer clairement les orientations en matière de développement durable et d'installations, et notamment quand nous posons la question, et c'est là que nous aimerions avoir une réponse, est-ce que, oui ou non, on fait le choix d'aller vers des bâtiments à énergie positive ? La question est posée, elle est simple. Et, c'est de savoir, dans les orientations, est-ce qu'on soutient les projets ? Des projets sont portés par des privés, donc les ombrières, mais il est important de savoir où nous en sommes ...

Mme la Maire : ... oui, mais comme vous en avez parlé, je vous réponds sur le sujet.

M. Pilet : oui, mais ce sont chaque fois des réflexions globales ; nous sommes là sur des orientations. Nous essayons de les illustrer et d'aller vers des exemples précis, pour éviter les anathèmes. Mais malheureusement, cela ne marche pas.

Mme la Maire : M. PILET, je réponds. Je vous dis que pour tous les bâtiments que nous avons rénovés, ceux qui sont en cours de rénovation et ceux pour lesquels des travaux sont prévus, tout est fait pour aller dans le sens de la rénovation énergétique. Nous partons de loin. Sur la médiathèque, par exemple, nous avons lancé une étude pour mettre des panneaux photovoltaïques puisqu'elle est bien exposée. Oui, nous allons dans ce sens-là, il n'y a aucun doute là-dessus.

M. Pilet : sur la médiathèque ? Qu'est ce qui ...

Mme la Maire : sur la médiathèque. Nous avons lancé une étude pour mettre des panneaux photovoltaïques ...

M. Pilet : ... voilà, c'est très bien de l'apprendre ; c'est très bien.

Et sur les bâtiments, aller vers des bâtiments à énergie positive.

Mme la Maire : nous entendons ce que vous dites.

M. Pilet : est-ce que nous pouvons nous mettre d'accord que c'est un engagement sur lequel, je pense, que nous allons tous ...

Mme la Maire : ... je pense qu'il est plus facile d'être sur des bâtiments à énergie positive quand nous construisons des bâtiments. Sur de la rénovation, c'est nettement plus compliqué. Aujourd'hui, nous n'avons pas prévu de construction de bâtiments nouveaux. Donc, le jour où ce sera le cas, ...

M. Pilet : ... je vais prendre un exemple puisque c'est quelque chose, je pense, où nous nous retrouvons, c'est la rénovation de la gare. C'est par exemple se dire "est-ce que dans la rénovation de la gare nous allons intégrer et faire en sorte que nous allons vers un bâtiment qui sera à énergie positive ?".

Mme la Maire : comme vous avez bien pu le constater, M. PILET, cette année, il n'y a sur la gare que la destruction de l'annexe qui n'appartient pas au bâtiment que nous qualifions de patrimonial. Donc pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Mais bien-entendu que sur des bâtiments neufs, nous allons tendre vers cela. Nous n'avons pas d'autres alternatives que celle-ci compte-tenu du contexte écologique dans lequel nous nous trouvons.

M. Pilet : merci. Ça, c'est une réponse.

Mme la Maire : je continue sur le personnel. Vous parlez d'une baisse d'équivalent temps pleins. Je vous rappelle que pour ce qui concerne le service espaces verts, nous compensons très largement en ayant recours à l'AJH (Association des Jeunes Handicapés) pour l'entretien d'une grande partie des espaces verts de la commune. M. RIVIER vous a listé le nombre d'embauches que nous envisageons cette année. Certaines sont d'ores et déjà actées, pour d'autres le recrutement se fera dans les semaines qui viennent. Vous avez vu également quelle est l'importance du budget personnel dans notre budget général, le "012" pèse extrêmement lourd. Nous le surveillons donc de très près, nous sommes extrêmement vigilants aux embauches que nous faisons, et nous embauchons les agents dont nous avons besoin, avec une technicité toute particulière. Et l'AJH s'occupera donc de l'entretien des espaces verts.

Sur les associations, ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je vais reformuler autrement. D'ailleurs, sur des embauches, nous avons posé une question écrite à laquelle nous n'avons pas eu de réponse, parce que nous avons du mal à voir la visibilité, aujourd'hui nous avons un peu plus d'éléments. Mais, en équivalent temps pleins, cela diminue. Cela veut dire que des départs à la retraite ne sont pas remplacés. Donc, nous voudrions savoir, puisque nous voyons que le nombre d'agents diminue, que nous pouvons estimer, puisque nous sommes aussi dans les orientations, que les charges de travail vont augmenter, la commune se développe, donc, nous posons la question. Là, il y a une partie de la réponse, L'AJH pour les espaces verts. Mais il y a l'ensemble des autres services.

Mme la Maire : nous sommes vigilants. Donc, à partir de là, nous avisons en fonction des besoins réels. N'ayez pas de doute sur le fait que nous souhaitons maintenir la qualité du service public.

Vous avez parlé des associations. Je crois qu'elles sont bien dotées sur le budget 2022.

Le besoin de locaux nouveaux ne se fait pas aujourd'hui sentir. Nous restons sur les associations que nous avons. Nous les avons équipées, me semble-t-il, correctement, et nous continuons à le faire. Nous sommes

vigilants sur l'entretien des bâtiments mis à leur disposition. Donc, par rapport aux associations, je crois qu'il n'y a pas de demande particulière aujourd'hui. Il est bien évident que si nous construisions un nouveau gymnase et que nous le proposons à une association de hand-ball ou à une association de football en salle, par exemple, nous trouverions des associations prêtes à venir l'occuper. Aujourd'hui, nous faisons avec les bâtiments que nous avons, qui répondent aux besoins de la population de manière générale et aux besoins des associations.

Vous avez fait une longue diatribe sur le chemin des Capelliers. Je crois, M. PILET, que vous n'avez fort probablement pas fait le tour de la commune, parce que si le chemin des Capelliers était la seule priorité, cela se saurait. Malheureusement, il y en a d'autres. Nous faisons donc au fur et à mesure. Je vous rappelle qu'il est au budget de 2023, à savoir pour la continuité entre l'impasse des Champs, si je ne me trompe pas, et le Jardins des Capelliers. Les travaux sont conséquents : pour simplement cette petite portion, il y en a déjà pour plus de 100 000 €. C'est donc au budget de 2023, cela se fera doucement, mais sûrement. Je vous rappelle que le lotissement des Capelliers a été construit sous la municipalité précédente, qui aurait très bien pu demander à l'aménageur de participer au financement d'un trottoir permettant de rejoindre le lotissement des 13 Vents jusqu'au trottoir existant. Cela n'a pas été fait. Les ...

M. Pilet : ... je pense que les nouveaux habitants seront très contents d'entendre cela, d'entendre ce genre de réponse. Des gens se mettent en danger, des enfants se retrouvent en danger, des personnes âgées ne peuvent plus emprunter ce chemin ...

Mme la Maire : ... je vous rappelle qu'un piétonnier, en haut, donne sur le chemin Las Fious.

M. Pilet : c'est sûr que nous allons expliquer à des gens qui ont 90 ans, 80 ans, "vous allez monter, faire le tour ...

Mme la Maire : ... expliquez également à des gens qui ont 90 ans qui marchent aujourd'hui sur le chemin des Pyrénées, qui marchent sur le chemin Bénech, pourquoi il n'y a pas de trottoirs. Nous sommes bien conscients du fait qu'il y a des problématiques sur de nombreux secteurs de la commune parce qu'ils n'ont pas été urbanisés en temps et en heure, que nous avons aujourd'hui à aménager. Cela fait donc partie des projets que nous avons tout au long de ce mandat. Donc, nous essayons de prioriser.

M. Pilet : nous pourrions aller faire le tour de la commune, je pense que ...

Mme la Maire : ... vous pouvez aller faire signer une pétition à Bénech, M. PILET, et vous aurez des centaines de signatures ...

M. Pilet : ... c'est possible que cela arrive ...

Mme la Maire : ... et vous expliquerez aussi aux Fonsorbais comment vous allez financer ces aménagements.

M. Pilet : oui, il n'y a pas de problème.

Mme la Maire : il n'y a pas de problème. Alors, expliquez-nous comment vous allez sortir les centaines de milliers d'euros, ou les millions d'euros, nécessaires pour faire les aménagements en question.

M. Pilet : nous faisons des priorités, ...

Mme la Maire : ... c'est ce que nous faisons ...

M. Pilet : ... nous faisons une proposition, notamment au niveau de l'écluse, pour que ce soit à moindre coût que ce que nous pressentons que vous voulez faire. Je pense que la moindre des choses serait d'y réfléchir, et de dire, au lieu d'avoir ces réactions, "ah, oui, ça vaudrait peut-être le coup d'y réfléchir". Ou "on y a réfléchi et ce n'est pas possible techniquement". Mais, ce ne sont pas les réponses que nous avons.

Et, ensuite, je pense, c'est une route départementale, même si c'est dans la commune, qu'il faut aussi obliger le Département. Donc, ce que nous entendons, c'est qu'au moins le groupe de la Majorité ne veut pas s'associer à notre démarche pour se rapprocher du Conseil Départemental pour tenter de faire avancer ce dossier.

Mme la Maire : le Département, M. PILET, participera à minima. Ce n'est pas le Département qui le financera. Ce n'est pas parce que c'est une départementale que le Département paiera le trottoir et l'aménagement. Il y aura une petite subvention du Département, mais c'est à la charge de la commune. Manifestement, vous ne connaissez pas bien les participations du Département sur ce type d'aménagements urbains. Je crois que Mme VITET veut intervenir.

Mme Vitet, Adjointe déléguée au développement durable : je ne vais pas parler des subventions, mais des participations dans le cadre de l'atelier cheminement, M. BONNET y participe. Nous en parlons, nous essayons d'établir nos priorités, mais nous les établissons tous ensemble ; nous essayons de regarder tout cela tous ensemble. Je ne sais pas, M. BONNET, vous pouvez peut-être le confirmer quand même.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : "tous ensemble" est un bien grand mot. Vous faites des propositions, et puis voilà ; après, vous êtes majoritaires ...

Mme Vitet : ... des propositions ...

M. Bonnet : ... dans toutes les commissions, ou dans les ateliers, je rappelle quand même qu'il y a une dizaine de personnes, et il y a quand même toujours une majorité de chez vous ...

Mme Vitet : ... mais nous avons listé, dans le cadre du groupe ...

M. Bonnet : ... je l'ai évoqué. Est-ce que je donne la réponse que Martine VITET a donnée ? Déjà, "ils n'ont qu'à passer par Las Fious", "ce n'est pas notre priorité", "ce n'est pas *notre* priorité", vous l'avez dit ...

Mme Vitet : ... d'accord ...

M. Bonnet : ... vous l'avez-vous-même évoqué. Donc, voilà, je rapporte effectivement les propos que vous avez tenus. Mais, pour nous, effectivement, comme le dit Jean-Claude, des enfants passent là tous les jours pour aller à l'école, ce serait plus simple quand même pour eux de passer par le chemin des Capelliers, que de faire le contour par ...

Mme Vitet : ... mais vous avez bien acté avec nous que le chemin de Fontenilles faisait partie des priorités. Vous êtes bien d'accord ?

M. Bonnet : le chemin de Fontenilles, aujourd'hui, est praticable en l'état. Après, il y a d'autres endroits, j'avais fait des propositions, mais elles ne sont pas retenues.

M. Pilet : combien d'endroits sur la commune où, pour se déplacer, nous sommes obligés de marcher sur la route ?

Mme la Maire : il y a le chemin Bénech, par exemple, le chemin des Pyrénées, l'impasse Marial, le chemin de la Flambanto. Nous allons vous en trouver beaucoup, M. PILET.

M. Pilet : des abords ne sont pas aménagés, mais il y a des moyens de se mettre sur le côté.

M. Bonnet : des fossés sont busés. Tous les exemples que vous donnez aujourd'hui, même si ce ne sont pas des trottoirs, je suis désolé, mais il y a au moins des parties ...

Mme la Maire : ... c'est faux. Allez rue de Quéribus, M. BONNET, allez chemin de la Flambanto, vous verrez bien que les fossés ne sont pas busés. Vous connaissez le prix linéaire du busage d'un fossé ?

M. Bonnet : 1 200 €. Vous nous l'avez déjà donné.

Mme la Maire : voilà. Donc, faites les calculs et expliquez-nous comment vous allez financer tous les projets que vous nous proposez.

M. Pilet : non, il n'y en a qu'un seul là, un seul.

Mme la Maire : je pense que les Fonsorbais ont fort bien-sûr compris quand même que notre gestion était une gestion raisonnable. Ils nous ont réélus, preuve qu'ils ont plutôt été satisfaits de la gestion que nous avons faite entre 2014 et 2020, et nous continuons à être sur cette ligne-là. Nous sommes fidèles à nos engagements. Nous continuons à avancer, doucement mais sûrement. Nous listons effectivement des priorités, et, malheureusement, nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Parce que sinon, cela veut dire que l'endettement de la commune, qui reste aujourd'hui en-deçà de l'endettement des communes de notre strate, pourrait passer largement au-dessus. Au lieu d'emprunter 1 M€, allons-y, empruntons 2 M€ et nous arriverons sans aucun doute à faire un trottoir le long du chemin des Capelliers. Si c'est cela, les Fonsorbais ont eu raison de ne pas vous élire.

M. Pilet : non, là aussi ... franchement, vos remarques sont d'une nullité, on dirait ... franchement, je m'inquiète quand vous allez dans les instances. Je comprends qu'avec le Muretain Agglo cela ne fonctionne pas, vu les interprétations que vous faites. Et, j'aimerais que vous ayez cette même hargne que vous avez en séances du Conseil Communautaire. Parce qu'en Conseil Communautaire, ce n'est pas la même hargne. C'est facile, là, d'interpeller. Nous essayons de faire des propositions qui nous semblent ...

Mme la Maire : ... elles ne sont pas raisonnables vos propositions, M. PILET ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Elles sont raisonnables, elles sont chiffrées, nous les avons estimées. Mais, ce sont des choix par rapport à la sécurité. Vous faites votre choix. Vous renvoyez, ce que je trouve ignoble par rapport aux habitants, au mandat précédent. Ils n'y sont pour rien, ils n'ont rien demandé ces gens-là. Je trouve que ce genre de réponses, franchement, c'est très bas. Je n'ai pas d'autres mots.

Je pense que vous avez oublié des sujets, sur le tout à l'égoût.

Mme la Maire : M. MAILHÉ.

M. Mailhé : cela devient tellement long, que j'oublie ce que je voulais dire.

Sur les élections nous n'allons pas y revenir, nous représentons 17 %, je l'ai dit, je vous le répète, et je le répète à tout le monde, nous ne représentons, ici à cette table, que 35 % des électeurs. Vous représentez 17 %, moi 14 % et je ne sais plus pour l'autre groupe. Donc, arrêtons avec ce débat-là parce que les élections de 2020 ne sont pas forcément très représentatives de la situation.

La gestion des priorités est intéressante parce qu'ils font des propositions, vous faites des propositions, nous faisons des propositions. Je pense qu'en tant que Conseiller Municipal il est intéressant d'entendre tout le monde. Après, nous pouvons nous rencontrer, nous pouvons discuter, c'est l'établissement du budget, donner ses priorités. Moi-même, je pense réellement que la priorité est le chemin des Pyrénées, parce que des enfants l'empruntent, avec deux arrêts de bus de chaque côté, et c'est dans le noir. Il y a une priorité d'éclairage et il y a une priorité de trottoirs. Mais, ce qui ne me plaît pas, c'est de reporter sur l'ancienne municipalité qu'elle n'a pas prévu les trottoirs. Les fonctionnements, à l'époque, n'étaient pas du tout de la

même manière, et Paris ne s'est pas fait en un jour, Fonsorbes ne se fait pas en un jour. C'est normal qu'il y ait des améliorations à apporter. Et quand vous serez partis, la prochaine municipalité aura des améliorations, et j'espère qu'elle ne parlera pas comme cela, en disant "l'autre municipalité n'avait qu'à le faire, ils ne l'ont pas fait". Ça, ça ne me plaît pas, parce que je suis pour le débat, je suis pour les propositions, je suis pour la gestion des priorités, mais il y a des raisonnements qui ne sont pas intéressants et qui ne sont pas sympas. Quand on essaie de bâtir un projet, c'est peut-être un rêve de bâtir un projet commun avec les idées de tout le monde, mais visiblement cela n'est pas possible.

Nous allons nous recentrer sur le budget, parce qu'en fait c'est le DOB. Franck a préparé un super petit texte qui va vous intéresser. Merci.

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous allons vous le présenter en deux parties, sur un plan national et sur un plan plus local.

"Plan National

Depuis deux ans, nos budgets sont impactés par la crise sanitaire COVID-19 avec des coûts supplémentaires pour les collectivités, en matière de personnel et autres, avec les différents protocoles sanitaires mis en place. Pour 2021, une croissance de 7 %, et, pour 2022, 4 % sont prévus. Mais, peut-être que les chiffres sont revus à la baisse vu la crise en Ukraine.

Depuis le 24 février, une guerre a éclaté sur le sol Ukrainien aux portes de l'Europe. Les budgets des collectivités vont être impactés, et nous allons devoir corriger les chiffres avec la flambée des prix des matières premières.

Les dépenses de l'action sociale sont en forte augmentation, et nous craignons qu'avec cette crise, cela soit encore plus fort.

Dans la Loi de finances de 2022, le Gouvernement lance un plan d'investissement pour bâtir la France de 2030 à hauteur de 34 milliards d'euros. Nous espérons que notre commune saura prendre part à ces investissements et déposer des dossiers en temps et en heure.

Un bouclier tarifaire pour la hausse d'énergie, oui, mais il faudra aller au-delà.

Pour un soutien aux acteurs locaux et au commerce local de proximité, il faudra que nous soyons porteurs de propositions.

Plan Municipal

Dépense de fonctionnement :

Comme nous l'avons dit en préambule, les dépenses de fonctionnement vont être impactées par la guerre Ukrainienne :

- Le coût des matières première sur nos différents marchés publics de rénovation ou d'investissement va notamment flamber avec les métaux et le bois.
- Le coût de l'énergie et des fluides surement aussi avec une forte hausse en 2022
- Nous constatons une forte augmentation du chapitre 011 "charges à caractère général" de 335 000 € ; cette hausse est-elle due uniquement aux fluides ou à d'autres hausses ?
- Vous prévoyez de prendre un Assistant de Maitrise d'Ouvrage ; dans ce rapport, rien n'est stipulé pour quel style de marché vous voulez prendre cela.
- Une volonté de maintenir une forte enveloppe sur la formation des agents, ce qui est très, très important
- Un budget du CCAS qui augmente en 2022 et 2023, ce que nous demandons depuis très longtemps, preuve que vous savez nous entendre. De plus, la guerre risque d'impacter socialement les Fonsorbais et nous risquons d'avoir beaucoup de détresse sociale.
- Le SDEHG est en grande difficulté financière, va-t-il demander aux communes adhérentes de payer plus ? On se pose la question.
- Sur la partie charges de personnel : une augmentation de 335 000 €, soit 6% ; à quoi est due cette hausse ? Nous déplorons de ne pas voir une vision à long terme, au-delà de 2026, car au dernier Conseil Municipal nous avons voté la mutuelle santé et la prévoyance qui seront prises en charge. Nous voyons sur la pyramide que certains agents peuvent prétendre au droit à la retraite. Est-ce qu'ils seront remplacés ou pas ? Quid du Plan de Relance qui vise à refonder les mesures pour l'emploi.
- Rien n'est mis sur ce ROB concernant les commerces de proximité, qui sont en grandes difficultés ; avez-vous prévu quelque chose cette année ? A l'instar de la prolongation du PGE (Prêt Garanti par

l'État) jusqu'au 30 juin 2022, nous avons voté en 2020 l'exonération de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) pour ces commerçants. En 2021, rien n'est passé. Qu'est-il prévu pour 2022 ?

- Rien n'est apparu concernant l'Agglo, un impact financier sur un éventuel retrait : est-ce qu'il ne serait pas opportun de créer des provisions pour anticiper cette sortie ?
Vous dites dans ce rapport, page 20, que Fonsorbes participe à un niveau record. Donc, nous ne savons pas de quoi vous parlez, si c'est ce qu'elle reçoit de l'agglo ou ce qu'elle paye à l'agglo. Donc, pour nous, ce n'est pas très clair.
- Sur l'épargne nette : nous constatons, sur 2021, 970 161 € de plus d'épargne nette que le prévisionnel ; à quoi est dû cet écart ?
- Nous voyons que l'encours de la dette reste faible, certes, mais aucun projet structurant pour la commune, nous vivons sur nos acquis ; nous devons trouver un équilibre entre la dette et les investissements d'ampleur.

Dépenses d'investissement :

Certains dossiers nous ont été présentés, d'autres sont en cours de présentation, ou encore pas présentés :

- La 2^{ème} phase du Parc des Lavoirs
- L'aménagement du Jardin du Calvaire
- Le renouvellement du parc des photocopieurs : pourquoi ne pas prendre un groupement de commandes, celui du Muretain Agglo ?

Sur les différents projets piétons/cycles : nous avons donc voté une enveloppe de 300 000 € chaque année, et nous voyons que cette année sont fléchés :

- la route de Fontenilles : environ 115 000 €
- le chemin piétons de l'école de la Béouzo : 120 000 €
- la fin de la partie cyclable de la route de Magne : environ 120 000 €

Donc, nous sommes déjà au-delà du budget qui nous est alloué. Et nous avons en plus la réfection du chemin des Pyrénées, de la rue du Petit Quinquin ; donc comment vont être financés ces autres projets ?

En terme d'accessibilité :

Qu'en est-il des travaux qui s'inscrivaient dans l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) ? Est-ce qu'ils sont terminés ? Ou est-ce qu'il sera envisagé d'améliorer l'accessibilité des cheminements encore prévus ?

La rénovation énergétique des bâtiments doit être notre ambition. En commission, nous avons parlé du réseau de chaleur sur Cantelauze, rien dans ce rapport n'est stipulé.

Ne comptez-vous pas vous inscrire dans un plan de transition écologique impulsé par l'Etat ?

Les recettes :

Nous voyons que les recettes évoluent linéairement, avec un choix de baisse de 0.5 point d'impôts à compter de 2024. Mais, cette baisse ne s'adressera uniquement qu'aux propriétaires Fonsorbais ; qu'en est-il des autres personnes, c'est-à-dire les locataires ? Comment vont-ils récupérer du pouvoir d'achat ?

Ces baisses d'impôts risquent-elles d'être compromises avec le conflit Ukrainien ?

Des recettes exceptionnelles qui se raréfient dans le temps, moins de réserves foncières à vendre. Juste, à quoi correspondent les chiffres pour 2022 et 2023 ? Il y a 20 000 et 10 000 €. Nous ne savons pas à quoi cela correspond.

Des droits de mutation historiques en 2021, dus à la crise COVID ; mais, cela sera-t-il durable sur 2023 et 2024 ? A modérer surement."

Je vous remercie.

Mme la Maire : je vais essayer de répondre. Il y a beaucoup de questions, j'espère ne pas en oublier.

Nous sommes d'accord sur le chemin des Pyrénées. Nous avons demandé au Muretain Agglo, c'est la parenthèse, de le faire impérativement avant que ne soient lancés les travaux de la 2^{ème} tranche de la route de Tarbes, de façon à sécuriser. Il se fera à peu près comme cela a été fait rue du Petit Quinquin ; sachant que dans cette rue ils n'ont toujours pas installé les piquets, tout simplement parce qu'ils sont en rupture de stocks. Malheureusement, ils annoncent une livraison pas avant 6 semaines. Nous faisons avec les difficultés.

M. Fédou : ce sera plus pris sur le budget voirie que sur le budget cheminements ?

Mme la Maire : oui, de toute façon, effectivement, comme vous l'avez constaté, les différents chantiers lancés consomment les 300 000 €, donc ce sera pris sur le budget voirie, pour lequel nous avons une excellente nouvelle. A savoir que les travaux de la route de Tarbes, par rapport aux estimations envisagées, sont à - 300 000 €. Donc, c'est vraiment la bonne nouvelle.

Vous avez parlé de l'augmentation du chapitre 011. Effectivement, ce chapitre est très impacté par tout ce qui est fluides et carburants. Et, c'est sur le 011 également que nous retrouvons le contrat de l'AJH, ce qui explique son augmentation.

Vous avez alerté sur le SDEHG. Nous pouvons effectivement avoir des inquiétudes quant à sa situation financière. Donc, bien-entendu, les communes seront impactées, puisque jusqu'à présent il participait à hauteur de 80 % sur la rénovation, il est tombé à 50 %.

L'augmentation des frais de personnel : d'une part, il y a le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), mais il y a également ce que vous a expliqué tout à l'heure Pascal RIVIER, à savoir les assurances et la revalorisation des salaires les plus bas des fonctionnaires imposée par l'État. Il y a également le recrutement du Directeur des projets éducatifs et sociaux et les différents recrutements que nous avons évoqués. Pour les départs à la retraite, certains seront remplacés, notamment l'agent qui s'occupait de la sécurité des ERP (Établissements Recevant du Public). Il sera remplacé par un agent ayant les mêmes compétences afin qu'il puisse prendre en charge cette charge de travail, ces missions très spécifiques qui demandent des compétences particulières.

M. Fédou : ce qu'il faudrait que nous essayions de chiffrer, c'est l'impact qu'aura le coût supplémentaire de la mutuelle et de la prévoyance à partir ...

Mme la Maire : ... c'est un travail prévu sur le courant de l'année 2022. Comme cela a été évoqué lors du précédent Conseil Municipal, une enquête sera faite auprès de l'ensemble des agents de la collectivité pour voir aujourd'hui quelles sont les assurances dont ils bénéficient, notamment au travers de leurs conjoints etc. C'est une étude qui se fera en 2022.

M. Séverac, 1^{er} Adjoint : je voulais apporter une précision sur les dépenses de personnel.

D'abord une remarque : nous sommes dans un exercice, le Débat d'Orientations Budgétaires, qui est préalable au budget, nous ne sommes pas sur le budget ficelé dans toutes ses dimensions. Sinon, à la limite, pourquoi débattre ?

Dans le Rapport d'Orientations Budgétaires qui vous a été envoyé, il y a un certain nombre de propositions pour 2022, et d'autres qui sont des éléments de prospectives sur les années à venir, mais qui ne sont pas des éléments de programmation, parce qu'il y a évidemment un certain nombre d'éléments qui nous échappent sur le long terme, et même parfois sur le plus court terme quand nous pensons à ce que peut provoquer la dégradation de la situation internationale avec l'Ukraine ou même sur d'autres plans ; parce que la hausse des énergies, par exemple, avait été largement engagée avant même que les chars russes n'attaquent Kiev. De ce point de vue-là, le rapport du GIEC et les conséquences climatiques jouent à plein, il y a donc un certain nombre d'évolutions qui contribuent à cette incertitude. Donc, le Rapport d'Orientations Budgétaires prend en compte ces éléments de perspectives dans la mesure où nous pouvons les repérer et les préciser. Mais, au fur et à mesure que nous avancerons dans le temps, il faudra préciser. De la même manière, effectivement, nous avons un débat de gestion des priorités sur ce qu'il convient de faire pour l'évolution de la commune. Nous l'avons entamé autour du travail sur le PPI et le PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement), qui a abouti à la présentation de juillet dernier, où d'ailleurs un certain nombre des sujets que nous débattons depuis maintenant quelques minutes, pour ne pas dire des dizaines de minutes, a déjà été abordé et pris en compte. Bien-sûr, cela ne va pas assez vite pour tout un chacun. Quel que soit l'endroit de la commune où nous nous trouvons, où nous avons des besoins, où cela fait longtemps que nous attendons, nous sommes impatients de voir les choses se réaliser. Mais, le propre de la gestion des priorités est de programmer les choses en y allant de manière à ce que ce soit supportable pour l'effort budgétaire et les finances de la commune. Et, vous avez raison de remarquer que dans ce qui est déjà pointé pour 2022, nous sommes au-delà des 300 000 € prévus au PPI pour les éléments de sécurité, de déplacements doux (pistes cyclables), ou autres, et qu'effectivement, à la fois nous allons dépasser en prenant sur l'enveloppe voirie, mais également dans le projet d'Orientations Budgétaires que vous a présenté Pascal, il a aussi parlé d'une part d'investissements futurs qui sont d'ores et déjà mobilisés pour pouvoir réaliser plus d'opérations. Là-dedans, l'opération des Capelliers, si elle n'a pas lieu en 2022, mais qu'elle est programmée en 2023, je pense que nous prenons en compte les besoins des habitants de ce quartier, comme nous devons les prendre aussi par rapport à ceux du chemin des Pyrénées, du chemin Bénech ou des autres endroits de la commune où il y a effectivement des urgences. Pour le chemin des Pyrénées, il y a en plus l'urgence de toute la déviation qui s'opèrera dans les prochains mois avec la phase 2 de la route de Tarbes et sur lequel la circulation sera en augmentation. Voilà pourquoi nous considérons que la priorité est vraiment importante.

Sur l'Agglo, quand nous parlons de la participation record de Fonsorbes, nous faisons référence, c'était d'ailleurs le débat que nous avons notamment eu dans cette salle avec le Président MANDEMENT à sa

demande, au financement des services aux familles, à savoir : la restauration scolaire, les ALAE, les crèches et autres. Les chiffres de l'Agglo, ce n'est même pas Fonsorbes qui les a sortis, font apparaître une situation tout à fait particulière puisque Fonsorbes participe, pour le coût de ces services, à plus de 90 % quand d'autres communes ne sont qu'à 18 % de leur participation, le reste étant assuré par l'Agglo. Alors, depuis, M. MANDEMENT a revu les chiffres pour dire que nous ne serions qu'à 80 % si nous examinons à la tête de pipe quels sont les agents que nous avons dans notre collectivité, calcul qui, en mon sens, reste quand même à affiner largement. Mais, même avec les 80 %, nous sommes encore à un niveau record de la participation à ce coût des services aux familles. Cela fait débat depuis de longues semaines dans l'Agglo pour savoir quelles seront les propositions pour les années à venir, et il semble que la situation de Fonsorbes commence à être reconnue en tant que telle par l'Agglo puisqu'ils envisagent de nous faire un cas particulier eu égard à cette participation record. Cela demandera à être confirmé par le budget de l'Agglo qui devrait être voté début avril et, la semaine prochaine, dans son Débat d'Orientations Budgétaires sans doute.

J'en profite d'ailleurs pour présenter mes excuses à tous les collègues de la commission intercommunalité, que nous avions prévu de réunir mardi mais que nous n'avions pas pu tenir parce que nous avons dû participer à une conférence des Maires élargie, non prévue et programmée peu de temps avant. Nous avons oublié de prévenir tout le monde, donc nous vous prions de nous excuser pour ce loupé. La commission sera programmée le 23, ou 25, de manière à ce que nous puissions aller dans le détail de ces chiffres-là.

Pour en finir sur les dépenses de personnel, je ne sais pas si vous vous rappelez de la prévision que le PPF avait posée, qui était d'essayer de contenir une progression des dépenses de personnel de l'ordre de 2 %. Vous l'avez noté, nous sommes à près de 6 % pour 2022, c'est-à-dire bien au-delà. Alors, il y a l'impact des mesures nationales prises par l'État, qui représentent à peu près 55 000 €, et il y a l'impact de l'augmentation des assurances qui représente 42 000 € de plus, qui a elle seule représente près de 1 % de cette augmentation. Mais, il y a aussi dans cette augmentation pour 2022, bien-sûr le GVT, c'est normal, les agents progressent et ont donc des promotions, des changements de grade, et en plus des recrutements, il y a aussi une partie prévue pour la révision de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), puisque l'an dernier nous avons revu la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel), des remplacements d'agents seront effectués. Il y a aussi, c'est vrai, des agents qui n'ont pas été remplacés, mais qui étaient sur du temps Agglo, trois agents dépendaient du Muretain Agglo. Je ne sais pas si c'est à cela que vous faisiez référence, mais c'est exact. Sur nos remplacements de personnel communal, et conformément aux Lignes Directrices de Gestion, nous saisissons l'occasion pour réévaluer les besoins, la pertinence de l'emploi et faire des modifications pour prendre en compte des besoins nouveaux chaque fois que cela est possible. Nous l'avons fait à l'occasion du départ du Coordinateur Parentalité en créant le poste de Directeur des projets éducatifs et sociaux, dont le recrutement a été effectué, il prendra son poste au 1^{er} avril ; nous le faisons avec le départ du responsable de la sécurité des VRD en élargissant un petit peu son champ d'action, y compris en incluant l'accessibilité et des autres aspects de sécurité ; nous le faisons d'une manière plus limitée sur le remplacement d'un agent du service festivités pour lequel nous avons revu la fiche de poste. Au-delà de ces remplacements, au-delà des contrats de remplacements effectués pour des agents malades, ou autres, sur des longs temps, nécessaires pour le fonctionnement des services, ce qui a un coût, nous vous proposons, en 2022, des recrutements en termes de conseiller numérique, pour aider à résorber la fracture numérique et aider les Fonsorbais à s'y retrouver, de conseiller énergétique pour nous aider dans la gestion et la promotion de la prise en compte de la transformation énergétique à réaliser, comment mieux s'inscrire dans la transformation de nos bâtiments, même s'il n'est pas si simple d'aller vers des bâtiments à énergie positive quand il s'agit de réhabilitation, ce que nous avons déjà dit ; par contre, dans tous les nouveaux bâtiments, la question doit être au centre de la réflexion. J'ajoute qu'au-delà de la réflexion sur le toit de la médiathèque, puisque la réflexion a été aussi lancée d'y implanter des panneaux photovoltaïques, le travail sur les réseaux de chaleur, dont nous parlerons tout à l'heure, fait aussi partie de cette réflexion, pour savoir comment aller vers des changements dans nos modes d'approvisionnement, mais il y a un certain nombre de conditions et de contraintes. Il y a aussi le service civique sur le développement durable pour nous aider à planter une politique de l'arbre, entre autres.

Voilà un petit peu ce qui fait que nous sommes rapidement sur des hausses importantes, près de 6 %, qui ne nous permettent pas non plus de multiplier les créations d'emplois, bien que nous soyons tous conscients des besoins, que nous en voyions les possibilités, pour autant, nous sommes obligés de nous tenir, là aussi, dans une gestion de priorités et dans ce qui doit être soutenable pour la commune.

Mme la Maire : il y avait quelques autres questions : faire des provisions pour envisager de quitter l'Agglo. Cela n'a pas été du tout envisagé, pour l'instant nous n'en sommes pas là, nous n'avons pas les conclusions du cabinet KPMG puisqu'il n'a pas récupéré l'intégralité des données dont il avait besoin. Nous relançons donc le Muretain Agglo sur les chiffres ou les dossiers qui manquent.

M. Fédou : peut-être pour anticiper, pour ne pas que cela nous coûte trop cher, ou éventuellement pour intégrer une nouvelle structure. Que cela atténue au moins les coûts, que nous essayions de mettre un petit peu sur une provision.

Mme la Maire : c'est prématuré. Si nous en sortons, ce ne sera pas au 1^{er} janvier 2023, ce qui nous laissera le temps de la réflexion.

M. Mailhé : cette question-là n'est pas prématurée. Budgétiser 2022, certes, c'est prématuré. Mais, c'est comme pour le point du SDEHG, entre le SDEHG et l'Agglo, nous avons de quoi nous faire un peu de souci derrière ; non seulement avec le fonctionnement de l'Agglo, dans lequel, oui, il y a des dysfonctionnements, mais aussi avec le SDEHG, qui certes a trouvé une solution pour 2022, mais nous ne connaissons pas la suite. Nous avons reçu le ROB du SDEHG, je n'ai pas eu le temps de lire, ce sera très intéressant de le lire. Nous allons être réellement impactés, d'autant plus que nous sommes en cours de rénovation de la RD 632. Ce qui me fait peur, c'est que nous allons être doublement impactés ; non seulement sur le fonctionnement du SDEHG, mais en plus sur cette rénovation. Pour l'Agglo, nous ne disons pas de faire des provisions pour demain, mais je pense sincèrement qu'il ne faut pas qu'attendre le résultat du cabinet comptable, il faut aussi anticiper la reprise par une autre Agglo. Je vous le dis, je le répète, j'en ai parlé avec Philippe, même si le cabinet nous dit que cela fera tant pour en sortir, il faut aussi se projeter en nous disant que cela fera tant pour rentrer.

Mme la Maire : il y aura bien-sûr cette deuxième étude portant sur le fait de rentrer dans une nouvelle Agglo, mais nous ne l'avons pas encore lancée ...

M. Mailhé : ... elle est parallèle. Je vous rappelle que le Maire de Plaisance a dit qu'il ne mettra pas un euro pour l'entrée de Fonsorbes, il l'a dit en Conseil Municipal. C'est donc public, nous pouvons le voir ...

Mme la Maire : ... il ne mettra pas ...

M. Mailhé : ... c'est donc à nous à faire le tampon à un moment donné.

Mme la Maire : ... il ne mettra pas un euro peut-être, sauf que l'adhésion de Fonsorbes, ou de Fontenilles qui adhèrera avant nous, fera bien-entendu bouger les lignes ...

M. Mailhé : ... je vous invite à lire les Conseils Municipaux et les questions sur l'Agglo de Plaisance. C'est une alerte que nous faisons. Le SDEHG a déjà des difficultés, je ne sais pas si vous l'avez vu, de fonctionnement, mais la sortie de l'Agglo et l'intégration ... moi aussi, quand je vois comment cela se passe, je me dis pourquoi pas ? Mais il faut lancer les deux études en parallèle pour savoir combien ; nous risquons de laisser des plumes, je souhaite que ce sera zéro, mais je ne pense pas.

Mme la Maire : déjà, il faut savoir combien cela nous coûterait de sortir du Muretain Agglo, et combien cela représenterait si nous décidions d'intégrer la Communauté de Communes de Plaisance du Touch avec les compétences qui sont les siennes, puisqu'elle n'a pas les mêmes que celles du Muretain Agglo. Bien-entendu que nous ne ferons pas cela à la légère, je crois que nous avons un petit peu échangé là-dessus, les choses seront très clairement posées, tranquillement, de façon à savoir quelles seront les conséquences pour la commune. Mais nous n'en sommes pas là. Cela ne justifie pas pour autant d'envisager de faire des provisions en 2022, de notre point de vue.

M. Mailhé : je ne parle pas des provisions, je dis d'anticiper et de regarder ce que cela risque de coûter à Fonsorbes, mais l'intégration ...

Mme la Maire : ... M. MAILHÉ, je crois que nous avons été clairs là-dessus. Nous ne partirons pas à la légère. Et ils ne nous prendront pas à légère non plus. Pour l'étude d'intégration dans la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain, je crois qu'elle s'appelle ainsi maintenant, elle sera aussi partie prenante parce qu'elle posera le pour et le contre, elle regardera si c'est intéressant de prendre Fonsorbes, ce que Fonsorbes lui apportera en plus, ce que nous pourrons partager, quelle dynamique supplémentaire cela apportera à son Agglo, et quel coût financier cela pourra éventuellement représenter, au-delà de ce que, nous, nous allons apporter parce que bien-entendu nous n'arriverons pas les mains vides.

M. Mailhé : tout en sachant que Fontenilles intégrera Plaisance, je crois en 2023, si je ne me trompe pas. Rien que le fait de la bascule et de la création du programme immobilier sur Plaisance, ...

Mme la Maire : ... cela leur permettra de passer en Communauté d'Agglo ...

M. Mailhé : ... ils passeront en Communauté d'Agglo. Donc, les compétences ...

Mme la Maire : ... ils n'ont pas, par exemple, l'enfance ...

M. Mailhé : ... seront à peu près les mêmes. Sauf ...

Mme la Maire : ... la restauration ...

M. Mailhé : ... par rapport à Muret ...

Mme la Maire : ... les compétences obligatoires. Mais après, il y a les optionnelles, comme l'enfance et la restauration scolaire qu'ils n'ont pas. Donc, tout cela méritera d'être regardé.

M. Mailhé : c'est pour cela que je dis d'anticiper et de bien regarder l'intégration. C'est parallèle en fait, cela marche ensemble.

Mme la Maire : nous avons déjà eu cet échange-là. Mais, il n'y a pas de doute là-dessus.

Vous avez dit, M. FÉDOU, qu'il n'existait pas de projet structurant. Je ne sais pas ce que vous appelez des projets structurants. Il est clair que nous ne faisons pas de piscine, il est clair que nous ne faisons pas une grande salle de spectacles. Je considère que le réaménagement de la route de Tarbes est un projet structurant. Un projet structurant veut dire quelque chose de nouveau.

M. Fédou : c'est quelque chose de nouveau qui amène un plus aux Fonsorbais. La route de Tarbes est centrale, certes, tout le monde y passe, mais elle n'amène pas un plus aux Fonsorbais.

Mme la Maire : par exemple, à quoi pensez-vous quand vous parlez de projets structurants ?

M. Mailhé : je pense que vous avez bien étudié notre programme pendant la campagne ...

Mme la Maire : ... dites-moi, à quoi pensez-vous ? ...

M. Mailhé : ... "projets structurants" ne sont pas forcément les bons mots. Nous, nous avons proposé, il s'avère que cela aurait été une bonne chose, de créer la maison des commerçants et des associations.

Mme la Maire : c'est aux dépends de quoi ? Parce que c'est cela aussi. Bien-entendu que nous aimerions bien faire une maison des associations, mais aux dépends de quoi en terme d'investissements ? Nous sommes toujours dans la notion de priorité. Il nous semble prioritaire ...

M. Mailhé : ... l'investissement ... en plus, j'avais une autre question à vous poser, que nous venons de voir, sur le remboursement de la dette. Vous dites "l'épargne brute qui correspond au solde de la section de fonctionnement sert à financer le remboursement d'emprunts". Est-ce que c'est le remboursement traditionnel d'emprunts ou est-ce que nous anticipons ces remboursements avec l'épargne brute ?

Mme la Maire : "nous anticipons les remboursements", je ne comprends pas.

M. Mailhé : c'est ma question justement.

Mme la Maire : nous remboursons au fil des années les annuités ...

M. Mailhé : ... voilà, c'était ce que je voulais savoir.

Mme la Maire : donc, c'est bien joli d'avoir envie de faire des choses nouvelles, mais ...

M. Mailhé : ... ensuite, faire des projets structurants, comme il dit, la maison des commerçants et des associations, je pense que c'était important, surtout à cette période. Parce que lorsque nous faisons le tour des commerçants, ils ont besoin d'un support, ils n'ont pas de lieu, ils n'arrivent pas à créer une association des commerçants, c'est difficile à créer parce que Fonsorbes est faite d'une structure où les commerçants sont un petit peu partout dans la ville. Donc, il y a des secteurs d'associations de commerçants. Et là, il fallait les aider. Pour nous, c'était notre projet structurant. Qui dit "projet structurant", en plus, dit "Dotations de l'État, de subventions", donc voilà, c'est tout un ensemble. C'est notre remarque, après vous pouvez dire ce que vous voulez. Nous pourrions camper, comme sur les priorités, chacun sur notre ...

Mme la Maire : ... sauf que notre choix est de réhabiliter les écoles, M. MAILHÉ, elles en ont bien besoin.

M. Mailhé : ... d'accord, nous pouvons camper sur ...

Mme la Maire : ... et nous avons des subventions de l'État pour réhabiliter les écoles.

M. Mailhé : ce que je veux dire, ... et une phrase très importante que tu as dite tout à l'heure, ... après nous allons passer à la suite parce que tout le monde commence à ..., mais ce sont des débats intéressants ...

M. Pilet : ... non, Christophe, c'est très intéressant, je trouve que le débat, là, est intéressant. Et je vais rebondir sur le fait que c'est un Débat d'Orientations pour lequel, normalement, nous sommes là pour commenter, donner notre avis sur les orientations qui nous sont proposées, et aussi faire des propositions. Ce qui m'embête, c'est que chaque fois, les propositions que nous faisons et celles que vous faites, je trouve qu'il y a des choses intéressantes, nous n'arrivons pas à les discuter et à nous dire, comme nous avons réussi à le faire pour le PPI, mais cela veut dire qu'il faut que nous soyons associés au budget, qu'il y ait une vraie volonté de travailler les choses. Je pense que dans les propositions que fait le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", il y a des choses intéressantes qui méritent d'être étudiées, qui pourraient être mises en balance avec certaines propositions que vous faites. Et je trouve, je le redis, je vais rappuyer ce qu'a dit Christophe au début, c'est dommage que la réponse, systématiquement, soit de balayer, et de ne pas se dire "ah oui, peut-être qu'on pourrait réfléchir, là, nous, on a fait ce choix-là, mais finalement". C'est ça cet espace, et un débat sur les projets d'orientations, c'est ça. Mais, visiblement, vous ne le voulez pas et c'est dommage.

Mme la Maire : sauf que nous aussi, nous avons un programme, sur lequel nous avons été élus, M. PILET. Donc, nous respectons notre programme. Si effectivement nous avons les moyens, faire une maison des associations serait une très belle chose. Aujourd'hui, je pense que la priorité est dans la rénovation des écoles, et notamment dans la rénovation énergétique.

M. Mailhé : je vais finir, parce que c'est vrai que tout le monde ...

Mme la Maire : ... oui, nous allons clôturer ce débat ...

M. Mailhé : ... commence à regarder ses mails, Facebook et autres ...

M. Pilet ... tout le monde, excuse-moi Christophe, ...

M. Mailhé : ... une phrase très importante que tu as dite tout à l'heure : "les Fonsorbais sont satisfaits des structures municipales qui existent à Fonsorbes".

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : cela me fait plaisir de l'entendre.

Mme la Maire : je ne veux pas être désagréable, mais je ne vais pas parler de l'épargne nette entre 2008 et 2014, où il n'y a eu aucun investissement sur ces six ans-là. Mais, nous essayons de rattraper le retard qui a été pris.

Nous clôturons si vous voulez bien, et nous passons au point suivant. Je vous propose donc de voter sur le fait que ... nous arrêtons, M. PILET, ...

M. Pilet : ... non, juste avoir une réponse sur la question que nous avons posée par rapport au point 30 sur la page 36, à quoi va servir le 1 125 000 € ?

Mme la Maire : nous avons simplement repris ce qui était ... c'est sur le commentaire "projet de cœur de ville", c'est cela ?

M. Pilet : il est annoncé 1 125 000 €, mais nous nous demandions précisément pour quoi faire.

Mme la Maire : nous parlons bien du projet cœur de ville, nous parlons de la route de Tarbes, nous parlons de la piste cyclable qui y passe, et fort probablement, puisque nous parlons de dilution du centre-bourg, de la prise en compte de la piste cyclable, peut-être, je n'ai pas le détail, de la route de Fontenilles "dilater le centre-bourg et favoriser les circulations douces, c'est également trouver des solutions pour permettre de se rabattre sur la route de Tarbes en circulant au mieux, dans les meilleures conditions de sécurité".

Mme la Maire met aux voix le fait que le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 et qu'un débat s'est tenu.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOIE | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

5 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE - PRÊT HAUT DE BILAN (PHB) POUR SOUTIEN A LA REPRISE DES CHANTIERS DE 4 RÉSIDENCES (délibération n° 2022-034)

Mme la Maire : cela concerne les résidences suivantes :

- Les Jardins de Constance - impasse des 4 Vents
- Le Clos d'Ines - 2169 route de Tarbes
- Le Domaine des Albizias - 121 route de Magne
- Le Domaine des Cèdres - 12 chemin Bénech

Vous avez les montants sous les yeux. Ils ont été garantis par le Muretain Agglo à hauteur de 50 %.

Nous vous proposons donc de donner un avis favorable à cette demande de garantie d'emprunt à hauteur également de 50 % pour la commune.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Fonsorbes accorde sa garantie d'emprunt à la SA Patrimoine Languedocienne HLM à hauteur de 50 %, soit à hauteur de 54 250 €, pour le soutien à la reprise du chantier des 4 résidences ci-dessus mentionnées.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOIE | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

6 - RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal, services techniques et service entretien" :

Présentation par vidéoprojection.

Les missions de la commission

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

- Tenir à jour la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un Agenda D'Accessibilité Programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Établir un rapport annuel à présenter au Conseil Municipal, puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, mais aussi à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Les dates de 2021

La commission s'est réunie les :

- 5 juillet
- 23 novembre

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 23 septembre 2021, le lancement d'une étude pour l'accessibilité des cheminements piétons et de missionner la commission accessibilité.

Voirie-trottoirs-cheminements

- Les travaux concernant la tranche 1 de la route de Tarbes seront terminés cette semaine.
- Nombre de places de stationnement réservées : 55 sur le domaine public et 42 sur le domaine privé. Les emplacements réservés sont exclusivement réservés aux véhicules dont les conducteurs ou passagers sont titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées.
- Décision de lancer un PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) pour le centre-ville et les secteurs autour des écoles. Étude prévue en 2022.

Cheminements

Lancement d'une étude pour l'accessibilité des cheminements piétons existants : Conseil Municipal du 23 septembre et Commission accessibilité du 23 novembre.

- Relevé effectué.
- Les cheminements seront ouverts progressivement avec le déplacement des obstacles qui gênent l'accès des personnes à mobilité réduite. Des panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules à moteur seront prévus.

Espaces publics

Nombre de bancs publics installés dans la commune

Lancement du recensement des bancs publics.

Le banc public apporte à ses utilisateurs, aussi bien la possibilité de manger, ou encore d'attendre le bus. Il sert notre mobilité en offrant un accès à la ville et en permettant des possibilités de repos qui sont une nécessité pour tous et à fortiori pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Le Parc des Lavoirs et sa rénovation

La rénovation du Parc des Lavoirs a été réalisée pour la tranche 1, comprenant les cheminements.

Bâtiments communaux et équipements

Le dossier d'Agenda D'Accessibilité Programmé a reçu un avis favorable du Préfet de la Haute-Garonne le 19 septembre 2017.

Ce document comprend également les cheminements extérieurs d'accès aux bâtiments et aux équipements sportifs.

Récapitulatif des montants engagés pour les travaux d'accessibilité :

| ANNÉES | MONTANTS |
|--------------|--------------------|
| 2015 | 7 992,30 € |
| 2016 | 2 279,70 € |
| 2017 | 4 500,00 € |
| 2018 | 31 626,99 € |
| 2019 | 23 164,12 € |
| 2020 | 3 709,62 € |
| 2021 | 16 664,70 € |
| TOTAL | 89 937,43 € |

Travaux réalisés en 2021 :

- Les travaux ont été finis pour 8 bâtiments.
- 24 sites ont fait l'objet de travaux.

Fin des travaux prévue en 2022 sur 20 sites, en majorité la signalétique pour le repérage visuel.

Logements

En 2021, le recensement des logements sociaux accessibles a été effectué en prenant en compte également les logements situés en rez-de-chaussée.

Les obligations réglementaires d'accessibilité s'appliquent aux seuls bâtiments d'habitations neufs collectifs ou individuels.

Projets pour 2022

- Début de la tranche 2 des travaux de réhabilitation de la route de Tarbes.
- Suite de l'étude pour l'accessibilité des cheminements piétons existants et mise en œuvre progressive.
- Un bureau d'étude va être désigné pour la réalisation du PAVE au niveau du centre-ville et des secteurs proches des établissements scolaires.
- Le cheminement extérieur devra être rendu non meuble pour les espaces multi sports de la Béouzo et de Cantelauze.
- Fin de la mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée pour les bâtiments communaux. La signalétique pour le repérage visuel est prévue.

Mme la Maire : merci, M. CANILLO.

C'était juste une information.

7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET POUR LES ASSOCIATIONS "L'AUDACIEUSE" ET "COMPAGNIE DU VENT DANS LES POCHEs" (délibération n° 2022-035)

M. Rivier : les associations "l'Audacieuse" et la compagnie "du Vent dans les Poches" ont formulé une demande de subvention pour leur projet "les Théâtrales - deuxième édition" prévu les 26 et 27 mars 2022. L'objectif est de mettre à l'honneur le théâtre et la culture plus généralement, en créant, en partenariat avec la ville de Fonsorbes, un évènement autour de la journée mondiale du théâtre du 27 mars. Ce projet a également pour ambition d'établir une passerelle entre les associations locales et de fédérer les forces vives volontaires.

La demande des associations porte sur un montant de 3 000,00 € pour un total de dépenses de 6 000,00 €. Ce dossier a été examiné par la commission culture du 15 février 2022, qui a émis un avis défavorable. Les recettes de cette manifestation étant pour la compagnie, il est d'usage que la Mairie ne participe pas financièrement.

Toutefois, la commission finances, réunie le 2 mars 2022, a proposé de lui octroyer une subvention d'un montant de 1 000 €. Selon le plan de financement fourni, les entrées prévues de 1 500 € ne permettent pas de dégager de bénéfice. La commission pense que de ne pas donner de subvention pour ce projet donnerait un "mauvais signal" pour le tissu associatif. Le projet correspond aux critères fixés pour les subventions de projet votés le 7 octobre 2019 et inscrits dans le règlement d'attribution des subventions.

Aussi, nous vous proposons d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € aux associations précitées pour les Théâtrales 2022.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Mme la Maire : avez-vous des commentaires ?

M. Pilet : oui. Je vais d'abord saluer le travail que nous avons pu faire en commission finances où il y a eu un débat et un échange qui sont arrivés à cette proposition, en tenant compte des règles que nous avons fixées sur ces subventions de projet. Je tiens à souligner ce débat qu'il y a eu, qui était en mon sens riche et intéressant, et qui montre que les choses peuvent être possibles quand chacun s'en donne les moyens.

Je voudrais requestionner le projet culture, ce à quoi nous faisons allusion dans le DOB. Nous avons cru comprendre, lors des commissions culture, que le théâtre faisait partie d'une des priorités pour lesquelles la commune allait essayer de développer des actions. Du coup, nous avons été assez surpris, dans un premier temps, de voir les réticences exprimées autour de ce projet, en sachant que si c'est une priorité, il faut le regrouper avec l'action du service culturel de la commune et les associations qui existent sur notre commune. Ou alors, dire clairement que nous ne portons les choses qu'au niveau communal, sans les autres associations. Nous demandons que ce soit clarifié, déjà savoir si, comme nous l'avions dit sur une commission, je crois de septembre, le théâtre était quelque chose à développer, et aussi, avec ces associations, comme nous l'avons dit lors de la commission culture, il serait bien qu'il y ait peut-être une convention, de voir si cette initiative sera pérennisée et de voir comment cela peut s'inscrire en lien avec le service culturel de la commune. Je pense, je le reposerai en commission culture, avoir une explication sur quel est le projet de la commune, à moins que vous ne vouliez nous le réexpliquer aujourd'hui, en terme de culture. Nous sommes un peu perdus.

Nous voterons bien-sûr la subvention, même si nous aurions aimé qu'elle soit un peu supérieure, mais un travail a été fait, et je crois que tous les membres de la commission ont fait un effort pour arriver à se mettre d'accord sur cette somme. Donc, nous voterons positivement.

Mme la Maire : le projet culturel de la commune est en cours d'élaboration. C'est un dossier qui avance, travaillé par nos services, et que nous ne manquerons pas de vous présenter en temps et en heure.

Pour revenir sur l'association "l'Audacieuse" qui va bénéficier de la subvention proposée au vote, elles étaient là, je dis "elles" parce que c'était deux femmes de la compagnie, mardi 8 mars à la médiathèque pour lire des textes, notamment concernant les Droits des Femmes. C'était une très belle soirée, appréciée par les participants. Donc, pas de problème avec le théâtre, au contraire.

M. Pilet : non, là, vous parlez des troupes. Je ne parle pas des troupes, je dis "politique culturelle". J'avais cru comprendre ...

Mme la Maire : ... le projet culturel est en cours d'élaboration ...

M. Pilet : ... excusez-moi, il y a une initiative ...

Mme la Maire : ... c'est ce que je viens de vous dire, il est travaillé par M. BARBA et par le service culturel. Donc, en temps et en heure, nous vous ferons part de l'avancée des travaux.

M. Pilet : juste, je repose deux questions, excusez-moi.

1° ce qui a été annoncé en début d'année, ce sont plusieurs initiatives culturelles. Il y en a une avec le spectacle amateur, il y a celle des associations. L'intérêt, c'est peut-être de mettre tout cela en synergie. Premier point.

2° le projet culturel que vous annoncez : comment les Élus des Minorités municipales vont être associés, je pense que nous, nous serions ...

Mme la Maire : ... en commission, cela se fera au fil du temps ...

M. Pilet : ... oui, mais si le projet est élaboré, c'est fini.

Mme la Maire : nous commençons à le travailler, vous serez associés en temps et en heure.

M. Mailhé : je vais répéter ce qu'a dit Jean-Claude, mais c'est très important pour moi. Cette commission a été menée super bien, super bien parce que nous sommes partis avec des avis totalement opposés, mais vraiment opposés, nous ne pouvons pas dire le contraire, Christine LACOSTE était là, et la discussion a amené des débats ; et ce qui est important, c'est que cette commission a convaincu dans un sens ou dans l'autre. C'est un travail hyper important, je souhaiterais que ce type de commission soit mené dans les autres commissions pour éviter les désaccords qui suivent après en Conseil Municipal. Il y avait un débat sur cette subvention, nous avons cadré tout cela, nous avons donc dit de suivre ce cadrage et nous sommes tombés sur ces 1 000 €. Je tiens à remercier Pascal, qui était le Président de la commission, Philippe, tous les participants de la commission, je me répète parce qu'elle a été menée d'une main de maître.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de projet d'un montant de 1 000,00 € aux associations "l'Audacieuse" et "Compagnie du Vent dans les Poches" pour l'organisation de la deuxième édition des Théâtrales les 26 et 27 mars 2022.

| VOIE | | |
|--------------|--|-----------------|
| Pour : | | 32 |
| Contre : | | 0 |
| Abstention : | | 1 (Mme Lacoste) |

8 - FORMATION DES ÉLUS - BILAN 2021

Mme la Maire : nous avons l'obligation de vous faire part du bilan. Vous avez donc vu que 12 Élus ont suivi des formations. La totalité des formations a été faite par Haute-Garonne Ingénierie, l'Agence Technique Départementale, que nous ne pouvons que remercier par rapport à la qualité de sa programmation, et par rapport au fait que c'est gratuit. Donc, ne nous privons pas, les uns et les autres pour participer aux formations proposées.

Une formation collective s'est tenue sur une demi-journée avec, par contre, une participation de la commune puisque cette formation était à notre demande ; elle nous a coûté 500 €. Elle portait sur le rôle et les missions des Élus locaux dans les commissions municipales. Certains agents ont également participé à cette formation sans coût supplémentaire.

Chaque Élu peut bénéficier de 18 jours de formation, avec des thèmes privilégiés. Vous avez tout cela, qui n'apporte rien de particulier dans le débat, si ce n'est le fait qu'il faut que nous votions le principe de l'enveloppe financière (point suivant).

9 - FORMATION DES ÉLUS - MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE (délibération n° 2022-036)

Mme la Maire : l'enveloppe financière prévisionnelle réservée aux formations doit être au maximum de l'ordre de 2 % du montant total théorique des indemnités de fonction.

Je vous propose donc de le mettre aux voix, comme chaque année, pour 2 %. A moins que vous n'ayez des commentaires à faire.

M. Pilet : en lien un peu indirectement. Nous apprenons donc qu'il y a eu cette formation collective sur le déroulement des commissions. Quels sont les enseignements qui en ont été retirés par les participants ?

Mme la Maire : ce n'est peut-être pas l'objet d'aujourd'hui. Vous pourriez peut-être en discuter lorsque vous vous réunirez en commission, voir si, parmi les membres des commissions auxquelles vous appartenez, certains ont participé à la formation en question.

M. Pilet : pour savoir comment travailler avec les Élus des Minorités.

Mme la Maire : vous auriez pu ...

M. Pilet : oui ? Nous aurions pu ? y assister aussi.

M. Fédou : nous avons reçu aujourd'hui, justement, quelque chose concernant le catalogue. En fait, il n'y a pas de catalogue, il y a juste une lettre ...

Mme la Maire : ... il n'est pas joint ?

...

M. Fédou : d'accord, il faut que nous nous déplaçons au secrétariat des Élus.

Mme la Maire : en fait, ...

M. Séverac, hors micro : nous pouvons y accéder par Internet.

Mme la Maire : il y a un accès Internet me semble-t-il.

M. Fédou : j'ai lu peut-être le mail en travers, excusez-moi.

M. Bonnet : excusez-moi. Franck, j'avais la même question que la tienne, j'ai envoyé un mail justement pour savoir si effectivement il n'y avait pas possibilité de l'avoir en ligne, numérique, pour pouvoir le consulter sans ...

Mme la Maire : ... à priori, il doit être sur le signe de Haute-Garonne Ingénierie. Nous allons le récupérer et vous l'envoyer.

M. Bonnet : parce que le lien n'était pas dans le mail qui nous a été envoyé tout à l'heure. Merci.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fixer uniquement le taux de l'enveloppe financière destinée à la formation des Élus, soit 2 %.

| VOTE | |
|--------------|----|
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

10 - MARCHÉS PUBLIC - FOURNITURE EN ACHAT ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES POUR LA MAIRIE ET LE CCAS (délibération n° 2022-037)

Mme la Maire : avant, je veux juste répondre, par rapport à ce point-là, au questionnement de M. FÉDOU sur le fait que nous pourrions adhérer à un groupement de commandes. Le Muretain Agglo vient d'en lancer un, mais, malheureusement, nous avons d'ores et déjà avancé sur celui que nous présentons ce soir. Il arrive donc trop tard.

M. Mailhé : il n'y a qu'un seul candidat à ce marché. Nous pouvons ...

Mme la Maire : nous allons laisser M. RIVIER le présenter.

M. Rivier : je vais juste ajouter un petit point par rapport à ce que tu as dit. Il y avait urgence parce que deux écoles n'avaient pratiquement plus de photocopieurs. Il fallait donc lancer le marché, nous ne pouvions pas attendre que le Muretain Agglo nous propose quelque chose. De plus, notre contrat s'arrêtait au 31 décembre 2021. Aujourd'hui, ils ont accepté de le prolonger.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : vous avez anticipé le problème, c'est bien.

M. Rivier : ce marché a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 8 décembre 2021. Il a été passé en groupement de commandes avec le CCAS, le coordonnateur du groupement est la Mairie.

Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur le profil d'acheteur de la Mairie.

La date limite de dépôt des offres était le 7 janvier 2022, 12h00. Un seul pli a été déposé.

Le marché n'est pas décomposé en lots, il comprend l'achat du matériel et la maintenance préventive et corrective pour une durée de cinq ans.

L'analyse de l'offre, à savoir de la société SHARP, a été réalisée par le service informatique, le service des marchés publics et la responsable administrative, et présentée à la commission d'appel d'offres le 24 février 2022. Le rapport d'analyse était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Aussi, suite à l'analyse de l'offre, et conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), nous vous proposons d'attribuer le marché à la société SHARP selon les conditions suivantes, et d'autoriser la signature du marché :

Pour la Mairie : pour un montant de 57 294,53 € HT, dont :

- 6 copieurs multifonctions couleurs
- option piqûre à cheval et livret pour accueil Mairie (communication) : 1 315,00 € HT
- 11 copieurs multifonctions noir et blanc
- 5 imprimantes laser noir et blanc
- 1 imprimante laser couleurs

Pour le CCAS : 4 190,62 € HT pour la fourniture d'un photocopieur couleurs

La maintenance sera facturée selon un prix à la page : 0,0260 € HT pour les copies couleur et 0,0030 € HT pour les copies noir et blanc

M. Mailhé : j'avais un peu anticipé sur le point. Nous aurions plusieurs questions sur celui de l'Agglo puisque c'est celui de l'Agglo qui nous intéresse. Est-ce qu'il a déjà été lancé ?

Mme la Maire : non. Le Bureau Communautaire de l'Agglo l'a juste validé mardi. Donc, ...

M. Mailhé : ... le groupement ...

Mme la Maire : ... la création du groupement. Donc, cela veut dire ...

M. Mailhé : ... donc, nous allons lancer le marché ...

Mme la Maire : ... avant que les communes n'aient répondu qu'elles étaient intéressées, cela prendra plusieurs mois. Il est clair que le marché ne sera pas lancé dans le mois qui vient. Malheureusement, nous l'avons appris trop tardivement ...

M. Mailhé : ... alors, une proposition : il n'y a qu'un seul candidat, pour 5 ans. Si nous avons un groupement avec l'Agglo, est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'étudier la possibilité de diminuer ce marché de 5 ans ? C'est dommage, parce que nous aurons peut-être des prix qui seront quand même à la baisse, fortement, pour le groupement, c'est logique ...

Mme la Maire : ... c'est possible,

M. Mailhé : ... alors, je vous demanderais de revoir ...

Mme la Maire : ... mais le problème est le calendrier. Nous avons des problèmes, me semble-t-il, d'imprimantes sur plusieurs sites ...

M. Mailhé : ... vu qu'il n'y a qu'un seul candidat, de le relancer. Nous avons su faire rapidement pour le lot 01 que nous allons étudier après, et dire que nous ne faisons qu'un an et passer dans un an sur le groupement de l'Agglo qui se sera mis en fonction. Nous n'avons qu'un seul candidat, nous avons déjà refusé, nous avons déjà relancé un marché avec un seul candidat. Parce que c'est dommage de passer à côté d'économies qui peuvent, même au final, être conséquentes.

Mme la Maire : c'est possible. Le problème est le timing et l'aspect juridique aussi, me semble-t-il.

La Directrice Générale des Services : nous prévoyons l'achat de photocopieurs et imprimantes, pour lesquels il n'y a pas de durées. Par contre, la durée est sur la maintenance, et il est souvent compliqué de changer de prestataire pour la maintenance pour du matériel d'une certaine marque. Mais nous pouvons le regarder.

M. Mailhé : je l'ai vu quand nous avons reçu la convocation de l'Agglo, c'était marqué. Je trouve cela dommage parce que dans le point d'après, nous avons un groupement de commandes pour une AMO

(Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), nous allons y aller plein pot là-dessus. Essayons de trouver une solution, je pense que juridiquement elle existe, pour pouvoir basculer dans un an sur l'Agglo, ou pas. Mais, étudions-la cette solution.

Mme la Maire : c'est une question de calendrier parce que nous avons quand même des urgences dans les écoles ...

M. Mailhé : ... je vous demande d'étudier cette solution rapidement. Nous savons faire rapidement sur un marché.

Mme la Maire : cela veut dire que nous décalons ...

La Directrice Générale des Services : il faudrait quand même voter l'achat effectivement.

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : je voudrais quand même mettre en garde sur les problèmes d'approvisionnement sur les marques. Si nous nous engageons avec le Muretain Agglo, nous ne pouvons pas prédire les choix qu'il fera, mais nous, nous avons essayé quand même de nous garantir du bon fonctionnement des photocopieurs. Donc, attention, danger là.

M. Mailhé : le danger y est de toute façon. Je ne parle pas de la marque ou du type de marché, c'est sur la durée du marché qu'il serait intéressant de réduire pour pouvoir basculer d'ici un an à l'Agglo. Pour moi, je pense que c'est important. Nous disons toujours qu'il faut aller vers des groupements parce que nous tirons les prix vers le bas, parce que nous nous en sortirons. Après, avant de vite voter, je vous demande de voir juridiquement la possibilité de le faire. Et peut-être acter après, de voter en commission d'appels d'offres ce type de marché.

Mme la Maire : ma crainte est le retard que nous allons prendre. Je ne suis pas sûre que nous puissions dissocier l'achat de la maintenance. Quand bien même nous relancerions SHARP en essayant de voir si nous pouvons tirer des prix plus bas, je pense qu'ils ont compris qu'ils avaient intérêt d'avoir les prix les plus bas possible ; nous pouvons essayer de le faire. Au Muretain Agglo, avant que le marché ne soit effectivement lancé et que la livraison ne soit faite, nous en prenons pour des mois. Mon inquiétude est là, avec le besoin que nous avons dans les services et les écoles.

M. Rivier : j'ai quand même une information : une seule entreprise a répondu, mais d'autres voulaient répondre ; mais, nous avons demandé des délais de livraison très courts. Deux ont donc répondu qu'elles ne répondraient pas parce qu'elles ne respectent pas le délai de livraison. Il n'y a que SHARP qui a répondu. Donc, si le Muretain Agglo fait une offre, peut-être qu'il n'y aura que SHARP qui répondra s'il demande les mêmes délais. A ce moment-là, nous pourrions nous récupérer sur le contrat ... Oui, mais 5 ans, c'est la durée de vie d'un photocopieur, c'est tout ; c'est l'amortissement.

M. Mailhé : c'est intéressant parce que c'est un débat que nous faisons là. Dommage que nous n'ayons pas eu la convocation du Bureau Communautaire avant la commission d'appel d'offres parce que nous aurions pu en discuter avant, et nous aurions trouvé des solutions. Donc, c'est une question que je pose avant de nous engager. Ce n'est pas le fait que ce soit le marché, c'est la durée du marché. Je sais que les 5 ans sont calqués sur le contrat de maintenance, mais ...

M. Rivier : ... ce n'est pas que le contrat de maintenance, c'est calqué aussi sur ...

M. Mailhé : ... cela me gêne par rapport à ces groupements de commandes.

Mme la Maire : là, malheureusement, le timing n'est pas bon par rapport au Muretain Agglo.

Je vous propose de le mettre aux voix parce que nous ne pouvons pas nous permettre de reculer une livraison de matériel dans X mois. Nous ne maîtrisons pas ce calendrier-là.

M. Mailhé : par principe, nous, nous allons nous abstenir pour les raisons que nous venons d'évoquer.

Mme la Maire : d'accord.

M. Bonnet : excusez-moi. J'ai une intervention à faire quand même sur ce sujet. Ce que je regrette, moi, pour la convocation de cette commission d'appel d'offres, qui aujourd'hui impacte deux points, c'est qu'elle s'est faite lors des vacances scolaires, à laquelle je n'ai pas pu me rendre. D'une part ... Prenez le micro s'il vous plaît M. CHOUARD parce que depuis tout à l'heure vous intervenez, mais ...

MM. Bonnet et Chouard intervenant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.

M. Chouard, Conseiller délégué aux grands travaux : ... M. BONNET, je disais juste : à ce moment-là, ce que vous faites, vous envoyez vos dates de congés au secrétariat des Élus, et à ce moment-là, nous nous adapterons par rapport à vos dates de congés. Mais quand nous n'avons pas vos dates de congés, nous ne pouvons pas le savoir quand elle convoque la commission d'appel d'offres.

M. Bonnet : nous en reparlerons pour le prochain, parce que, je suis désolé, quand sur une commission il n'y a que 3 Élus sur les 10, parce que nous sommes en période de vacances scolaires, je pense quand même que ce n'est pas un travail sérieux que nous faisons là.

Je continue ... pardon ?

M. Chouard : je dis que certaines personnes n'ont pas les moyens de partir en vacances ; c'est tout, M. BONNET. Moi, je ne suis pas parti en vacances. Je suis désolé ...

M. Bonnet : ... franchement, entre vous et Mme la Maire, vous avez quand même des propos qui sont méprisants au possible. "Les gens n'ont pas les moyens de partir en vacances" : mais qu'est-ce que ça veut dire ? Que je les ai plus que vous ?

Mme la Maire : bon, M. BONNET, ...

M. Bonnet : ... non mais attendez, je suis désolé, mais d'entendre ce genre de propos ...

Mme la Maire : ... s'il vous plaît, vous arrêtez, vous revenez ...

M. Bonnet : ... Mme la Maire, ce n'est pas normal ...

Mme la Maire : ... vous revenez sur le point évoqué, SHARP ...

M. Bonnet : ... vous lui avez donné la parole à votre collègue, M. CHOUARD ? Vous ne lui avez pas donné la parole. Il l'a prise de lui-même.

M. Séverac, hors micro : c'est vous qui lui avez donnée.

M. Bonnet : non, je lui ai dit de la prendre, mais ... non, attendez ...

Mme la Maire : ... M. BONNET, ...

M. Bonnet : ... franchement, là, ce soir, vous dépassez tout.

Donc, vous avez aussi, pour cet appel d'offres, comme je l'ai écrit dans le mail que j'avais envoyé, quand même, en mon absence, vous avez posé une période d'un mois avec quand même les deux semaines de vacances de fin d'année. Parce que, M. CHOUARD, certaines entreprises prennent des congés en fin d'année, les prennent et les imposent à leurs agents. Donc, je comprends aujourd'hui que nous n'ayons peut-être qu'une seule réponse. D'autres explications nous ont été données dernièrement, nous expliquant que plusieurs entreprises avaient pris le dossier, mais qu'effectivement le délai, pas de 90 jours, mais me semble-t-il plus tôt, de 60 jours de livraison, était très contraignant.

Nous pouvons nous féliciter quand même que vous ayez choisi la seule entreprise qui, peut-être, construit en France, qui permettra effectivement d'assurer cette livraison-là.

Une petite remarque au niveau des tarifs. Lorsqu'en 2017 vous aviez acheté pour la première fois ces photocopieurs, le montant de l'achat s'élevait à 41 366 € HT. Aujourd'hui, nous sommes sur un montant de 57 294 €, soit une augmentation de près de 40 %. Comment cela s'explique-t-il ? Y a-t-il plus de photocopieurs, plus de copieurs, je ne sais pas, plus d'imprimantes qui ont été achetés ? Je ne sais pas. Donc, si aviez la réponse, ce serait intéressant de pouvoir l'avoir ce soir.

Par rapport à la location, effectivement, vous aviez fait part en 2017 d'une baisse conséquente. Mais aujourd'hui, nous nous retrouvons peut-être au même prix que si nous faisons une location. Après, effectivement, les budgets n'étant pas les mêmes, nous avons une partie d'investissement. Par contre, sur cet investissement, je n'ai pas mémoire que nous ayons voté une demande de subvention pour l'achat de ce matériel. Peut-être que cela n'existe pas, vous allez pouvoir peut-être me renseigner. Merci.

Mme la Maire : M. BONNET, si vous savez à qui nous adresser pour avoir une subvention ... S'il n'y a pas de demande de subvention, c'est qu'il n'y avait pas de possibilité de demander une subvention à quiconque pour ce type d'équipement.

Pascal, tu veux répondre sur le matériel, le nombre, etc.

M. Rivier : je n'ai pas les informations que nous avons. Par contre, ce que je sais, c'est que le prix de la page a baissé.

M. Bonnet : je l'avais remarqué. Mais aujourd'hui, il y a un montant global que nous allons payer, que la commune va supporter quand même, qui est assez important ; plus de 16 000 €, je l'ai dit. Aujourd'hui, vous devez savoir quand même si nous reproduisons le parc actuel ou si nous en rajoutons. Vous devriez avoir cette information-là, pouvoir nous le préciser ce soir.

*Mme LE PRIOL Laëtitia donne procuration à Mme RIPOLL Mathilde
et quitte la séance à 20 h 51*

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 28 | Votants : 33 |
|-------------------|---------------|--------------|

*Mme VALENTI Élisabeth ayant donné procuration à Mme LE PRIOL Laëtitia,
est notée absente à compter de 20 h 51*

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 28 | Votants : 32 |
|-------------------|---------------|--------------|

M. Rivier : non, je n'ai pas le dossier de ce que nous avons avant. Mais je vous répondrai dans la semaine.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de fourniture en achat et maintenance de photocopieurs et d'imprimantes pour la Mairie et le CCAS à la société SHARP pour un montant 57 294,53 € HT (68 753,44 € TTC), selon les conditions ci-dessus définies.

| | | |
|-------------|--------------|--|
| VOIE | Pour : | 24 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard et Rouer, et MM. Bonnet, Fédou, Mailhé et Pilet) |

M. Mailhé : j'ai bien expliqué les raisons de notre abstention, c'est important.

Mme la Maire : oui, elles ont été évoquées précédemment.

11 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA BÉOUZO - LOTS 02, 03 ET 04 (délibération n° 2022-038)

Mme la Maire : un marché en procédure adaptée avec publicité a été lancé le 24 décembre 2021 pour le marché public de travaux relatif à la rénovation du groupe scolaire de la Béouzo. Ce marché est décomposé en quatre lots, répartis de la façon suivante :

| LOTS | DÉSIGNATION |
|------|---------------------------------------|
| 01 | Couverture-étanchéité-charpente |
| 02 | Plâtrerie-Faux plafond |
| 03 | Electricité - Sécurité incendie - SSI |
| 04 | Chauffage-Plomberie-ventilation |

Des plis ont été déposés pour les lots 02, 03 et 04, au 28 janvier 2022, date limite.

Je vous rappelle qu'il n'y avait pas d'offre pour le lot 01, déclaré infructueux par délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2022 (n° 2022-028B).

Suite à l'analyse des offres du maître d'œuvre pour ces lots 02 à 04, et à la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 février 2022, il est proposé d'attribuer le marché de travaux de rénovation du groupe scolaire de la Béouzo aux entreprises suivantes, et d'autoriser la signature du marché :

| LOTS | ENTREPRISES PROPOSÉES | MONTANTS € HT |
|---|----------------------------------|-------------------|
| 02- Plâtrerie-Faux plafond | RB PLATRERIE | 89 125,95 |
| 03- Electricité - Sécurité incendie - SSI | SAS DELTA ELEC | 100 384,00 |
| 04- Chauffage-Plomberie-ventilation | Groupement JUSTUMUS/CDS DU TOUCH | 329 743,97 |
| | TOTAL | 519 253,92 |

Les observations des membres de la commission d'appel d'offres ont porté sur la notation, les prestations supplémentaires éventuelles, les dispositifs prévus pour la sécurité incendie, les effectifs pris en compte pour la ventilation. De plus, il a été précisé que le dossier "Système de Sécurité Incendie" sera fourni par le bureau de contrôle.

Avez-vous des questions sur ce marché concernant ces 3 lots ?

M. Bonnet : comme vous l'avez dit, effectivement, j'ai eu les réponses aux questions que j'avais posées par mail, ne pouvant pas être présent. Certaines me posent quand même un petit peu questions. Quand j'avais demandé s'il y avait bien la présence dans les combles d'une détection incendie, c'est que je ne l'avais pas trouvé dans le dossier d'appels d'offres. M. TERRINA a répondu en indiquant que si, c'était bien marqué, qu'il y en avait 64. Alors, peut-être que cela se retrouve dans les offres, mais je voudrais dire que ces offres-là, nous, nous ne les avons pas en mains pour pouvoir nous prononcer.

Mme la Maire : je vous rassure, la sécurité incendie est prévue à l'école de la Béouzo.

M. Bonnet : ce n'est pas une histoire de me rassurer ou pas. Cela a été évoqué ...

Mme la Maire : ... je vous réponds, je vous ...

M. Bonnet : ... cela avait été évoqué par M. BIALÉS et je ne l'avais pas retrouvé.

Mme la Maire : je vous donne l'information.

M. Bonnet : ensuite, en parlant de réglementation, j'avais posé la question à M. TERRINA de savoir si dans les blocs sanitaires, autres que PMR, il y aurait des voyants lumineux pour que les personnes malentendantes puissent voir effectivement que l'alarme incendie est déclenchée. M. TERRINA a répondu que cela ne se faisait que dans les sanitaires PMR et que c'était conforme à la réglementation. Alors, je pense que nous n'avons pas, avec M. TERRINA, tout à fait la même lecture de la réglementation incendie ou handicap. Dans la réglementation incendie, à l'article GN 8, l'arrêté du 24 septembre 2009, il est dit "la nécessité de respecter impose d'atteindre un objectif de perceptibilité pour les lieux fréquentés isolément". Donc, un WC, s'il n'est pas PMR, on est seul dedans, à moins que ... mais cela m'étonnerait.

Mme la Maire : écoutez, ...

M. Bonnet : ... donc, là-dessus, on ne prend pas en compte l'ensemble des handicaps.

Ensuite, que dire ? Donc, au niveau des économies d'énergie, j'avais pu faire une proposition ...

M. Bataille, du groupe Majoritaire : juste une petite réflexion par rapport à cela, si je peux.

M. Bonnet : pardon ?

M. Bataille : juste une petite réponse par rapport à cela. Il a dit, lors de la commission d'appel d'offres, que les WC n'étaient pas fermés, qu'il n'y avait que des cloisons, qu'il n'y avait pas de fermeture en hauteur. Donc, les voyants lumineux positionnés ailleurs sont perceptibles dans tous les WC.

M. Bonnet : peut-être, mais c'est sur les blocs sanitaires. Est-ce qu'il n'y a pas de toilettes seuls, indépendants, pour le personnel éventuellement ? Non ? Je regarderai sur les plans qui m'ont été transmis ; d'ailleurs, je vous remercie, mais cela aurait été bien de les avoir pour que je puisse faire l'analyse avant de poser les questions. Cela a toujours été ainsi depuis que je suis Élu, je demande les dossiers complets, mais c'est compliqué de les avoir.

Mme la Maire : je crois que de manière générale, les réponses vous sont données aux questions que vous posez, me semble-t-il.

M. Bonnet : oui, mais pour pouvoir poser les questions sereinement, il faut avoir l'ensemble des données. Là, effectivement, j'ai posé des questions, comme pour un local spécifique SSI, s'il était prévu un VTP (Volume Technique Protégé). Si effectivement j'avais eu les plans, je n'aurais pas posé la question, je m'en serais rendu-compte de moi-même. Voilà, c'est tout.

*Mme BRUN Véronique donne procuration à Mme LACOSTE Christine
et quitte la séance à 20 h 57*

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 27 | Votants : 32 |
|-------------------|---------------|--------------|

J'avais demandé que les dossiers d'appel d'offres me soient remis, cela a été fait une ou deux fois, et puis cela s'étirole au fil du temps, et je ne récupère pas ces éléments-là.

Ensuite, comme nous l'avions dit au niveau de la ventilation ... ce n'est pas ce lot-là, c'est juste après, mais je vais le dire maintenant ... effectivement, j'avais fait la proposition de coupler la ventilation double flux et le chauffage pour faire des économies d'énergie, cela n'a pas été pris en compte malheureusement. Cela semblait être quand même indiqué dans le ROB dont nous avons parlé tout à l'heure.

M. Mailhé : la seule remarque que nous avons à faire, mis à part tout ce qui a été dit et nous en avons discuté en commission, c'est que les candidats retenus ont des devis bien inférieurs aux estimatifs du maître d'œuvre.

Mme la Maire : effectivement. Et nous le retrouvons sur le lot 01 aussi.

M. Mailhé : oui. Il faudra voir dans l'avenir si c'était juste pour gagner le marché, ou alors si c'était du réel ; c'est-à-dire les avenants que nous allons discuter dans l'avenir.

Mme la Maire : normalement, il ne devrait pas y en avoir, dans la mesure où nous pouvons espérer que tout a été défini ...

M. Mailhé : ... je l'espère. Mais comme c'est bien inférieur, la pratique des entreprises, c'est parfois de baisser au départ. Nous verrons bien.

Mme la Maire : M. BIALÉS et le maître d'œuvre seront vigilants là-dessus, il n'y a pas doute.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés de travaux pour les lots 2, 3 et 4 aux entreprises ci-dessus mentionnées pour un montant total de 519 253,92 € HT, soit 623 104,70 € TTC.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 32 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

12 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA BÉOUZO - LOT 01 (délibération n° 2022-039)

Mme la Maire : le marché a donc été relancé pour ce lot infructueux.

Afin de préserver l'égalité entre les candidats, trois des entreprises qui avaient effectué la visite obligatoire ont été consultées pour cette nouvelle procédure. La quatrième avait annoncé, à l'issue de la consultation initiale, qu'elle n'était pas en mesure de répondre.

Ces trois entreprises ont donc été consultées par mail le 11 février 2022 et devaient répondre au plus tard le 21 février 2022, 12h00 : deux entreprises ont répondu. Mais, l'une a envoyé une offre incomplète, et donc irrecevable (pour absence du mémoire technique, et la DPGF -Décomposition du Prix Global et Forfaitaire- remplacée par un devis inapproprié).

Une seule entreprise a donc proposé une offre conforme. Il s'agit de l'entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS, pour un montant de 239 898,74 € HT. Le maître d'œuvre avait estimé les travaux à 244 670,00 € HT. Nous ne sommes quand même pas très loin de l'estimation initiale.

Aussi, suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre (qui était annexée à la convocation du Conseil Municipal) et à la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 février 2022, il est proposé d'attribuer le lot n° 01 à l'entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS pour un montant HT de 239 898,74 €.

Pour information, le montant total du marché, soit pour la totalité des lots 01 à 04, s'élèverait à 759 152,71 € HT, soit 910 983,25 € TTC, soit - 6,52 % par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

C'est bien que la société ANTRAS ait répondu, sinon cela aurait décalé les travaux puisque nous commençons par ce lot.

Avez-vous des commentaires ?

M. Mailhé : nous l'avons dit en commission d'appel d'offres, nous pouvons le redire. Sur cette période de Noël, peut-être qu'il faudra prévoir une semaine de plus avant de répondre. A perdre du temps, ...

Mme la Maire : ... oui, sauf que ...

M. Mailhé : ... je finis ...

Mme la Maire : ... lorsque nous les avons relancées, elles n'ont pas voulu répondre non plus.

M. Mailhé : oui, mais cette entreprise aurait postulé. A perdre du temps, nous pouvons en gagner après.

M. Fédou : juste rajouter une question : l'entreprise est certes 5 000 € inférieurs à ce qu'avait prévu le maître d'œuvre ; est-ce que nous n'allons pas nous attendre à avoir des coûts supplémentaires dans l'avenir avec l'augmentation du bois qui est actuellement assez importante ?

Mme la Maire : c'est effectivement un risque. Normalement, c'est fixé. Mais nous connaissons les problèmes d'approvisionnement et nous connaissons le coût aujourd'hui. Nous verrons bien. Nous pouvons espérer que nous resterons sur les montants définis, mais nous pouvons avoir quelques inquiétudes.

M. Mailhé : le coût et le délai du coup.

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : parce que si l'approvisionnement est compliqué, nous risquons de nous passer des travaux cet été.

Mme la Maire : nous verrons bien.

M. Bonnet : comme précisé aussi dans le courrier que j'avais envoyé pour cette commission, ce que j'avais déjà dit aussi en amont lors d'un précédent Conseil Municipal, c'est que le délai de réponse quand même est toujours très court. Donc, effectivement, peut-être qu'aujourd'hui nous n'avons qu'une offre, de ce fait-là aussi il n'y a pas d'autres entreprises qui aient pu venir postuler sur ce marché. Et comme je l'ai précisé, une offre ne permet pas quand même sereinement, pour des Élus, de se positionner sur une offre.

Après, effectivement, la valeur de ce montant se rapproche. Ce que nous pouvons rappeler quand même, c'est que le montant global des travaux, en février 2020, était inférieur de 200 000 €.

Mme la Maire : vous avez déjà eu l'explication, M. BONNET, là-dessus, nous n'allons pas y revenir.

M. Bonnet : oui, mais quand vous parlez d'une bonne gestion des deniers publics, comme tout à l'heure dans le cadre du DOB ...

Mme la Maire : ... non, attendez. Nous ne sommes pas sur le même type de travaux, M. BONNET, vous le savez pertinemment.

M. Bonnet : c'est-à-dire "nous ne sommes pas sur le même type de travaux" ? Je ne comprends pas.

Mme la Maire : vous savez bien que ce qui concerne la prise en compte du renouvellement de l'air de l'école, etc, vous savez tout cela, cela a déjà été expliqué. Nous n'allons pas revenir là-dessus. Je pense que nous faisons une rénovation satisfaisante de l'école de la Béouzo, où toutes les problématiques ont été prises en compte. Donc, effectivement, il y en a pour 910 000 € TTC. C'est cher, nous en convenons, mais ...

M. Bonnet : ... non, ce n'est pas une problématique que ce soit cher. C'est qu'en deux ans, nous avons quand même une sacrée inflation sur le projet ...

Mme la Maire : ... parce qu'à l'analyse des besoins, nous nous sommes rendus-compte que des besoins allaient au-delà de ce que nous avons envisagé lors de l'étude initiale. Vous devriez vous réjouir que nous nous en soyons rendus-compte, de façon à ne pas avoir à y revenir dans 5 ans, dans 10 ans. Donc, cela me paraît plutôt être une bonne chose ...

M. Bonnet : ... ce n'est pas une évaluation de besoins, c'est un problème de réglementation qui n'était pas respectée ...

Mme la Maire : ... M. BONNET, encore une fois, je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. Bonnet : pardon ? Mais bien-sûr que si. Je suis désolé. Au niveau de la ventilation, c'était à prévoir. Il y a un renouvellement d'air à faire dans les locaux recevant du public, nous l'avions évoqué ...

Mme la Maire : ... nous étions sur du simple flux, nous sommes passés sur du double flux. Donc, si nous améliorons la qualité ...

M. Bonnet : ... oui, mais dans le cadre de l'analyse en 2020, nous avons convenu une simple flux ...

Mme la Maire : ... bien-sûr ...

M. Bonnet : ... et nous sommes passés sur du double flux pour avoir les niveaux requis par la réglementation ...

Mme la Maire : ... impeccable ...

M. Bonnet : ... pour le renouvellement de l'air.

Mme la Maire : donc, vous devriez vous en réjouir. Donc, ...

M. Bonnet : ... des 220 000 €, non, pas spécialement.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux pour le lot n° 1-couverture-étanchéité-charpente à l'entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS pour un montant de 239 898,74 € HT, soit 287 878,49 € TTC.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOIE | Pour : | 32 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

13 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE MURETAIN AGGLO POUR LE MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION DES MARCHÉS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (délibération n° 2022-040)

Mme la Maire : je vous rappelle que nous avons approuvé l'inscription de la commune dans le groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement en électricité et gaz lors des Conseils Municipaux des 3 septembre 2020 et 20 février 2019.

Aussi, afin de renouveler les marchés subséquents et accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement en gaz et électricité, nous vous proposons d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Des discussions menées entre le Muretain Agglo, les communes et les entités membres (SIVOM-SAGe, CCAS), il est apparu qu'un groupement de commandes pour une mission d'AMO pour la passation et l'exécution des marchés évoqués permettrait de mutualiser les procédures, permettrait également l'expertise des acheteurs publics experts et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Le coordonnateur de ce groupement serait le Muretain Agglo.

La constitution de ce groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention, dont vous avez pu prendre connaissance, conclue pour une durée de 110 mois (9 ans et 2 mois) afin d'amortir la prestation sur les durées de passation des 2 accords-cadres et des 6 marchés subséquents pour la fourniture d'électricité et de gaz. Le groupement prendra fin au terme du contrat éventuellement reconduit ou modifié.

Je crois que par les temps qui courent, nous ne pouvons pas nous priver d'avoir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur ce type de marché.

Avez-vous des questions ?

M. Pilet : oui. La première, c'est de savoir si nous allons rester au Muretain Agglo et quel impact cela peut avoir. Parce que si nous adhérons sur un marché groupé ... voilà, est-ce qu'il peut y avoir des conséquences ? Je crois que nous l'avons soulevé quand la discussion autour du groupement de commandes avait été faite, c'est de savoir est-ce qu'il y a des préconisations autour de l'énergie verte, des énergies qui n'aient pas d'impact sur l'environnement ? Est-ce qu'il y a des études pour aller vers de l'énergie issue de moyens qui n'impactent pas l'environnement ? Le coût du bureau d'étude ? Et, ce qui nous étonne, puisque là c'est prendre un bureau d'études pour aller prospecter auprès de différentes sociétés, c'est qu'il n'y ait personne pour le faire au Muretain Agglo. Nous avons une maison de l'énergie qui conseille, dont les personnes qui y travaillent, visiblement, maîtrisent les choses. Nous voyons que nous, nous demandons au Conseil de la

Ville de faire en fait ce travail, donc, nous nous disions "est-ce que nous ne pouvons pas faire la même proposition au Muretain ?", que ce soit les citoyens qui prennent en charge. En tout cas, nous sommes mal à l'aise de faire appel à un bureau d'études pour ce genre de marché qui pourrait être étudié en interne, il nous semble.

Mme la Maire : je crois que vu le contexte actuel, et vu les volumes concernés, nous ne pouvons pas nous permettre de faire du bricolage, M. PILET. Nous avons vraiment besoin d'un expert pour nous accompagner sur ces marchés-là.

M. Pilet : excusez-moi. Précisez votre pensée, que veut dire "bricolage" ?

Mme la Maire : nous avons besoin d'expertises, et en l'occurrence, vous faites référence aux agents de la turbine, les agents de la turbine ne travaillent pas là-dessus, M. PILET. Ce n'est pas cette compétence-là qu'ils ont. Eux, ils accompagneront un administré qui souhaite éventuellement isoler sa maison, sur les possibilités qu'il a, sur les aides dont il pourra bénéficier, mais il n'achète pas de l'électricité. Donc, il vaut mieux avoir à faire à un expert ...

M. Pilet : ... en termes de conseils et d'élaborer, puisque c'est en fait élaborer auprès des différents fournisseurs pour voir lequel sera le plus compétent et puis le garantissant aussi entre la qualité du service et le coût, et le service le plus adapté. Je trouve cela étonnant, et cela nous gêne, surtout que, je repose la question, est-ce que nous savons, ou avons-nous un ordre d'idée du coût du bureau d'études ? Et est-ce que des mentions, parce que cela n'apparaît pas dans la convention, seront posées en terme de qualité environnementale de l'énergie achetée ?

Mme la Maire : la question sera posée une fois que nous aurons choisi l'AMO, nous pourrions évoquer le fait d'aller vers des énergies renouvelables. Nous voyons bien aujourd'hui que la notion d'énergies renouvelables est largement remise en question dans le sens où, si nous voulons de l'indépendance énergétique, ce sera sans aucun doute le nucléaire, même si nous nous posons des questions il y a quelques années, aujourd'hui nous nous en posons moins, mais par contre il faut continuer à travailler sur les énergies renouvelables. Donc, cela pourra faire partie de la demande. Nous la formulerons auprès du Muretain Agglo.

M. Pilet : oui, mais cela devait déjà l'être, nous étions déjà intervenus lors de la mise en place du groupement, cela n'a pas été fait, cela n'apparaît nulle part. Dans la convention qui nous a été remise, cela n'apparaît nulle part. Là, j'entends une certaine remise en cause des énergies renouvelables, etc ...

Mme la Maire : ... nous poserons la question, pour savoir si ...

M. Pilet : ... je n'ai pas l'impression qu'il y ait une réelle envie ...

Mme la Maire : ... si c'est pris en compte ...

M. Pilet : ... les propos du Président du Muretain Agglo étaient aussi très flous, très ambigus. Chaque fois que nous amenons ces questions, que les Élus amènent ces questions sur tout ce qui est environnemental, nous sentons qu'il n'y a pas une grande écoute.

Mme la Maire : nous poserons la question, M. PILET, pour savoir si nous pouvons aller vers cela.

M. Pilet : nous, étant donné que nous n'avons pas les réponses à ces questions ...

Mme la Maire : ... nous poserons la question à M. CARLIER, puisque c'est le Vice-Président en charge du développement durable. Et puis, nous poserons la question de savoir si c'est un critère qui peut être mis en avant. Mais je crois qu'à un moment, la question qui se posera principalement aux administrés de manière générale et à nous aussi, ce sera le coût de l'énergie. Cette question-là sera prégnante. Qu'il y ait de l'énergie renouvelable, d'accord, mais ce que nous regarderons, c'est le prix au kWh. Ce sera cela aussi.

M. Pilet : oui, mais d'où l'intérêt aussi, c'est ce que nous avons essayé de dire dans le DOB, mais nous savons qu'il faudra du temps pour que ce soit admis, de repenser les choses beaucoup plus globalement ...

Mme la Maire : ... je pense que globalement, cela ...

M. Pilet : ... et d'arriver à produire aussi de l'électricité, de l'énergie, donc

Mme la Maire : ... peut-être aussi qu'il va falloir apprendre à être résilient, c'est un autre sujet, et nous aurons peut-être l'occasion d'en parler. Donc, ...

Sortie de Mme GOSSELIN Corinne à 21 h 12

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 26 | Votants : 31 |
|-------------------|---------------|--------------|

M. Pilet : ... tout à fait, c'est très bien, vous faites bien d'en parler. Être résilient, c'est utiliser des choses plutôt que de les jeter ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas uniquement de cet ordre-là. C'est se poser la question de savoir si nous ne baissions pas la température dans les bâtiments publics. Ça peut être cela aussi la résilience ...

M. Pilet : ... c'est toute une série de questions. Tout à l'heure, cela nous faisait réagir sur le fait d'équiper de neuf, avec une petite réflexion qui a été faite. Pensons à récupérer, à recycler. Des choses sont faites, je me tourne vers Martine qui ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas le sujet, M. PILET, nous sortons du sujet. Si vous voulez bien, ...

M. Pilet : ... juste, je vais expliquer le vote. Nous, nous allons nous abstenir parce que les conditions, et les réponses que nous avons eues, ne sont pas claires.

Mme la Maire : très bien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), pour la passation et l'exécution des marchés d'électricité et de gaz, et donc de signer la convention constitutive de groupement.

| | | |
|--------------|--------------|-------------------------------------|
| VOITE | Pour : | 28 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 3 (Mme Bobo et MM. Bonnet et Pilet) |

14 - RÉGULARISATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES PRÉFABRIQUÉS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE CANTELAUZE ET DU TRÉPADÉ (délibération n° 2022-041)

Mme la Maire : suite aux recherches effectuées aux archives communales dans le cadre des études relatives à la rénovation du groupe scolaire de Cantelauze, il est apparu qu'aucun permis de construire n'a été déposé pour les trois préfabriqués de l'école élémentaire de Cantelauze lors de leur installation en 2002.

Ce fait étant établi, des recherches ont été également menées pour le préfabriqué de l'école élémentaire du Trépadé. De même, il en est ressorti qu'aucun permis de construire n'avait été déposé.

Aussi, afin de régulariser cette situation, un devis a été demandé auprès de deux architectes afin de rédiger les permis de construire correspondants. Le devis de l'agence Boris Lugan étant le moins disant, il a été validé pour un montant HT de 4 800,00 €, soit 5 760,00 € TTC.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le dépôt des dossiers de permis de construire nécessaires à la régularisation des préfabriqués des écoles élémentaires de Cantelauze et du Trépadé.

Ce dossier a été étudié par la commission travaux du 21 février 2022. Lors de cette réunion, il a été demandé la surface des préfabriqués, c'est donc 130 m² chacun. Il a été précisé qu'un devis a été sollicité auprès de deux maîtres d'œuvre.

Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : effectivement, il a été demandé si plusieurs entreprises avaient bien été consultées, la réponse m'avait été faite dans l'affirmative. Il a été indiqué dans le compte-rendu que c'était le moins disant, mais, en fait, nous n'avons pas eu le deuxième devis.

Mme la Maire : nous vous le donnerons. Je crois que le problème majeur, dans un premier temps, est de régulariser la situation. Parce que cela veut dire que nous ne pouvons pas lancer les travaux ; nous ne pouvons rien faire s'il n'y a pas de permis de construire.

Mme Marnac : d'accord. Mais, depuis 2002, nous pouvions attendre un jour pour avoir le devis, qu'il avait apparemment.

Mme la Maire : nous vous ferons passer l'information. Nous demanderons à M. BIALÉS de vous le transmettre.

M. Bonnet : je répète, une commission avec seulement 3 Élus sur 10. Donc là, pour se prononcer, c'est un peu dur.

La commission de sécurité ne vous a-t-elle jamais demandé de régulariser cette situation ? Parce qu'étonnamment, dans toutes les commissions de sécurité auxquelles je participe pour la ville de Toulouse, dès qu'il y a des préfabriqués, il est demandé un permis de construire.

Mme la Maire : cela nous a été demandé, et nous répondons à la demande, nous régularisons ...

M. Bonnet : ... cela a quand même dû être demandé à plusieurs reprises. Il y a quand même des périodicités sur les commissions de sécurité, cela ne doit pas dater d'aujourd'hui. A priori, nous le découvrons dans le cadre d'études de rénovation du groupe scolaire de Cantelauze ?

Mme la Maire : oui.

M. Bonnet : mais, les commissions de sécurité, il y a bien quelqu'un qui les suit ?

Mme la Maire : nous régularisons, M. BONNET.

M. Bonnet : d'accord. Juste une question. La rénovation du groupe scolaire, vous envisagez des travaux ?

Retour de Mme GOSSELIN Corinne à 21 h 16

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 27 | Votants : 32 |
|-------------------|---------------|--------------|

Mme la Maire : oui. Les préfabriqués font peut-être aussi partie de la nécessité de reprise puisqu'ils datent de 2002. Donc, avant de lancer des travaux, nous avons besoin d'avoir ces éléments-là.

M. Bonnet : au niveau des devis, peut-être qu'effectivement il y en a deux, mais est-ce qu'il n'y a pas une obligation quand même d'avoir trois devis ? Deux suffisent-ils vraiment pour pouvoir se prononcer sérieusement ? Et légalement d'ailleurs, législativement.

Mme la Maire : nous avons demandé deux devis, nous vous ferons passer le montant du deuxième ...

M. Bonnet : ... ce n'est pas l'histoire d'avoir le deuxième devis, c'est de savoir si nous n'avons pas l'obligation, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, même si nous ne faisons pas un appel d'offres formalisé, d'avoir trois devis ...

Mme la Maire : ... regardez la somme sur laquelle nous sommes, nous sommes sur 4 800 € ...

M. Bonnet : ... peu importe la somme ...

Mme la Maire : ... nous n'aurions même pas eu besoin d'interroger la commission d'appel d'offres. Là, nous vous interrogeons sur

M. Bonnet : ... non, elle n'a pas été interrogée sur le montant ...

Mme la Maire : ... nous ne vous interrogeons pas sur l'architecte, mais sur le fait que je vais signer une demande de permis de construire. C'est cette autorisation-là que nous vous demandons. Nous aurions pu ne pas vous donner information sur l'architecte puisqu'il n'y a pas obligation de commission d'appel d'offres pour 4 800 €. Nous vous donnerons l'information demandée, mais il n'y a pas d'obligation ...

M. Bonnet : ... effectivement, surtout que le 21 février, il avait déjà bien avancé en commission sur le sujet ...

Mme la Maire : ... je vais mettre ce point aux voix, le fait que, certes nous payons 4 800 €, mais que je signe la demande du permis de construire.

Mme Bobo : excusez-moi. Ce qui est quand même dommageable, c'est que la commune puisse faire un permis de construire après avoir mis des bâtiments, alors que pour un administré il y aurait eu toute une histoire. C'est là la facilité ... je sais que ce n'est pas à l'ordre du jour, d'accord, mais je tiens ...

Mme la Maire : ... Mme BOBO, notre responsabilité, dans l'histoire, je vous rappelle la date, 2002, n'est pas engagée ...

Mme Bobo : ... je suis d'accord, mais depuis 2014, quand même ...

Mme la Maire : ... oui, mais nous régularisons une situation. Quand nous ne savons pas, nous ne pouvons pas le deviner. Donc, nous régularisons ...

M. Bonnet : ... vous venez de l'avouer, ce sont les commissions techniques ...

Mme la Maire : ... je viens d'avouer qu'effectivement que nous l'avons découvert cette année à l'occasion des travaux et du passage de la commission de sécurité.

Mme Bobo : oui, mais les commissions de sécurité, elles passent tous les combien alors ?

Mme la Maire : je ne peux pas vous dire la fréquence.

Mme Bobo : elles ont dû déjà passer ...

Mme la Maire : ... elles ont pu ...

Mme Bobo : ... depuis 2014 que vous êtes en poste, elles ont dû passer quand même au moins une fois ...

Mme la Maire : ... 2014, cela fait 7 ans, 2002-2014, calculez.

Donc, je le mets aux voix. Il y a deux choses : certes, les 4 800 €, nous en parlons, mais il n'y a pas de vote du Conseil Municipal ; le vote du Conseil Municipal porte sur le dépôt des permis de construire.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de régulariser la situation administrative des préfabriqués des écoles élémentaires de Cantelauze et du Trépadé, et donc d'autoriser le dépôt de toutes les autorisations d'urbanisme relatives à cette opération.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOIX | Pour : | 32 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

15 - PRÉSERVATION ET CONSERVATION DE L'ANCIENNE GARE - AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE DÉMOLIR POUR SON ANNEXE (délibération n° 2022-042)

Mme la Maire : là aussi, pour démolir, il faut avoir l'autorisation du Conseil Municipal.

M. Séverac : tu l'as dit en quelques mots, l'idée est de pouvoir faire la démolition du petit appendice qui ne fait pas partie de l'édifice historique et patrimonial, ainsi que du poulailler situé au fond, de manière à pouvoir engager derrière les travaux de consolidation que nous avons prévus.

M. Bonnet : excusez-moi, une intervention. J'étais absent au précédent Conseil. J'aurais aimé savoir pour quelle raison nous démolissons cette partie-là.

Mme la Maire : parce qu'elle n'a rien à voir avec le patrimoine historique, elle ne fait pas partie de l'ancienne gare. Donc, il faut commencer par un bout. En plus, c'est plein d'amiante, notamment dans l'ancien poulailler, donc ne le laissons pas se dégrader encore, démolissons-le. En traitant convenablement, notamment la toiture qui contient de l'amiante.

M. Bonnet : les travaux de confortement sont prévus pour cette année ? C'est pour cela que je ne comprends pas, nous nous précipitons sur la partie démolition alors que la suite devrait s'enchaîner assez rapidement ...

Mme la Maire : ... je viens de vous expliquer que c'est parce que ces travaux ne concernent pas le patrimoine ancien, parce qu'il y a de l'amiante. Donc, plus tôt nous aurons enlevé ces plaques d'amiante qui sont ... manifestement, vous n'êtes pas allé voir, le poulailler, etc, c'est de l'amiante. Donc, sortons-le le plus rapidement possible.

M. Bonnet : pour votre information, de l'amiante ...

M. Séverac : ... ces travaux font partie des travaux programmés ...

M. Bonnet : ... pour votre information, de l'amiante vous en avez ailleurs, sur d'autres bâtiments. Ce n'est pas pour autant que vous démolissez.

Mme la Maire : où avons-nous de l'amiante ?

M. Bonnet : recherchez sur les toitures de certains bâtiments communaux.

Sortie de M. CANILLO Gilbert à 21 h 21

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 26 | Votants : 31 |
|-------------------|---------------|--------------|

Mme la Maire : nous nous en occupons. Un diagnostic amiante est en cours ...

M. Bonnet : ... ce n'est pas pour autant aussi ...

M. Séverac : ... est-ce que vous avez bien compris de quel bâtiment il s'agissait ?

M. Bonnet : non, je ne suis pas allé sur place, je ne connais pas la commune, je suis désolé.

Mme la Maire : je le mets aux voix ...

M. Séverac : ... il s'agit du local de stockage qui servait au club de football, et cela fait partie des travaux de consolidation de cette année, pour lesquels nous avons demandé une subvention, je ne sais pas si vous étiez en vacances ou au Conseil Municipal, quand nous avons voté cette question-là. Et, pour pouvoir les entamer, nous avons besoin de ce permis de démolition. Après, chacun vote comme il veut.

M. Bonnet : pour votre information, je n'étais pas en vacances, d'accord ? Comme d'autres, comme beaucoup, j'ai subi une maladie que tout le monde a pu peut-être avoir. Donc, vos mesquineries, vous les arrêtez, vous cessez s'il vous plaît. Maintenant, je continue ... Pardon ?

M. Séverac : ... je ne comprends pas pourquoi vous vous mettez dans cet état ...

M. Bonnet : ... parce que vous êtes trop mesquin depuis le début de ce Conseil Municipal, vous faites des piques qui n'ont rien à voir avec le sujet pour lequel ...

M. Séverac : ... je parle du Conseil Municipal, je ne parle pas de la CAO.

M. Bonnet : ... de quelle CAO vous parlez ? ...

Mme la Maire : ... ça suffit, M. BONNET. C'est terminé.

M. Bonnet : ... avons-nous reçu ...

Mme la Maire : ... nous avons répondu à votre question. Je le mets aux voix ...

M. Bonnet : ... à ma question, mais j'en ai peut-être d'autres.

Mme la Maire : non, c'est bon.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt du permis de démolir pour les annexes de l'ancienne gare.

| | | |
|-------------|---------------------|---------------|
| VOTE | Pour : | 30 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 1 (M. Bonnet) |

M. Bonnet : vous ne donnez même plus la parole aux Élus.

Mme la Maire : je crois, M. BONNET, que si nous faisons le décompte du temps ...

M. Bonnet : ... ça suffit avec ça, c'est le seul moment où nous pouvons discuter ...

Mme la Maire : ... que votre groupe ...

M. Bonnet : ... être entendus par les personnes qui ont voté pour nous.

Mme la Maire : si nous reprenons le temps qui vous est accordé ...

M. Bonnet : ... utilisez les agents à bon escient ...

Mme la Maire : ... sur les Conseils Municipaux, vous verrez que proportionnellement il n'y a aucun doute sur le fait que vous êtes le groupe qui s'exprime le plus. Donc, s'il vous plaît, ça suffit. Nous passons, si vous le voulez bien, au point n° 16.

16 - ZONES A FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) DE TOULOUSE-MÉTROPOLE - PROPOSITION D'UNE MOTION (délibération n° 2022-043)

Retour de M. CANILLO Gilbert à 21 h 23

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Nombre de membres | Présents : 27 | Votants : 32 |
|-------------------|---------------|--------------|

M. Baë, Adjoint délégué aux transports : dans le cadre de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 "lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets", et notamment de son titre IV "se déplacer", Toulouse Métropole a instauré une Zone à Faibles Émissions (ZFE) sur son territoire depuis le 1^{er} mars 2022. Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules motorisés les plus polluants ne pourront plus circuler 24h/24h, 7jours/7, avec pour objectif de rendre une métropole plus respirable pour préserver la santé de ses habitants.

Le périmètre concerné est le suivant : la ville de Toulouse, pour la partie située à l'intérieur de la rocade, une petite partie de Colomiers et Tournefeuille, soit un périmètre de 72 km². Les restrictions de circulation ne s'appliqueront pas sur ces axes, mais seulement à l'intérieur de la zone. La carte était annexée à la convocation du Conseil Municipal.

Certes, les enjeux sanitaires et climatiques de ce dispositif sont essentiels, mais il est également important de prendre en considération sa répercussion dans le quotidien des Fonsorbais.

Effectivement, l'offre de TISSÉO étant restreinte à ce jour, et les ruptures de charges liées aux différentes correspondances nécessaires pour rejoindre l'agglomération toulousaine occasionnant des temps de transports particulièrement importants (de l'ordre de 1 h, voire un peu plus, actuellement en heures creuses, pour rejoindre la station de Basso Cambo, contre 20 mn en voiture), de nombreux usagers des transports en commun de l'ouest toulousain ont fait le choix de se rendre directement au terminus de la ligne A de Basso Cambo avec leur véhicule.

Or, l'accès à cette station de métro ne sera plus possible directement. Les usagers, propriétaires de véhicules concernés par cette mesure, seront donc dans l'obligation d'adopter les transports en commun. Une situation difficilement acceptable pour les Fonsorbais, sachant que la station est située à seulement 800 mètres à l'intérieur de la ZFE alors que les autres terminus de Balma Gramont et de Ramonville restent accessibles pour les habitants des autres secteurs de la banlieue.

Dans le contexte actuel où le pouvoir d'achat est mis à mal et où les ménages les plus fragiles sont tout particulièrement impactés par la situation économique, ce nouveau dispositif risque de peser lourd dans leur quotidien et pose la question de l'équité de traitement entre les territoires.

De ce fait, un courrier, daté du 14 février 2022, a été envoyé au Président de Toulouse Métropole, lui demandant de bien vouloir réétudier la délimitation de la ZFE pour l'ouest toulousain afin de maintenir un accès à la station de Basso Cambo. De plus, le Muretain Agglo a été prévenu par courrier.

Aussi, nous vous proposons d'adopter une motion qui sera adressée au Président de Toulouse Métropole afin d'appuyer le courrier du 14 février 2022, ainsi qu'à TISSÉO.

Le projet de motion était joint à la convocation.

Mme la Maire : nous avons également adressé le projet en question aux Maires de l'ouest toulousain, qui ont l'intention de prendre une délibération identique à la nôtre. Hier, j'ai vu M. CARLIER, le Vice-Président en charge du développement durable, qui m'a demandé de le lui faire passer. Au-delà, nous le ferons passer aux 26 Maires du Muretain Agglo. Il me semble que nous sommes tous plus ou moins concernés par cette problématique-là.

M. Mailhé : cette ZFE fait discuter ici, mais elle fait discuter partout à l'heure actuelle. Ce sont beaucoup de restrictions qui seront apportées dans deux ans. Aujourd'hui, je pense que c'est pour les véhicules ...

Mme la Maire : ... cela se compliquera au fil des années ...

M. Mailhé : ... utilitaires, et, dans deux ans, ce sera pour tout le monde. Sur les Crit'Air ...

M. Baë : ... à partir de janvier 2023, ce sera le Crit'Air 4 ...

M. Mailhé : ... dans deux ans, ce sera vraiment ...

M. Baë : ... je suis concerné, le premier, à partir ...

M. Mailhé : ... le problème est de savoir comment nous voyons l'avenir si nous leur demandons de bouger les limites. C'est-à-dire, quelles propositions nous faisons, est-ce que nous leur demandons de retirer un axe

de la ZFE ? Le problème est là, je ne vois pas comment ils feront pour sortir la station Basso Cambo de la limitation.

M. Baë : je pense qu'il est tout à fait envisageable de laisser au moins un axe de passage vers la station de Basso Cambo, d'autant que des sommes colossales ont été engagées pour faire un parking silo. Donc, qu'ils maintiennent les limites là où elles sont ne me dérange pas, mais il faut juste permettre aux usagers d'accéder à la station. Après, cela peut être en mettant peut-être en place, lors des contrôles, je ne sais pas quels dispositifs seront mis en place pour effectuer ces contrôles, un système permettant de présenter le ticket de métro ; essayer d'imaginer quelque chose pour qu'au moins que ceux qui utilisent le métro puissent y accéder.

M. Mailhé : ensuite, comme tu l'as dit, ils sont en train de construire un grand parking silo qui accueillera je ne sais plus combien de milliers de voitures. Oui, si nous la mettons dans le ZFE, ce parking sera de moins en moins utilisé. Je suis entièrement d'accord, la ZFE est importante en centre-ville parce que quand nous y sommes, je ne sais pas si vous allez souvent dans Toulouse, ça sent le gazole en permanence, ça sent le polluant en permanence, c'est devenu réellement invivable. Mais, au-delà de modifier les limites, je pense qu'il faudra, justement avec cette motion, dire que nous excluons un axe, dire que nous avons besoin de transports, nous avons besoin de parkings extérieurs à la ZFE, nous avons besoin de sites propres pour amener les citoyens de nos communes vers la station de Basso Cambo.

Et puis, n'oublions pas aussi quelque chose, c'est que, malheureusement, nous pouvons demander des transports en commun pour notre territoire, mais les budgets de la troisième ligne aspirent tous les financements que nous aurions pu avoir. J'ai bien peur qu'ils nous répondent que la troisième ligne qui arrivera à Colomiers sera hors ZFE. Donc, ils vont nous dire "attendez, soyez patients, vous irez à Colomiers". C'est une remarque. Je suis pour cette motion, nous allons la faire, nous allons la tenter.

Par contre, un autre point, c'est que nous n'avons pas eu le courrier du 14 février. Je ne l'ai pas reçu. Donc, je vous "signe un chèque en blanc" parce que je ne sais ce qu'il y a.

Mme la Maire : le courrier adressé à M. MOUDENC ?

M. Mailhé : vous parlez d'un courrier, nous allons voter une motion qui appuie un courrier.

Mme la Maire : nous allons vous transmettre ce courrier. Il reprend en partie ce qu'il y a dans la motion.

M. Mailhé : ensuite, un petit point : c'est toi qui l'as écrite, Jean-Philippe ?

M. Baë : le courrier, oui.

M. Mailhé : la motion.

Mme la Maire : oui.

M. Baë : elle est basée sur le courrier.

M. Mailhé : change "SMTC TISSÉO", mets "TISSÉO collectivités".

M. Baë : oui, tu as raison.

M. Pilet : effectivement, il n'y avait pas le courrier référencé du 14 février. Nous l'avons demandé, nous l'avons eu, donc nous vous en remercions.

Nous souhaiterions que dans la motion, cette notion au courrier soit modifiée. La motion que nous défendons n'est pas de soutenir un courrier qui a été envoyé, la façon dont c'est formulé ne me convient pas. C'est soutenir une demande qui paraît juste. Nous rajouterions, quand nous voyons la carte de la ZFE, que la zone Est s'arrête au périphérique.

Mme la Maire : le fait qu'elle s'arrête au périphérique est relevé, avec Toulouse-Gramont et autres qui sont hors ZFE.

M. Pilet : nous le redisons parce que c'est quand même ...

Mme la Maire : ... pareil à Labège.

M. Pilet : et, par contre, peut-être insister, il y a des allusions, mais je pense qu'il faudrait insister beaucoup plus dans la motion sur le renforcement des parkings, des réseaux et sur les horaires, je crois que c'est marqué sur ...

Mme la Maire : ... tout cela est écrit dans la motion ...

M. Pilet : ... je sais, écoutez ce que je dis. Je dis de l'écrire et de le renforcer, nous trouvons que ce n'est pas assez renforcé.

Et, la dernière chose, c'est de l'envoyer à tous les Élus de la métropole.

Mme la Maire : tous les Élus de la métropole ?

M. Pilet : oui. C'est un sujet qui les concerne tous. Nous savons très bien, nous le voyons, qu'un courrier envoyé aux Présidents de telle ou telle instance ne redescend pas et les Élus ne sont pas informés.

Mme la Maire : à tous les Élus, ce sera compliqué. Je pense que nous pouvons le faire auprès des Maires de la métropole.

M. Pilet : je crois qu'il y a 116 Conseillers Communautaires au niveau de la métropole, je ne voudrais pas dire de bêtise.

Mme la Maire : encore faudrait-il obtenir leurs adresses mail, nous ne les avons pas. Nous pouvons récupérer les adresses mail des Maires, sans aucun doute, mais celles des Élus métropolitains ...

M. Pilet : ... vu le sujet, je crois que c'est important ...

Mme la Maire : ... ce sera un peu plus compliqué ... Nous allons regarder ce que nous pouvons faire.

M. Mailhé : les villes de l'est ne gardent pas la ZFE à l'intérieur parce que les stations sont à l'extérieur ...

Mme la Maire : ... elles n'ont pas de souci ...

M. Mailhé : ... cela n'a aucun rapport avec ça ...

Mme la Maire : ... oui ...

M. Mailhé : ... la ZFE a été calculée sur la densité de population et les densités de circulation. A l'est, les communes de l'Union, Balma ont une densité de population moins importante. Nous, nous avons Colomiers, tout l'intérieur de la rocade Arc en Ciel qui a quand même une densité très importante. C'est comme cela qu'a été calculée la ZFE, ce n'est pas par rapport aux stations.

Mme la Maire : nous allons insister effectivement sur la nécessité de renforcer les transports en commun, mais M. BAË l'avait clairement écrit en parlant du cadencement, des horaires, des week-ends et de la rupture de charges.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la demande adressée au Président de Toulouse-Métropole portant sur la modification du périmètre de la ZFE afin que la station Basso Cambo soit située à l'extérieur de cette zone, et de demander au Président de Toulouse-Métropole de renforcer les transports en commun ainsi que les horaires des transports en commun existants.

| | | |
|-------------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 32 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

17 - DÉNOMINATION DE LA FUTURE VOIE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU PISTOULET

Mme la Maire : ce dossier est reporté, il en sera question lors de la commission développement économique du 15 mars.

18 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : l'atelier finances s'est tenu le 1^{er} mars et le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires élargie se sont tenus le 8 mars. M. SÉVERAC vous en a glissé deux mots tout à l'heure. Il a donc été question, encore et toujours, du financement du service aux familles. Donc, initialement, nous étions sur 97 % pour la participation de la commune, finalement, quand cela a été regardé de plus près par le Muretain Agglo, en regardant le coût de chacun des agents qui exercent sur la commune de Fonsorbes, pour l'enfance et la petite enfance, cela a été ramené à 80 %. J'ai donc longuement insisté, malgré ce que vous dites, M. PILET, je défends les intérêts de la commune au Muretain Agglo, sur le fait que le Muretain Agglo était un territoire qui n'était pas juste, dans le sens où la commune de Fonsorbes participait de façon extrêmement plus élevée que l'ensemble des autres communes, puisque certaines sont de l'ordre de 18 % ; la grande majorité est largement au-dessous des 50 %, 5 communes sont au-dessus, Portet et Muret sont au-dessus, entre 50 et 60 %, Le Fauga et Lamasquère sont un petit peu au-dessus de 60 %, et pour la commune de Fonsorbes donc, M. MANDEMENT a reconnu qu'elle méritait un autre traitement. Il a donc ramené notre participation à 72,5 %. Cela nous permet d'avoir un crédit d'Attribution de Compensation de l'ordre de 290 000 €, ce qui nous permettra de ne pas financer, notamment, la dynamique des charges des personnels de l'enfance pendant quelques années, et d'éviter le rattrapage de l'effort fiscal fait par l'ensemble des habitants des 26 communes. Et nous, par rapport à cela, nous avons un petit rattrapage à faire puisque nous sommes un petit peu en-deçà de la moyenne, puisque la moyenne de participation des foyers fiscaux Fonsorbais, nous vous la donnerons dans le détail lorsque cela sortira de façon claire et nette parce que pour l'instant les tableaux ne sont pas définitifs, est de 0,21 %, alors que la moyenne du Muretain Agglo est à 0,22 %. Nous sommes donc un certain nombre de communes à être en-deçà de la moyenne, avec une nécessité de rattrapage. Donc, toujours est-il que nous n'aurons pas à financer, ni le rattrapage, ni la dynamique des charges pendant quelques années. Cela nous amènera au moins jusqu'à la fin du mandat. Il n'en demeure pas moins que nous avons refait un courrier à M. MANDEMENT pour lui dire que les 72,5 % ne nous satisfaisaient pas et que nous demandons que ce soit ramené au taux maximum de Lamasquère ou du Fauga, il me semble que c'est le minimum. Et au-delà de cela, je l'ai répété plusieurs fois en conférence des Maires, il me semble que nous pourrions tendre vers une participation, comme c'est le cas au SICOVAL, de 50 % pour les communes et 50 % pour l'Agglo, mais que tout le monde soit au même niveau, avec le

temps nécessaire et suffisant pour ne pas mettre en difficulté les communes qui ont aujourd'hui une participation très faible. Parce que leur demander l'intégralité des participations sur les 2-3 ans représenterait un tel coût que cela remettrait en question leur budget respectif.

Voilà où nous en sommes.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires aura lieu la semaine prochaine et le vote du budget le 5 avril. Nous attendons donc d'avoir l'intégralité des éléments pour pouvoir en rediscuter. Nous en parlerons à l'occasion de la prochaine commission intercommunalité.

M. Séverac : juste un élément complémentaire. Ce débat sur le financement du service aux familles fait partie de ce qu'ils appellent le débat sur le nouveau pacte financier et fiscal de l'Agglo. Là aussi, nous avons redit à plusieurs reprises que pour nous, ce pacte fiscal et financier n'était pas que la question du service aux familles. C'est une compétence qui, certes pèse lourd dans la situation financière de l'Agglo, mais il doit y avoir une redéfinition sur l'ensemble des autres compétences, comme la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), sur le financement de la voirie dont l'Agglo veut modifier les règles de financement. Dans le ROB, nous ne nous sommes pas trop étendus sur le financement d'une partie des travaux de voirie de cette année, mais, pour l'instant, tout cela n'a été examiné nulle part, ni par la conférence des Maires, ni par le Bureau Communautaire, ni par le Conseil Communautaire. Nous avons donc besoin d'un pacte financier et fiscal qui soit complet et global et qui prenne l'ensemble des aspects, et qu'il introduise la question du PPI de l'Agglo. On dit qu'il faut dégager de l'argent à l'Agglo pour faire des investissements structurants, importants et qu'il faut donc développer cette capacité-là, mais il faut dire lesquels et où. Et là-dessus, nous sommes encore à jeun de propositions concrètes, malgré les réunions que nous avons eues, les propositions que nous avons faites par écrit suite à vos suggestions par rapport à la réunion que nous avons eue sur la préparation du budget 2022 pour tout le secteur ouest.

M. Mailhé : nous avons fait le DOB, je l'avais noté, mais nous n'en avons pas parlé. Par rapport au Muretain Agglo, il est prévu de payer le solde des travaux de 2021 de 371 000 €. Si les nouvelles règles de fonctionnement envisagées sont approuvées par les instances communautaires, nous devons payer au fur et à mesure les travaux de voirie en 2022 de 1 700 000 €. Ce qui veut dire qu'en 2022 nous paierons 2021 et 2022.

Mme la Maire : c'est cela. Il avait été évoqué le fait que nous payions les travaux de l'année N en début d'année. Nous, nous disons que nous voulons bien payer au moment du lancement des travaux, mais quand les travaux commencent effectivement. Ensuite, je pense qu'il était prévu de payer en trois fois. Mais, pour l'instant, nous ne sommes pas à la commande, il en est hors de question, nous paierons lorsque les travaux seront commencés ...

M. Mailhé : ... sincèrement, je pense que payer les travaux l'année N est plus viable pour l'établissement d'un budget.

Mme la Maire : oui, mais ...

M. Mailhé : ... pour nous, ce serait beaucoup plus facile ...

Mme la Maire : ... le principe ne nous pose pas de problème. Mais il est hors de question de payer en début d'année pour des travaux qui commenceraient éventuellement en décembre.

M. Mailhé : pour notre cas, il va falloir trouver une solution pour étaler le paiement du remboursement à l'Agglo de 2021.

Mme la Maire : il n'y a pas de souci par rapport à cela, nous avons les moyens de payer 2021 et 2022. Mais il faudrait déjà que ce soit acté par le Bureau Communautaire, la conférence des Maires ou le Conseil Communautaire, je ne sais pas, mais c'est une idée qui a été lancée et qui pour l'instant n'a été présentée nulle part de façon officielle. Donc, attendons cela. Nous sommes en train de rédiger un courrier à M. MANDEMENT à propos des 72 % dont je vous ai parlés, par lequel nous en profitons pour lui rappeler que nous avons demandé une révision de notre Attribution de Compensation. Nous avons écrit à la Présidente de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), mais, manifestement, ce n'est pas elle qui bloque, il n'y a pas de doute, le Président MANDEMENT fait traîner les choses par rapport à cela. Donc, nous lui rappelons que nous demandons une révision de notre Attribution de Compensation. Nous ne désespérons pas que la CLECT se réunisse pour pouvoir en parler. Nous vous ferons passer le courrier lorsqu'il aura été rédigé.

M. Pilet : excusez-moi. Sur le Muretain Agglo, sur ce dernier point sur la procédure de revoir la CLECT, il n'y a pas un délai quand nous demandons par écrit ? Il me semble qu'il y a un délai, mais à vérifier.

Mme la Maire : je n'en suis pas sûre ...

M. Pilet : ... je n'en suis pas sûr non plus ...

Mme la Maire : ... nous allons vérifier, mais cela n'a pas l'air de tracasser le Président MANDEMENT.

M. Pilet : l'autre chose que vous avez évoquée que nous pourrions prendre comme des nouvelles intéressantes, c'est revoir le financement des services. Mais, encore une fois, cela renvoie au fonctionnement

de ce Muretain Agglo qui fait au cas par cas et de gré à gré avec chaque commune, ce que nous avons évoqué lorsqu'il était venu, et il faut arriver à sortir à tout prix de cela.

Mme la Maire : c'est bien pour cela que j'ai proposé le fait que nous tendions vers 50 %. Mais certaines communes n'ont pas intérêt du tout à ce que cela arrive à 50 %, bien-entendu. Toutes les communes qui sont au-dessus, tant mieux, cela baisse, mais pour les autres qui sont en-dessous, ce sont pour certaines des sommes conséquentes. Vous le verrez quand les tableaux sortiront officiellement. Ce qui est attendu, c'est d'amener les communes inférieures à 33 % à 33 %. Mais, si cela leur était demandé aujourd'hui, certaines seraient dans l'incapacité de le faire. Ce serait donc étalé sur 3 ans. Il y a notamment Saint-Lys, Labastidette, pour lesquelles ce sont des sommes conséquentes du fait de la croissance de la commune et de la croissance du besoin en services qui ont été exclusivement financés par l'Agglo et non pas par les communes, et pour cause.

M. Pilet : je voudrais revenir sur une autre question par rapport au SIECT.

Mais avant, je veux revenir sur un propos que vous avez tenu me concernant. Tout à l'heure, quand je parlais des interventions, je ne remettais pas en cause, sur ces propos-là, le fait de ne pas faire valoir les intérêts de la commune, je parlais uniquement de la façon de s'adresser aux gens. En Conseil Communautaire, je note que vous vous adressez courtoisement à M. MANDEMENT, et je vous invite à faire de même ici. C'était ...

Mme la Maire : ... je ne suis pas sûre que vos propos écrits soient courtois, M. PILET.

M. Pilet : c'est autre chose.

Mme la Maire : c'est autre chose, mais ce n'est pas ...

M. Pilet : ... si vous voulez, nous ...

Mme la Maire : ... dans l'attitude que je peux avoir à votre égard, parce que vos écrits seraient honnêtes et respectueux, mais ce n'est pas le cas ...

M. Pilet : ... si vous voulez, nous nous voyons, nous en discutons, il n'y a pas de problème. Et vous me dites

...

Mme la Maire : ... ce n'est pas le sujet, nous allons ...

M. Pilet : ... non, mais je vous invite à le faire.

Mme la Maire : je vous le dis, là. J'aimerais que vos écrits soient respectueux, courtois et honnêtes.

M. Pilet : nous essayons de le faire ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas la lecture que j'en ai.

M. Pilet : je vous invite à ce que nous prenions le temps et que vous nous disiez ce que vous trouvez, comme vous dites, irrespectueux ...

Mme la Maire : ... nous avons autre chose à faire que cela, et heureusement.

M. Pilet : après, je pense que dans les écrits, j'ai lu des choses aussi, mais ce n'est pas le sujet.

Je veux revenir à l'essentiel qui est par rapport au SIECT. Ou est-ce que nous en sommes ? Est-ce que nous sommes sûrs de l'intervention du Préfet dès cet été ? Et quelles sont les perspectives ? Derrière, la question est "quels sont les impacts ...

Mme la Maire : ... de toute façon, le Préfet n'a pas le choix. Il faut que ce soit tranché avant le 4 juillet 2022. S'il le tranche avant, tant mieux. Et, sur le plan juridique, il est bien clair que le droit est pour nous. Le dernier avis, c'est le Conseil d'État qui a retoqué le recours sur le référé. Le SIECT avait fait un référé au Tribunal Administratif, qui lui a donné une réponse négative. Le SIECT a donc fait appel, et là aussi, il s'est fait retoquer. Je qualifie cela de "combat d'arrière-garde".

M. Pilet : juste, parce que l'information est différente. Les informations que, nous, nous avons comprises, c'est que le Préfet se décidait cet été, ce qui voulait dire une réponse nous ne savons pas trop quand. Là, ce que vous venez de dire, c'est qu'il doit répondre ...

Mme la Maire : ... dans les 6 mois ...

M. Séverac : ... le Préfet a été saisi début janvier, il a 6 mois, il faut donc qu'il réponde avant le 4 juillet, c'est la réglementation.

Mme la Maire : je profite de l'occasion pour dire que, que ce soit le SIECT ou le SAGe, l'eau sera de qualité tout à fait correcte, identique, pour la bonne et simple raison qu'elle continuera à venir de l'usine du Lherm, qui continuera à traiter l'eau de la même façon. Je faisais référence à votre journal tout à l'heure, c'est juste pour corriger quelques erreurs, quelques erreurs qui ne sont quand même pas neutres parce que vous laissez penser que le fait que nous puissions changer de syndicat fera que l'eau ne sera pas correcte.

M. Pilet : ce n'est pas nous, c'est le Président ...

Mme la Maire : ... mais vous le reprenez allègrement, M. PILET.

M. Pilet : excusez-moi. Le SAGe dit que la qualité de l'eau ne sera pas remise en cause, le Président du SIECT dit que la qualité de l'eau sera remise en cause. Qui c'est qu'on croit ?

Mme la Maire : elle sort de la même usine.

M. Pilet : oui. Nous avons tous reçu un courrier. Il amène des éléments qui interrogent, des éléments que nous n'avons pas. Ils disent que des travaux seront à refaire, qu'il faut rechanger, je ne sais, nous, nous ne le savions pas, nous n'avons aucun élément. Vous, vous les avez peut-être. Vous siégez au SIECT, je n'ai entendu au sein de Conseil Municipal aucun des représentants ramener ces questions. Nous n'avons pas ...

Mme la Maire : ... posez-les nous, nous vous répondrons sur le sujet. Parce que pour le coup, vous participez

...

M. Pilet : ... nous aimerions, puisque normalement ...

Mme la Maire : ... vous participez au fait d'alarmer les Fonsorbais sur un sujet qui ne le justifie pas ...

M. Pilet : ... non, ce qui alerte, c'est la lettre du Président du SIECT qui intervient sur un propos que nous n'avons pas puisque vous nous avez garanti une qualité de l'eau. Et, il amène des éléments ... je ne vois pas pourquoi nous discréditerions cette personne par rapport à une autre. Surtout que cela n'avait jamais été évoqué. Si on nous l'avait présenté ...

Mme la Maire : ... je crois que cela a été dit que l'eau continuerait à venir de l'usine du Lherm ...

M. Pilet : ... quand on a parlé de refaire les travaux, etc, cela n'avait pas été dit.

Mme Voisin, du groupe Majoritaire : je voulais juste dire, par rapport à ce courrier, que ce qui m'alerte, c'est que, quand même, ce Monsieur, a utilisé nos finances pour envoyer un courrier à toutes les communes, y compris à celles qui ne sont pas concernées par le passage au SAGE, et qu'il défend son beefsteak. Donc, personnellement, je n'ai pas forcément pris ce courrier au pied de la lettre parce qu'il sentait quand même le "je défends mon beefsteak". Et, surtout, il a plaidé cela avec nos sous, ce que je trouve insupportable.

M. Pilet : nous en reparlerons de cela. Nous nous l'enregistrons bien, nous en reparlerons de cela, parce que

...

Mme la Maire : ... pourquoi, M. PILET ? Qu'est-ce que vous sous-entendez ? ...

M. Pilet : ... rien ... je vais enchaîner avec le Muretain Agglo, puisque nous sommes dans le sujet.

M. MANDEMENT fait de la communication en se servant des réseaux officiels ; il y en a d'autres qui le font ... Attendez, n'allez pas nous dire après que nous défendons le SIECT, loin de là.

Mme la Maire : nous avons bien compris, vous vous êtes abstenus, vous n'avez pas pris part, c'est facile aussi ...

M. Pilet : ... pour d'autres raisons ...

Mme la Maire : ... oui, pour d'autres raisons, mais après, quelle que soit la décision ...

M. Pilet : ... vous nous donnez encore une fois raison parce que nous découvrons des arguments au fur et à mesure. Si nous avions ...

Mme la Maire : ... c'est faux. M. PILET, nous avons eu plusieurs réunions, avec les deux groupes de la Minorité et celui de la Majorité, nous avons passé plusieurs heures sur la problématique du SIECT, alors ne venez pas dire que vous n'avez pas eu les informations. Manifestement, elles ont été nécessaires et suffisantes ...

M. Pilet : ... encore une fois, vous n'écoutez pas, vous n'avez pas le sens du détail. Vous écoutez de manière générique, vous prenez le début, vous n'allez pas jusqu'à la fin. Dans cette lettre, soit il raconte des bêtises, et à ce moment-là il faut le démentir, parce que les gens qui n'ont pas les éléments font comment pour savoir ? Ils doivent croire qui ? On doit vous croire ? Vous avez la parole infuse ? M. MANDEMENT a la parole infuse ? Ou c'est ce Monsieur ? Les citoyens ont besoin d'avoir les arguments de chaque côté, et si des arguments sont faux, il faut une réponse, il faut renvoyer un courrier aux administrés en disant "vous avez reçu cette lettre,

Mme la Maire : ... c'est bon, M. PILET. Je vais donner la parole à Mme VOISIN et nous arrêtons sur ce sujet.

Mme Voisin : je voudrais juste dire deux choses. Effectivement, dans le bulletin Fonsorbais qui va sortir, nous expliquons aux Fonsorbais ce qu'il en est. D'autre part, j'ai senti comme une menace dans ce que tu as dit, j'aimerais bien que tu précises, quand tu dis "je saurais me souvenir ...".

M. Pilet : juste retenir cela : ne pas se servir de l'argent du contribuable à certaines fins, d'être très vigilant, et je crois que c'est important. Cette parole-là, je pense que nous la partageons tous, nous trouvons qu'elle est hyper importante.

19 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire : vous l'avez vu, il est question de régies que nous remettons à plat et que nous réorganisons d'une façon quelque peu différente.

20 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme la Maire : j'ai oublié de signaler les deux pouvoirs : celui de Mme LE PRIOL pour Mme RIPOLL et celui de Mme BRUN pour Mme LACOSTE ; elles ont quitté la réunion.

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions savoir si un plan d'entretien et de curage des fossés va être mis en place. Quand va-t-il démarrer ?

M. Canillo : nous avons recensé sur la commune à peu près 9 km de fossés. Nous allons faire des audits sur place et nous établirons un planning en fonction de ce que nous verrons, s'il faut simplement couper l'herbe ou s'il faut curer. Nous vous tiendrons au courant de ce que nous ferons. C'est un travail de titan, cela représente 8 ha. Il faut savoir que les gens qui font du curage travaillent au m². Les longueurs sont faciles à faire, mais pas les largeurs.

M. Pilet : l'échéance qui est donnée ? Donc, la première étape est l'état des lieux. Il y a une idée de la fin ?

M. Canillo : nous avons fait les métrages, maintenant il faut aller sur place regarder ce que nous pourrions faire. Pour le moment, je n'ai pas de délai. Après, lorsque nous aurons fini, il faudra trouver quelqu'un capable de faire cela, qui sera certainement occupé un moment parce que quelqu'un a commandé un marché avant nous. Nous, nous ne sommes pas capables de faire cela en interne, nous ne sommes pas équipés. Donc, il ne faut pas être pressé, nous commençons, et, lorsque nous aurons tout bien validé et trouvé des gens capables de faire cela, nous vous tiendrons au courant. Après, bien-sûr, il faudra aussi regarder la partie finances.

2. Nous souhaiterions avoir une présentation de la réflexion autour du projet de réseaux de chaleur.

Mme Vitet : un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs bâtiments. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

Ce réseau de chaleur serait destiné à couvrir les besoins des bâtiments suivants, sur le secteur de Cantelauze :

- le Centre de Loisirs
- le groupe scolaire
- la crèche
- le pigeonnier
- le Centre Animations Jeunes
- le collège

En partenariat avec le Conseil Départemental, une étude d'opportunité a été réalisée en 2021, qui conforte ce projet (étude menée par Énergies Renouvelables 31 -ENR 31- SOLEVAL, dont les résultats ont été fournis le 27 juillet 2021). J'en ai parlé lors de la commission énergie, cette étude d'opportunité est financée par l'ADEME.

Les calculs réalisés dans le cadre de l'étude d'opportunité montrent que pour la commune et le Département :

- l'économie réalisée sur la facture d'énergie serait de 10 571 €/ an.
- Les rejets de CO₂ évités seraient de 154,74 tonnes/an.
- Le coût de l'installation, hors aides, serait de 328 212 €.
- Le coût de l'installation, aides comprises (environ 50 %), et de la prise en compte du coût de renouvellement du système existant serait de 131 896 €.
- Le retour sur investissement serait d'environ 10 à 11 ans.

Le SDEHG a été sollicité et a accepté de porter l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études DEBAT BEST ÉNERGIES, et nous attendons maintenant les résultats de cette étude. Dès que nous les aurons, nous vous en ferons part.

M. Pilet : merci. C'est très intéressant.

Droit de suite :

Merci d'informer le Conseil Municipal que l'effondrement des berges aux Treize Vents a été constaté et les travaux doivent être faits.

Mme la Maire : je crois que nous allons revenir très modestement sur le mot "effondrement". Quand on dit cela, nous imaginons une situation catastrophique. Or, M. CANILLO est allé constater sur place, je crois avec vous, M. PILET, et nous sommes sur une longueur de ... Gilbert ?

M. Pilet : excusez-moi, j'hallucine. La longueur doit faire 2 mètres. Je trouve que c'est bien que ...

Mme la Maire : ... quand nous lisons votre question, M. PILET, que l'intégralité de la terre est en train de s'affaisser ...

M. Pilet : ... excusez-moi, vous allez nous offrir un dictionnaire, parce que de la terre qui est là, qui tombe en bas, comment ça s'appelle ? Comment on doit l'appeler ? De la terre qui ravine, si des gens s'appuient sur le bord, ils peuvent tomber, comment on doit l'appeler ? Allez nous fournir un dictionnaire, pour prendre des mots qui ...

Mme la Maire : ... quand j'ai lu la question pour la première fois, ...

M. Pilet : ... posez-vous la question, pourquoi prenez-vous toujours les choses par le pire ?

Mme la Maire : pourquoi n'avez-vous pas une expression différente en disant "on a noté un début d'effondrement". Quand nous vous lisons, nous avons l'impression que l'intégralité du ruisseau est en train de s'effondrer ...

M. Pilet : ... vous vous rendez-compte ? Nous, nous faisons cela parce que nous trouvons que c'est génial. Nous posons une question, la semaine dernière ...

Mme la Maire : ... et vous avez bien fait de la poser puisque cela a été pris en compte et traité.

M. Pilet : oui, voilà.

Mme la Maire : c'est la façon dont la question est posée ...

M. Pilet : ... c'est la façon ...

Mme la Maire : ... c'est de suite extrêmement alarmiste "comment avez-vous pu laisser, vous, la Majorité, laisser se dégrader le ruisseau, les berges sont en train de s'effondrer". C'est comme cela que nous le lisons.

M. Pilet : oui, c'est comme cela que vous le lisez, mais je pense que là, il faut vraiment que vous vous interrogiez, excusez-moi, je ne veux pas vous manquer de respect ...

Mme Vitet/M. Pilet s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.

M. Pilet : excusez-moi, parce que là, je veux que ce soit bien clair. Je veux remercier M. CANILLO de s'être déplacé, d'avoir été réactif. Je pense qu'il a reconnu qu'il ne l'avait pas vu. Ça va être bien dans l'intérêt de tout le monde. Nous voulions terminer le Conseil sur une note positive en disant "c'est super, nous arrivons à travailler", et vous allez interpréter ... "effondrement", je suis désolé ...

Mme Vitet : ... je voulais vous dire que j'ai constaté un effondrement le long du lac à Bidot, et nous avons donc pris la décision que nous allions le fermer pour l'instant parce que nous ne pouvons pas faire les travaux. Donc, vous verrez, le lac qui est le long du chemin de Birazel, il y a un effondrement d'un côté ...

M. Pilet : ... attendez. Un effondrement, ça veut dire qu'il y a une crevasse ...

Mme la Maire : ... pour le coup, là, le risque est majeur ...

Mme Vitet : ... oui, sur le chemin, donc nous allons le fermer ...

Mme la Maire : ... nous pouvons parler d'effondrement ...

M. Pilet : ... encore merci, Gilbert, je te remercie.

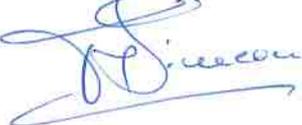
21 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 avril pour le vote des Comptes Administratifs 2021 et le Budget 2022.

Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



49

Le Secrétaire de Séance
JÉRÔME Alain

